

50

# COMPTES RENDUS

du

GROUPE LINGUISTIQUE  
D'ÉTUDES  
CHAMITO-SÉMITIQUES  
(GLECS)

---

TOME V

Années 1960 - 1963

---

GLECS

École Pratique des Hautes-Études  
A la Sorbonne — Paris V'

COMPTES RENDUS DES SÉANCES

---

Séance du 24 Novembre 1948



Communications.

I. E. CERULLI. — Sur la conjugaison en couchitique.

---

La conjugaison verbale dans les langues du groupe bas-couchitique (saho-afar, somali et galla), dans son état actuel, présente un exemple intéressant de la coexistence de deux systèmes morphologiques différents. Les conditions sont, toutefois, aujourd'hui différentes dans chacune des trois langues nommées.

1. — En saho-afar la conjugaison peut se faire dans les deux temps du verbe (parfait et imparfait selon la terminologie sémitique) soit entièrement par préfixes, soit entièrement par suffixes. Dans le premier type comme dans le deuxième la différence temporelle est exprimée par une opposition vocale (*a* pour l'imparfait; *e*, *i* pour le parfait). Les verbes appartiennent à la première ou à la deuxième classe selon une répartition lexicale dont les raisons seraient à étudier de près. Mais la langue a tellement le sentiment de cette opposition morphologique entre conjugaison par préfixes et conjugaison par suffixes qu'elle l'emploie pour différencier des verbes de signification différente qui sont devenus homophones.

2. — En somali, on trouve la même situation. Mais les verbes conjugués par suffixes sont devenus absolument prépondérants — à tel point qu'il y a aujourd'hui seulement 5 verbes à préfixes dans les dialectes septentrionaux (être, y avoir, savoir, venir, dire) et 3 dans ceux du sud. Il y a donc ici un phénomène de diffusion d'un type morphologique aux dépens d'un autre jadis coexistant. Il est à remarquer que les verbes à préfixes ont une signification et un emploi très usuels. L'ancienneté du type à préfixes est aussi attestée

par ce fait : le somali, comme le couchitique en général, est dans son état actuel une langue à racines composées de deux consonnes et d'une voyelle *fixe*. Au contraire, dans la conjugaison à préfixes, la voyelle entre les deux consonnes n'est pas fixe : par ex., « savoir » : parf. *aqin*, *taqin*, etc., impf. *aqan*, *taqan*, etc. La langue a tendance à éliminer cet anachronisme et nous voyons aujourd'hui employé, à côté de *qan*, le verbe *oqon* conjugué par suffixes et avec *-o-* comme radicale fixe.

3. — En galla, le type à suffixes est le seul diffusé aujourd'hui, quoique la langue ait gardé certains indices d'une ancienne conjugaison à préfixes.

Cet état de choses est intéressant non seulement pour l'histoire du chamito-sémitique, mais aussi pour la linguistique générale. J'ajouterai qu'il ne s'agit là que d'un bref aperçu général improvisé, et que je compte revenir plus tard sur la question en regardant les choses de plus près.

#### *Observation :*

On entrevoit un moment où le chamito-sémitique n'aurait eu qu'une forme (à préfixes et suffixes) exprimant le procès, par opposition à une expression durative. L'opposition accompli-inaccompli se serait développée secondairement et en grande partie par des moyens différents sur chaque domaine (voir Marcel COHEN, *Système verbal*, p. 21-27). Si on admet, avec PRAETORIUS notamment, que les suffixes couchitiques sont constitués d'un auxiliaire très court conjugué lui-même avec les préfixes, il n'y a eu en couchitique qu'un système d'opposition des aspects (par le timbre vocalique). Le passage de la conjugaison à préfixes, sans auxiliaires, à une conjugaison à auxiliaire suffixé s'est fait à l'intérieur du couchitique, à une époque indéterminable, et inégalement suivant les langues. Si l'afar-saho présente à la fois les deux systèmes, c'est sans doute qu'il s'est arrêté provisoirement à un stade de transition. Il faudrait rechercher s'il n'y a pas une répartition des racines entre les deux types de conjugaisons pour des raisons sémantiques. (Marcel COHEN)

II. M. RODINSON. — Quelques emprunts arabes dans les langues romanes au Moyen Age.

---

Il y a profit à étudier les emprunts de vocabulaire par catégories sémantiques en connexion avec l'histoire de la civilisation. Le vocabulaire européen emprunté à l'arabe au Moyen Age devrait être examiné de nouveau de cette façon. Cette méthode permet aussi de déceler les « calques » qui sont plus nombreux qu'on ne le croit, particulièrement dans le vocabulaire scientifique.

L'examen du vocabulaire de l'alimentation permet ainsi de retrouver divers emprunts corrélatifs à l'influence de la cuisine princière arabe sur la cuisine princière d'Europe aux XIII<sup>e</sup> et XIV<sup>e</sup> siècles, particulièrement en Italie. Les livres de cuisine italiens du XIV<sup>e</sup> siècle contiennent des recettes de plusieurs plats arabes portant des noms arabes: *romania* < ar. *rummānīya* « plat de viande à la grenade », *sommachia* < ar. *summāqīya* « plat au sumac », *limunia* < ar. *laymūnīya* « plat au citron ». L'identité des mots arabes et italiens est prouvée par le fait que ceux-ci se retrouvent tels quels dans la traduction partielle du traité de diététique d'Ibn Ġazla par Jambobinus de Crémone (ms. Bibl. Nationale, fonds latin, n° 9328).

Certains faits nous suggèrent des indications sur les voies de pénétration de cette influence. Deux traités culinaires copiés aussi sur le manuscrit cité ci-dessus (qui d'ailleurs a passé de la bibliothèque des rois angevins de Naples à celle des Valois de Paris) se retrouvent dans le manuscrit n° 7131 du même fonds qui fut transcrit en France et contient aussi le texte du plus ancien livre de cuisine connu en français. D'autre part, trois vers de Dante (*Inf.*, XXIX, 127-9) ont attiré l'attention sur les cercles italiens où sont nés les livres de cuisine cités ci-dessus. La recherche d'un genre de vie fastueux et élégant y a conduit à des innovations culinaires empreintes d'exotisme.

---

## Séance du 22 Décembre 1948



Le début de la séance a été réservé à un examen — déjà amorcé à la séance précédente — de la situation financière du Groupe. L'augmentation continuelle des frais d'impression des *Comptes rendus* rendait nécessaire, si l'on ne voulait pas voir le déficit, déjà important en 1947-1948, s'accroître davantage, le choix entre ces deux solutions : soit renoncer à la publication des *Comptes rendus*, tout au moins sous leur forme actuelle, soit relever le montant de la cotisation. C'est cette dernière solution qui a été adoptée à l'unanimité par les membres présents à la séance, qui ont décidé de porter la cotisation à 500 frs pour 1948-1949. La cotisation de 200 frs, annoncée tout d'abord (séance de Juin 1948), n'aurait en effet pas même suffi à couvrir la moitié des frais d'impression des *Comptes rendus* et d'organisation prévus pour 1948-1949.

Le prix de vente du tome IV (1945-1948) reste pour le moment fixé à 450 frs — somme correspondant aux cotisations versées pour ces trois années — mais il devra lui aussi être très prochainement revalorisé.

On peut espérer que ces mesures aideront aussi à la mise en train de la réimpression des tomes I-III réclamée par beaucoup des membres du Groupe. Mais pour que ce projet puisse être enfin réalisé, un accroissement important du nombre de nos adhérents est indispensable, et un nouvel appel en ce sens est adressé à nos membres. Il serait particulièrement souhaitable que le recrutement soit intensifié à l'étranger où les adhérents — particuliers et instituts — sont encore relativement trop peu nombreux.

---

 Communication.

G. S. COLIN. — La proposition nominale en arabe marocain.

---

L'essentiel sur cette question a déjà été exposé par Marcel COHEN dans son *Système verbal sémitique* (1924), p. 40 et 75.

On n'étudiera donc ici que des particularités de détail, groupées sous trois rubriques.

I. — TYPES PARTICULIERS DE PROPOSITIONS NOMINALES.

A) Propositions marquant la concomitance (avec préposition *b-* ou conjonction *u-*) : *bə-ħrūšə*, *bə-ħšōlə* « sitôt sorti (lui), sitôt pris » ; *b-āš šəmna*, *b-āš šäyyədna* « nous célébrons la Fête le même jour (de la semaine) que celui où nous avons commencé à jeûner » ; *kull-wāhəd u-řəyyə* « chacun a sa façon personnelle de juger » ; *Flān u-mən-řōlə* ! « Un Tei, qu'il est grand ! ».

B) Propositions avec sujet ou/et prédicat comportant un verbe : *lli šrit*, *ħsən mn-əlli šriti* « celui que j'ai acheté est meilleur que celui que tu as acheté » ; *ħər-lək təmši* « le mieux pour toi, c'est que tu partes » ; *lāzəm nəmši* « il est nécessaire que je parte » ; *X, f-əl-bīt, kə-iktəb* « X est dans la chambre, qui écrit (= en train d'écrire) », où l'indicatif présent — en fonction de participe présent — sert de déterminant circonstanciel au sujet X (ep. *Comptes rendus du GLECS*, II, p. 77).

II. — LES « COPULES ».

Plutôt que *copule*, je préférerais appeler *charnière* l'élément articulatoire (grammatical ou non) au moyen duquel sujet et prédicat sont, à la fois, réunis et *disjoints*.

A) Copule « zéro ». — Je pense que c'est là encore une appellation ambiguë. Dans la parole, en cas d'absence de tout élément articulatoire grammatical, on perçoit, entre le sujet et son prédicat, une pause plus ou moins marquée, que l'on pourrait noter soit par une virgule ou deux points, soit par le signe =. Dans bien des cas, c'est seulement la présence de cette pause qui signale que l'on a affaire à un prédicat et non à une apposition : *X, ħōya* « X est mon frère », *X ħōya* « X mon frère » ; *s-səlħām, dyāli* « le burnous est à moi », *s-səlħām dyāli* « le burnous qui est à moi, mon burnous ».

A remarquer qu'en proposition verbale aussi, le sujet, placé *avant* son verbe, en est fréquemment séparé par une courte pause ; c'est le cas notamment dans des phrases adversatives

où l'activité du premier sujet est opposée à celle de l'autre : X, *ša* « X, il est venu (mais pas Y) » ; X, *kā-ihdam* « X, il travaille (mais non Y) ». (Voir aussi *supra*, I B, *in fine*.)

On sait les jugements sévères que l'on a portés sur la proposition nominale « formelle » des grammairiens arabes, celle où le sujet précède son verbe : *Zaid<sup>un</sup> dahal*. Or, ces mêmes grammairiens insistent sur le fait que cette construction (sujet + verbe) s'emploie spécialement quand on veut marquer une opposition entre l'activité du premier sujet et celle d'un autre sujet, exprimé ou non, c'est-à-dire dans les mêmes conditions qu'en arabe dialectal actuel. Comme l'écriture arabe ne note en général aucune ponctuation, il est fort possible que, dès l'arabe ancien, le sujet mis ainsi en vedette ait été séparé de son verbe par une légère pause, comme aujourd'hui en arabe parlé. Avec ce que l'on sait, par surcroît, du caractère primitivement nominal de l'inaccompli arabe (pour ne rien dire de l'accompli), on est amené à se demander si une proposition comme *Zaid<sup>un</sup> yamūt* ne serait pas vraiment une proposition nominale réelle : « Z. [est] mourant ».

B) Pronoms personnels comme semi-copule. — Naturellement les pronoms personnels autonomes peuvent fonctionner comme sujets ou prédicats, quand ceux-ci ne sont pas représentés par un nom.

Quand le sujet, représenté par un nom, est isolé en vedette en tête de la proposition, il est rappelé ensuite par un pronom personnel autonome de 3<sup>me</sup> personne ; d'où l'apparition d'un embryon de « conjugaison » : « c'est (lui), c'est (elle), ce sont (eux ou elles) » : *l-qāid, huwwa āna* « le caïd, c'est moi » ; *dāre, hiyya hādik* « ma maison, c'est celle-ci » ; *ālādi, hōma f-əl-bīt* « mes enfants, [eux,] sont dans la chambre ». [Cp., pour le grenadien, la « conjugaison » du verbe « être » (= « *ser* ») au présent donnée par P. DE ALCALA, p. 22-23 et 386.]

C) Copule *rā*. — Selon toute vraisemblance, cette copule représente l'impératif masc. sing. d'un verbe archaïque signifiant « voir ». Alors que la particule *hā-*, d'origine interjectionnelle, sert à la « monstration » concrète, *rā-* sert à la « présentation » abstraite, plus ou moins affectivée, insistée : « voici que (actuellement, sûrement, bel et bien, etc.) ». Elle peut s'employer soit « nue », soit accompagnée de pro-

noms personnels (suffixes ou autonomes enclitiques) ou de noms. La « présentation » peut porter sur le sujet ou sur le prédicat. La notion présentée peut être non seulement une définition, une qualité, une circonstance, mais aussi un procès : ce n'est donc pas exclusivement un outil de proposition nominale. [Pour plus de détails, voir W. MARÇAIS, *Trois textes arabes de la Hâmma de Gabès*, p. 222]. Ajoutons que, si le présent peut être négatif, la particule de présentation n'est que très rarement niée.

Cette particule est spéciale aux parlers arabes occidentaux ; mais l'hispanique, le maltais, et aussi les parlers bédouins archaïque du Sahara occidental, semblent l'ignorer. Elle est surtout courante dans les régions à substrat berbère ; et c'est vraisemblablement dans cette langue qu'il faudra rechercher l'origine de son emploi (cp. berbère *āqal-*, *āqqā-*, etc. ; voir RENISIO, *Etude...*, p. 64).

D) Copule (?) *-ən-*. — Dans certains types de propositions nominales inversées où le sujet est un pronom personnel de 3<sup>me</sup> personne, apparaît une particule *-ən-* : *āš-ən-huwwa ?* « qui est-il ? », litt. « quoi [est] lui ? » ; *qaddāš-ən-hiyya ?* « de quelle taille est-elle ? », litt. « de la taille de quoi [est] elle ? ».

Dans ces deux exemples, on pourrait penser à la conservation (à l'intérieur d'un complexe) d'un ancien *tanwīn* (voir NÖLDEKE, *Beiträge*, p. 6-7). Mais dans les cas suivants, cette hypothèse est difficilement soutenable : *kīf-ən-hōmq ?* « comment sont-ils ? » ; et surtout, sans interrogation : *llī-n-huwwa f-al-bāb* (Fès) « celui qui est à la porte » ; *hāk-en-huwwa* « c'est [parce] que c'est ton frère », litt. « c'est ton frère, que lui ».

Comme, en marocain, cet infix-copule est particulièrement usité dans les parlers à puissant substrat berbère, il est possible que — dans le cas des deux derniers exemples au moins — on puisse lui supposer une origine berbère (peut-être dans la série démonstrative-relative *-ən*, *-ənnu*).

### III. — VERBALISATION.

A) Comme — théoriquement du moins — elle ne comporte pas de verbe, la proposition nominale est par définition indifférente au temps ; le rapport qu'elle établit entre le sujet et



son prédicat est en général présenté dans un présent vague. Toutefois, la présence d'un adverbe de temps ou d'un participe résultatif peut situer le rapport dans le futur ou même dans le passé: *gōdda, āna mšāfər* « demain, je pars (= partirai) en voyage »; *hād-əš-ši, bəkri* « ceci existait jadis, telle était la situation jadis »; *huwəwa bāit̄ elā-bər̄ra* « il a passé la nuit dehors ».

B) En proposition nominale négative, les éléments négatifs sont identiquement les mêmes qu'en proposition verbale: *mā-* (accessoirement: *lā-*) renforcés ou non par *-ši*. Mais en proposition nominale, leur jeu est plus varié. La négation peut porter: 1°) sur le sujet (surtout représenté par un pronom personnel): *mā-huwəwā-ši hōya* « ce n'est pas lui mon frère »; 2°) sur le prédicat (elle correspond alors à une dénégarion affectivée): *huwəwa, mā-hōyā-ši* « lui, il n'est pas [du tout] mon frère ! »; 3°) sur le rapport lui-même (dans ce cas les deux éléments négatifs se soudent pour constituer une sorte de copule négative, neutre, invariable, « ce n'est pas »): *huwəwa, mā-ši hōya* « lui, ce n'est pas mon frère ».

C) Dans de nombreux cas, la mise en vedette du prédicat prépositionnel donne à la proposition nominale (au moins dans son interprétation française) une valeur quasi-verbale qu'elle n'a pas autrement: *ǧāndi l-flūs* « chez moi est l'argent, je possède de l'argent », à côté de *l-flūs ǧāndi* « l'argent est (= se trouve) chez moi ».

D) Certaines propositions nominales enfin comportent un objet direct. Ce sont celles où le prédicat est un participe actif transitif pourvu d'un régime direct pronominal: *yimma, msəmmiyāni X* « maman [est] m'ayant prénommé X ». (Le traitement morphologique de ces participes dans de tels emplois fera l'objet d'une note spéciale.)

#### Observations :

Les phrases « sans verbe », ne sont pas à mettre toutes dans la même catégorie générale. Une espèce à part est constituée par les *exclamations* au sens large, où il n'y a qu'un terme plus ou moins complexe — et qui tend quelquefois à se verbaliser. Par ailleurs, il y a les phrases comprenant essentiellement un sujet et un prédicat et qui servent à affirmer statiquement un rapport, sans le procès qu'implique un verbe.

On doit admettre avec G. S. COLIN que les grammairiens arabes ont raison de distinguer des cas différents suivant que le verbe ou le sujet nominal apparent se trouve en tête, et il est en effet très probable qu'ils entendaient dans le second cas une petite séparation entre le nom et le verbe. Mais l'interprétation dans ce cas (observable dans les parlers modernes) n'est pas une phrase à sujet-prédicat, mais une phrase constituée par le verbe (à la fois sujet et prédicat) précédé d'un élément annexe de phrase ou hors de phrase, comme dans le français: « Ernest, il est parti ».

Il serait sans doute intéressant d'observer les phrases nominales de l'hébreu biblique, pour y voir dans quel cas les massorètes y ont employé les accents soit disjonctifs soit conjonctifs.

Pour ce qui est de la constitution de formes verbales à partir de noms auxquels s'accolent des pronoms personnels, on l'observe historiquement assez souvent (notamment égyptien, araméen moderne). On peut soupçonner un processus analogue pour les formes conjuguées du sémitique. En ce qui concerne le parfait (accompli) occidental à suffixes, c'est la doctrine généralement admise (certains grammairiens allemands l'ont appelé « le nominal »). Pour l'inaccompli (imparfait, aoriste), on sait que les grammairiens arabes l'assimilent au nom pour ce qui est des finales caractéristiques des modes qui rappellent la déclinaison; d'autre part l'inaccompli indicatif après un nom indéterminé, remplaçant une proposition relative complète, joue le rôle d'un qualificatif nominal. (Marcel COHEN)

Quand on parle de phrases participiales, il faut prendre soin de ne pas borner l'examen aux 3<sup>mes</sup> personnes. (Jules BLOCH)

---

#### Séance du 26 Janvier 1949



Entretien sur la phrase dite nominale (II).

S. GRÉBAUT. — Sur la phrase dite nominale en éthiopien (gegez).

La phrase nominale, très fréquente en éthiopien (rapport entre le nom et le prédicat), s'exprime au moyen d'un pronom personnel servant de copule, ou même sans cette copule.

Voici quelques exemples tirés de la Bible (Ancien et Nouveau Testament) et de l'apocryphe *Le Testament en Galilée de Notre-Seigneur Jésus-Christ*, édité par L. GUERRIER et S. GRÉBAUT (*Patrologia Orientalis*, t. IX, fasc. 3):

*ʒaʒaminəra-ka kama derūk beʒesi ʒanta* « je te connais pour être un homme exigeant », Matth., xxv, 24;

*reʒeyo la-berhān kama šannāy* « (Dieu) vit que la lumière était bonne », Genèse, I, 4;

*lebsū ʒa-ʒaƒuera gamal* « son vêtement (de Jean-Baptiste) était en poil de chameau », Marc, I, 6;

*ʒiʒana māy* « l'eau est à nous », Genèse, xxvi, 20 (querelle entre les bergers de Guérar et les bergers d'Isaac);

*ʒantemmū ʒa-Krestos* « vous êtes du Christ », I Corinthiens, III, 23;

*ʒə-ʒamanna kama weʒetū ʒwi-ʒweʒetū-sa weʒetū* « nous ne crûmes pas que c'était lui, c'était pourtant (bien) lui », GUERRIER-GRÉBAUT, *op. cit.*, p. 55;

*kama tāmerū kama ʒana weʒetū* « afin que vous sachiez que c'est moi », *ibid.* (les apôtres n'avaient pas encore cru à la résurrection);

*yebēlo Pilāfos : ʒanta-sa-kē negūš ʒanta* « Pilate dit (à Jésus): Tu es donc roi » — *ʒawšəʒa ʒiyasūs wa-yebēlo : lalika tebē kama negūš ʒana* « Jésus répondit et lui dit : tu dis toi-même que je suis roi », Jean, xviii, 37;

*reʒeyū ʒedaw-eya wa-ʒegar-eya kama ʒana weʒetū* « voyez mes mains et mes pieds : c'est bien moi », Luc, xxix, 39.

#### Observations :

R. LABAT demande si le pronom final n'est jamais souligné par une particule; si la réponse est négative, le rythme de la phrase nominale en guèze différerait de celui qu'elle a en akkadien où le pronom final est souvent suivi de l'enclitique *-ma*, mettant sur ce pronom l'accent d'intensité.

Marcel COHEN répond que lorsque la phrase nominale est à trois membres, avec un pronom indépendant jouant le rôle de copule, ce pronom lourd est généralement en fin de phrase, ce qui amène le rythme signalé en akkadien par R. LABAT.

Par ailleurs, les exemples fournis par S. GRÉBAUT sont dans leur majorité particulièrement précieux pour montrer des phrases nominales en subordination après des verbes « dire » : il est naturel que les fragments de conversation rapportés consistent en constatations, exprimées par des phrases nominales.

---

Communication.

J. DENY. — Le nom du safran en arabe.

---

Malgré son nom officiel de *crocus sativus* « crocus semé », cette plante pousse aussi à l'état naturel sur une vaste aire en Europe et en Asie. La Chine, l'Inde, l'Arabie et l'Égypte ne connaissent pas le crocus indigène. La plante était cultivée dès une très haute antiquité et elle a reçu une grande quantité de noms. En français et ailleurs le nom du safran a été abusivement étendu et s'applique à des représentants de familles tout à fait différentes (*crocus sativus* ou *officinalis*, *carthamus tinctorius*, *curcuma*, colchique d'automne, etc.). *Safran*, bas latin *safranum*, se rencontre sous des formes voisines dans toute l'Europe et en Asie antérieure. Ces mots viennent de l'arabe *zaʿferān*. L'arabe possède d'autres noms encore pour désigner le safran, mais, si l'on se borne aux termes les plus employés, il réserve *zaʿferān* au crocus et appelle *ʿuṣfur* le carthame et *kurkum* le curcuma. Nous allons examiner ces trois mots.

1°) *Zaʿferān*. — Ce mot ne figure pas dans le Coran, mais on le trouve chez le poète antéislamique Nābiga 'd-Dubyānī (mort vers 604) dans le sens d'article de toilette pour femmes. Les Arabes employaient en effet ce safran dans des préparations aromatiques (*melāb*, *ḥulūk* ou *ḥilāk* ou *ḥalūkī*). Ils l'employaient aussi pour teindre les étoffes nobles ; en médecine, comme stimulant et antispasmodique ; enfin, ils safranaient leurs plats de cuisine et leurs pâtisseries. Ibn-al-Baitār mentionne trois autres noms du safran, *ǧādi*, *riḥkan* et *ǧessad*. Ce dernier, qui semble de la même racine que *ǧessad* « corps (carnation ?) », figure dans le Coran et est glosé par « safran » par certains commentateurs. Le bota-

niste DE CANDOLLE (1778-1841) proposait pour *zaʕferān* l'étymologie par *aʕfar* « jaune ». On objectait (LACAITA, annexe à l'ouvrage de MAW sur le Crocus) que *zaʕferān* était un quadrilittère commençant par une sonore et *aʕfar* un trilitère avec première consonne sourde. Il semble bien pourtant que le *ʕayn* soit ici un élément expressif, par conséquent surrégatoire. Comme le montre un examen même rapide des racines quadrilittères arabes, toute une série de celles-ci contiennent, précisément comme deuxième consonne, cette lettre qui disparaît dans les racines trilitères correspondantes sans que le sens change d'une façon appréciable. D'autre part, l'arabe offre des exemples d'alternances entre la sonore *z* et la sourde *ʕ* à l'initiale: *zakr* et *ʕakr* « (l'oiseau) sacre ». Notons que l'or et le safran s'appellent *aʕfarān* « les deux jaunes ».

2°) *ʕuʕfur* (vulg. *ʕaʕfur*, accentué sur la 1<sup>re</sup> syllabe, à la différence de *ʕaʕfur* « oiseau ») « *carthamus tinctorius* », en parlant de la plante elle-même et de ses fleurs, le nom de *ʕurtum* (d'où carthame) étant réservé par les Arabes à la graine de la plante, alias « graine des perroquets » (SONNINI, *Voyages en Egypte*, III, 33-4). Les Arabes l'emploient en médecine et en cuisine, notamment pour faciliter la cuisson des viandes, en parfumerie en guise de fard ou de « rouge » correspondant au vermillon d'Espagne (ou rose en tasse) d'Europe, qui était obtenu avec la même plante. *ʕuʕfur* est à rapprocher également — comme l'a fait incidemment FREYTAG — de *aʕfar* « jaune »; cp. le diminutif *ʕuʕayfara* qui signifie « giroflée jaune » d'après Ibn-al-Baitār. *ʕuʕfur* apparaît ainsi comme une variante expressive à sens différencié de *zaʕferān*. Le mot a passé dans l'usage turc, surtout culinaire, sous la forme *aspur* (anatolien dialectal: *aspir*, *haspir*); d'où le bulgare *aspur*, même sens, et peut-être le grec médiéval *aspros* « blanc » (cp. lat. *pallidus* « pâle, clair, propr. jaune clair », slave *plavŭ* traduit par gr. *leukós* [ERNOUT]). En vieux franç. on relève *asfour* (GODEFROY) qui est de même provenance, mais le mot courant était *saflour*, par contamination avec « fleurs (de carthame) ». Cp. angl. *safflower*, allem. et russe *saflor/safflor*, gr. mod. *asphōri* (d'après MISSIR), ital. *asfiori*, à côté d'*asfore* (autres formes dans HOBSON-JOBSON s. v. *safflower*). En bas lat. on disait *safranum*. D'après la nomenclature arabe, le carthame appartient au groupe des « racines jaunes », *ʕurūḳ ʕufr*, par

opposition aux racines rouges et aux blanches. Les Arabes enseignent en effet que l' « écorce » du *Eusfur* donne la couleur jaune et la fleur la couleur rouge.

L'arabe possède encore pour désigner le carthame : a) *ahrīd/ihrīd* « fleur de carthame », du sansk. *haridrā* propr. « bois jaune-curcuma » (cp. chin./mongol *hun-hua*, pers. *zerde-čub*, d'où turc *zerdečav*, qui signifient également « bois jaune » et désignent le curcuma [sic]). La forme prakrit de *haridrā* est *hallada/hallādi*, d'où hindoust. *haldī*, vulg. *hald*. Il se peut que l'arabo-persan *hord, hurd* « curcuma » vienne de là. Pers. *engriz*, même sens, est peut-être une autre déformation de *ahrīd*. Les Arabes ont, par conséquent, confondu ici carthame et curcuma. — b) *ǧiryāl* « suc de carthame » (Tāǧ-al-ǧarūs). — c) *bēhremān*, du pers. *Behrām*. — d) *ṣabīb*, qui servait à la teinture de la barbe. — e) *murrayk*, d'origine arménienne. — f) *ħirriḫ* (Ibn-al-Baitār); d'après le *Kāmūs* de Fīrūzābādī c'est, d'après certains, la graine du carthame.

3°) *Kurkum*. — C'est le *curcuma longa* appelé aussi *hurd* (voir plus haut), en syriaque *ḫāḫār kūrkumā* « racine de k. », gr. médiéval *koúrkoum*, bas lat. *curcuma*. Cp. ital. *cucuma, cocoma*, fr. *coucoume* (ПОМЕТ, SAVARY), nom donné à la racine du curcuma appelée aussi *terre-mérite, terra mérita*, angl. *turmeric*, et, par confusion, à une espèce de gomme des Indes dite *caucamum*. En réalité, le mot *kurkum* a eu — comme *zaḫferān*, mais dans d'autres langues que l'arabe — un emploi extensif, puisque gr. *krókos* et lat. *crocus/crocum* viennent de hébr. *karkōm*, origine de ar. *kurkum*. Il s'agit donc d'un vieux terme sémitique. L'hébr. *karkōm* figure dans le Cantique des Cantiques (IV, 14), probablement dans le sens de « safran ». Cp. différentes autres formes du type *kurkam, kurkama* en chald. et syriaque (LACAITA, H. LEWY), armén. *krkum*, pers. *kurkum, kerkem, kumkum*, passé en turc dès le XI<sup>e</sup> siècle: *kürküim* (KACHGARI, qui donne cette forme aussi pour l'arabe: *kurkum*), mongol *gürküim*, sansk. *kuṅkum*, hindoust. *kuṅkum, kumkum*, tamouï *kuṅkuman*. Ces flottements dans le vocabulaire compliquent la question de savoir quel était le pays d'origine du safran. On remarquera à cet égard que cette plante ne vient pas d'Égypte, contrairement à l'identification qu'a faite BRUGSCH du mot *mātet* [mōt.t] contenu dans le papyrus médical Ebers.

On identifie maintenant *māṭet* avec carthame. D'autre part, le safran n'est pas indigène dans l'Inde (bien qu'il soit cultivé dans le Cachemire) et cependant le nom sanskrit du safran est le même qu'en hébreu. On fait observer à ce propos que les textes sanskrits en jeu sont relativement récents, de sorte que la thèse de l'origine sémitique proposée par H. LEWY demeure défendable. Les Hindous ont conservé au safran son nom sémitique. Par contre, le « curcuma » vient bien des Indes, mais il porte un nom scientifique qui devrait appartenir au safran. L'usage scientifique s'est donc laissé abuser par la confusion commise par les Arabes qui ont appelé *kurkum* le « bois jaune » provenant des Indes. Enfin les mêmes Arabes ont commis une autre confusion en appliquant partiellement au carthame un nom (*aḥrīd*) qui par son étymologie se rattache aux termes désignant le « bois-jaune (curcuma) ».

*Observation :*

R. LABAT cite en regard les faits akkadiens: a) *kurkanû* « curcuma » (sumérien: KÛR-GI-RIN-NA); b) *azupirânu* « crocus sativus » (*azupirû*, *azupirânitû*, *azukirânu* (! 2 fois), sumérien AZUKNA). Les Akkadiens, par jeu de mots, le mettent en rapport avec une racine *šapâru* dans une injonction magique fondée sur la simple assonance: *kima azupirî lišap-pirû-ši kišpû-ša* (*Maqlû* V, 31) « comme le safran qu'ils lacèrent ses sortilèges ».

---

Séance du 23 Février 1949



Communication.

R. LABAT. — Le nom du pinos de pin en akkadien.

---

Il existe en akkadien un mot *kiškirânu*, également attesté sous les formes *kilkirânu*, *kilkilânu*, *kirkirânu*. Dans les syllabaires, il est donné comme équivalent des idéogrammes

sumériens *šem-še-li*, *še-šem-li* (*kirkirânu*), *šem-še-li-UD* (*kirkirân burâši*). Hormis ces références lexicographiques, il ne se trouve guère employé — idéographiquement — que dans les tablettes médicales et dans les textes traitant de la préparation d'onguents aromatiques. E. EBELING, qui le mentionne en dernier lieu (*Orientalia*, 17/2 (1948), 136), après avoir rappelé les traductions précédemment proposées (KÜCHLER, *Medizin*, 86: Zypressen-Zapfen, strobile de cyprès; THOMPSON, *Herbal*, 154: gum or tar (from Pinus Halepensis), gomme ou goudron du pin d'Alep), ajoute: « nach der Etymologie wohl etwas kugelförmiges ». En fait, sur l'étymologie, l'akkadien même ne nous renseigne pas. Le mot est un quadrilittère, dont la forme primitive est probablement *kirkirânu*, élargie par l'adjonction du suffixe de dérivation concrète *-ânu*, bien attesté, entre autres, dans les noms de plantes: *azupiru/azupirânu* « safran », *hašû/hašânu* « thym », *šimru/šimrânu* « fenouil », *haldappânu* « moutarde », *qulqulânu* « cardamome », etc.

Lorsque EBELING fait allusion à l'aspect *kugelförmiges* que requerrait l'étymologie, il pense vraisemblablement au rapprochement fait par THOMPSON entre akk. *kirkirânu* et héb. *kikâr* (*kirkâr*). Ce rapprochement, en réalité, n'est pas très convaincant, d'autant plus que THOMPSON lui-même ne le propose qu'entre autres hypothèses.

Or, en parcourant le *Traité des Simples* d'Ibn-al-Baitâr, j'ai rencontré, sous le n° 1919, le mot arabe *kerker*, qui y est traduit par « pignon » et dont il est dit « c'est le petit pin que l'on appelle aussi *qadhîm qoreich* [*qadhîm qurâiš*] suivant Ibn-Ishak dans son *Kounnach* (compendium, pandectes) ». Il me paraît extrêmement tentant de mettre ce mot arabe *kerker* en rapport avec l'akkadien *kirkirânu*. Dans les textes médicaux akkadiens, *kirkirânu* est en effet très fréquemment accolé à *burâšu*, que THOMPSON traduit précisément par *pin*. *Kirkirân burâši* serait donc le *pignon de pin*.

Cette étymologie aurait l'avantage de rendre exactement compte de l'idéogramme sumérien *šem-še-li*, *še-šem-li* « graine (še) aromatique (šem) de l'arbre li, ou graine (še) de l'arbre aromatique li (šem-li) ». Elle assurerait également pour *šem-li* cette traduction de *pin* qui est loin d'être acceptée par tous les assyriologues: MEISSNER et UNGNAD avaient précédemment proposé *cyprès*, et, plus récemment, W. VON



SODEN, d'après LANSBERGER (*Z.A.*, 43, 260), lui préférerait celle de *genévrier*.

L'on peut sans doute objecter que les transferts de sens sont fréquents dans le vocabulaire botanique et que l'on pourrait peut-être conserver le sens de *genévrier* à *šem-li* (*burâšu*) en donnant celui de *baies de genièvre* à *kirkirân burâši*. Mais, outre le fait que l'on peut difficilement séparer l'akkadien *duprânu*, que l'on traduit communément par *genévrier*, du syriaque *dapranâ*, *deprânâ* (et de l'arabe *difran*), il est dit dans *AMT* 54, I, 8 que l'on tire du *kirkirânu* une farine ou une poudre (*zî še-šem-li*) sèche (cp. l'emploi du verbe *tasarraq*), ce qui s'expliquerait plus difficilement, ce me semble, dans le cas des baies de genièvre qui sont huileuses.

L'emploi médical du *kirkirânu* me paraît également aussi militer en faveur de la traduction *pignon de pin*. Si nous laissons de côté les références peu instructives du fait du nombre d'ingrédients employés dans tel ou tel remède, nous constatons que le *kirkirânu* entre dans la composition de potions, de lavements ou de pommades contre la paralysie locale, la constriction des voies respiratoires (*hinqti nappahi*), contre la toux, contre la constipation ou le météorisme; qu'il sert de topique « lorsque le ventre est lié », en cas de maux de ventre ou de rétention d'urine et qu'il est spécialement indiqué dans les crises aiguës de jaunisse, seul ou mélangé avec de l'alun pilé.

Or Dioscorides (I, 88) dit que le fruit du pin mangé ou pris avec de la semence de concombre, dans du vin doux, est diurétique; Massih, que la graine du grand cône de pin convient contre les douleurs de la vessie et des reins causées par l'âcreté de la bile et contre les coliques d'estomac. RAZÈS, dans son *Traité des correctifs alimentaires*, prétend que ce fruit est salutaire aux paralytiques..., qu'il expulse les vents..., qu'il enlève la pituite accumulée dans les poumons. D'après Ibn Massouih, il dessèche les humeurs corrompues engendrées dans les organes, déterge les humeurs des reins et de la vessie, il est salutaire contre le pus et les calculs qu'ils renferment et fortifie la vessie. Quant aux graines de la petite espèce (grec *pituïdes*, arabe *qađim quraiš*), d'après Galien et Dioscorides, elles sont dépuratives et astringentes, elles conviennent aux sujets qui ont des matières à expectorer de la poitrine et du poumon, elles sont salutaires contre

la toux et les affections thoraciques. Il faut cependant noter que les baies de genièvre sont, elles aussi, expectorantes et diurétiques.

*Observation :*

L'usage du pignon pilé ou entier s'est conservé jusqu'à nos jours en Orient; il y est attesté au Moyen Age par des textes culinaires. Il était même répandu en Europe à la fin du Moyen Age (en franç. *pignolat* « gâteau aux pignons »). — La transmission depuis l'Antiquité de l'usage médical est plausible; de telles transmissions ont été démontrées à partir de recettes égyptiennes anciennes. Les diététiciens arabes ont copié les Grecs et ont été copiés par les Européens. — Il est curieux, du point de vue de l'évolution sémantique, que les divers noms précis du pignon dans Ibn-al-Baitâr ont disparu au moins dans l'usage courant dans le domaine syrien (où pourtant le pignon est très employé en cuisine) au profit du nom générique du pin *šnōbār*. (M. RODINSON)

Entretien sur la phrase dite nominale (III).

J. J. CLÈRE. — La phrase non-verbale en ancien égyptien.

Les propositions non-verbales, c'est-à-dire dont le prédicat consiste en autre chose qu'un verbe fini, sont très usuelles et de types nombreux en égyptien. Certaines propositions à verbe fini semblent être elles-mêmes, à l'origine, également des propositions non-verbales s'il est vrai que, par exemple, *šgm.f bꜛk* « il entend le serviteur » signifiait primitivement, comme on l'admet généralement, « son entendu (est) le serviteur » (ou, selon certains, « il (est) un-entendant le serviteur »). Si l'on s'en tient à l'état attesté par la langue classique (moyen égyptien), la phrase non-verbale présente les principales caractéristiques et les principaux types suivants.

I. — LA COPULE. La phrase non-verbale égyptienne peut ne pas comporter de copule: *ink bꜛk* « je (suis) un serviteur », *ntf mnḥ* « il (est) un (homme) parfait », *bꜛk m pr.k*

« un serviteur (est) dans ta maison », — ou en comporter une. La copule est soit *iw* « être », simple outil grammatical, soit — lorsque certaines relations syntaxiques ou la notion de temps (ou d'aspect) doivent être exprimées — le verbe *wn/wnn* « exister » : *iw.f m pr.f* « il est dans sa maison » ; *rdi.n.k wn.f m pr.f* « tu as fait qu'il soit dans sa maison », *wnn.f m pr.f* « il sera dans sa maison ». *'Iw* et *wn(n)* n'expriment pas l'identité du sujet et du prédicat ; les propositions non-verbales comportant ces mots ne peuvent pas avoir de prédicat nominal ou adjectival. On ne peut pas dire en ég. *\*iw bək śn.k* pour « le serviteur est ton frère » ou *\*iw bək mr* pour « le serviteur est malade » : il faut obligatoirement tourner avec un prédicat adverbial formé soit de la préposition dite « *m* d'équivalence » + substantif (prédicat « pseudo-nominal »), soit d'une forme pseudo participiale d'un verbe d'état ou de qualité (prédicat « pseudo-adjectival »). Ceci provient vraisemblablement de ce que *iw* et *wn(n)* étaient antérieurement des verbes de mouvement (cf. LEFEBVRE, *Gramm.* § 309) qui ne pouvaient recevoir qu'un complément exprimant un état concomitant. A côté des phrases d'identité ou de qualification sans copule à prédicat nominal : *śn.k bək* (ou *bək śn.k*) « le serviteur (est) ton frère », et à prédicat adjectival : *mr bək* « le serviteur est-malade », on a — pour exprimer les mêmes notions — *iw bək m śn.k* litt. « le serviteur est dans (la personne de) ton frère » (< « le serviteur vient (?), (étant) dans (la personne de) ton frère ») et *iw bək mrw* litt. « le serviteur est lui-étant-malade » (< « le serviteur vient (?), lui-étant-malade ») avec copule et prédicat adverbial. La situation est donc la même qu'en arabe classique où, à côté des phrases d'identité ou de qualification sans copule : *'al-ḥādīmu saḥū-ka* « le serviteur (est) ton frère » et *'al-ḥādīmu marīḍun* « le serviteur (est) malade » avec prédicat au cas nominatif (-u/-un), on a — avec la copule *kāna/yakūnu* « être » < « se tenir debout » (cf. BROCKELMANN, *Grundriss*, II, § 55a et 232a; GESENIUS, *Hebr. Handwb.*<sup>13</sup>, p. 361, *KWN*) — *kāna l-ḥādīmu saḥā-ka* « le serviteur était ton frère » (< « le serviteur se tint debout, étant-ton frère ») et *kāna l-ḥādīmu marīḍan* « le serviteur était malade » (< « le serviteur se tint debout, étant-malade ») avec le

prédicat au cas direct (-a/-an) notant à l'origine un état concomitant (comme encore par ex. dans *sāfara l-hādīmu marīdan* « le serviteur voyage, étant malade »).

II. — LE SUJET peut être notamment: (a) un substantif: *bɔk m pr pn* « un serviteur (est) dans cette maison »; (b) un pronom personnel: pronom suffixe (seulement après *iw* et *wm/wenn*): *iw.f m bɔk* « il est un serviteur », ou pronom dépendant (après une particule non-enclitique, la négation prédicative *nn* ou un adjectif-verbe): *mk šw m pr pn* « voici qu'il (est) dans cette maison », *nn. šw m pr pn* « il n'(est) pas dans cette maison », *nfr šw m pr pn* « il est-bien dans cette maison », ou pronom indépendant: *ink bɔk.f* « je (suis) son serviteur »; (c) un démonstratif: *bɔk.k pɔw* « celui-ci (est) ton serviteur » = « c'est/il est ton serviteur ».

III. — LE PRÉDICAT peut être notamment: (a) un substantif: *ink bɔk* « je (suis) un serviteur », *bwt.f grg* « le mensonge (est) son abomination »; (b) un pronom personnel (indépendant): *ink pɔw* « c'(est) moi »; (c) un adjectif-verbe: *nfr šw* « il est-beau »; (d) la négation prédicative *nn*: *nn rr.f* « son nom n'existe pas » litt. « son nom (est) non-existant »; (e) un adverbe: *iw bɔk.k im* « ton serviteur est là » ou une expression adverbiale: *iw bɔk.k m pr pn* « ton serviteur est dans cette maison »; (f) un pseudoparticipe: *iw.k wrġ.ti* « tu es toi-étant-fatigué » = « tu es fatigué »; (g) un mot interrogatif: *iššt pɔw* « ceci (est) quoi ? » = « qu'est-ce ? », *wm.f čn* « où était-il ? ».

IV. — LES TYPES DE PHRASES NON-VERBALES peuvent se répartir en trois groupes principaux d'après la nature du prédicat.

A. *Prédicat substantival*. 1) Phrase à deux termes: a) sujet pronominal (pronom indépendant): *ink bɔk* « je (suis) un serviteur », *nif it* « il (est) un père », et (anciens pronoms indépendants): *čmt zot* « tu (es) la fille », *šwt nb.n* « il (est) notre maître »; en moyen égyptien, ce type ne s'emploie guère qu'à la 1<sup>re</sup> pers. sing. (*ink*), le type à prédicat adverbial avec « *m* d'équivalence » (ci-dessous C 4)

le remplaçant aux autres personnes; b) sujet nominal: *mkt.č mkt-RĜ* « ta protection (est) la protection de Râ »; ce type, usuel en ancien égyptien, est rare et archaisant en moyen égyptien où il cède la place d'une part au type avec prédicat adverbial (C 4) dont il vient d'être question, d'autre part au type avec *ḫw* (ci-après A 2); c) sujet pronom démonstratif: *wǝḫ ḫw* « celui-ci (est) la santé [masc. en ég.] », *irt tn ḫw* « celle-ci (est) cet œil [fém. en ég.] », anciennement avec accord en genre et en nombre du démonstratif qui devient ensuite invariable: *irt ḫw ḫw* « ceci (est) cet œil », *zwt ḫw* « ceci (est) la fille » = « c'est la fille », « elle est la fille ». — 2) La phrase à deux termes avec sujet nominal est de bonne heure remplacée par une construction dérivée de celle qui vient d'être mentionnée en dernier lieu (A 1 c), dans laquelle le substantif sujet logique s'ajoute, en apposition, au sujet grammatical *ḫw* (invariable): *bwt.f ḫw grg* « ceci, (à savoir) le mensonge, (est) son abomination » = « le mensonge est son abomination ».

Le prédicat substantival sert à rendre la notion de prédicat adjectival dans la construction A 1 a ci-dessus: *ink nfr* « je (suis) beau », *ink mry* « je (suis) aimé »; dans ce cas le mot formant le prédicat est en réalité un substantif (participe substantivé): « un (homme-)beau », « un (homme-)aimé », et il était senti comme tel par les Égyptiens ainsi que l'indique l'emploi du suffixe de la 3<sup>me</sup> pers. en référence à ce mot: *ink wr m iwwt.f* « je (suis) un grand par sa fonction » = « je suis grand par ma fonction » (on ne peut dire en ég. \**ink wr m iwwt.i*).

B. *Prédicat adjectival*. L'égyptien possède des « adjectifs-verbès » exprimant une qualité ou un état. Ils se conjuguent avec les suffixes comme les verbes ordinaires par ex. en proposition subordonnée: *di.k nfr.f* « tu fais qu'il soit-beau », mais en proposition indépendante ces adjectifs-verbès reçoivent, comme sujet pronominal, le pronom dépendant: *nfr šw* « il est-beau ». Les grammairiens regardent *nfr šw* comme une phrase non-verbale, à la différence de *nfr.f* qui est une phrase verbale normale.

C. *Prédicats adverbial*. 1) Sans copule, sujet nominal (uniquement) + prédicat : *bək.k m pr.k* « ton serviteur (est) dans ta maison », *bək.k εɔ* « ton serviteur (est) ici ». — 2) Avec copule *iw* (ou *wn/wnn*), sujet pronominal (pronom suffixe) ou nominal + prédicat : *wnn.i hnε.k* « je serai avec toi », *iw bək.k m pr.k* « ton serviteur est dans ta maison », *wnn bək.k εɔ* « ton serviteur sera ici ». — 3) Avec certaines particules non-enclitiques et la négation prédicative *nn*, sujet pronominal (pronom dépendant) ou nominal + prédicat : *mk šw m pr.k* « voici qu'il (est) dans ta maison », *išč tɔ pn hr št-hr.f* « tandis que ce pays (était) sous sa direction », *nn mw im* « (il) n'(y a) pas d'eau là ».

Il existe en outre deux emplois importants particuliers du prédicat adverbial : 4) Pour rendre la notion d'identité (exprimée d'ordinaire par le prédicat nominal), l'ég. emploie un prédicat adverbial avec la préposition « *m* d'équivalence » ou avec la préposition « *r* d'équivalence future » : *iw.f* (ou *mk šw*) *m bək* « il est (voici qu'il est) un serviteur » litt. « il est *dans* (= en qualité de, dans la personne de) un serviteur », *iw.f* (ou *mk šw*) *r bək* « il sera (voici qu'il sera) un serviteur » litt. « il est *vers* (la qualité d')un serviteur ». — 5) Au moyen d'un infinitif dépendant d'une des prépositions *hr* « sur », *m* « dans » ou *r* « à, vers », l'ég. forme des phrases pseudo-verbales (prédicat « pseudo-verbal ») exprimant le présent (*hr* et, avec les verbes de mouvement, *m*) ou le futur (*r*) : *iw.f hr šgm* « il entend » litt. « il (est) sur (= à) entendre », *iw.f m üt* « il vient » litt. « il (est) dans (= à) venir », *iw.f r šgm* « il entendra » litt. « il (est) vers (= pour) entendre ».

Enfin, on classe encore parmi les prédicats adverbiaux ceux qui consistent en une forme pseudoparticipiale d'un verbe de qualité ou d'état ou d'un verbe quelconque (prédicats « pseudo-adjectival » et « pseudo-verbal ») : *mk šw wsr.ti* « voici que tu (es) puissant », *iw.i hkr.kwi* « je suis affamé », *mk wi ü.kwi* « voici que je (suis) venu », *dpt šp.ti* « la barque (est) chargée ».

V. — Les phrases non-verbales avec copule et sujet *nominal* fonctionnent en principe seulement comme propositions indépendantes; avec copule et sujet *pronominal*, ou avec sujet nominal mais *sans copule*, elles peuvent être des propositions indépendantes ou dépendantes: *iw.f m pr.f* « il est dans sa maison » ou « lui étant dans sa maison » (« quand il/s'il est dans sa maison »); *bok m pr.f* « le serviteur (est ou étant) dans sa maison » (« quand/si le\* serviteur... »).

---

Séance du 23 Mars 1949



Communication.

Jean NOUGAYROL. — La phrase dite nominale en accadien.

---

INTRODUCTION: *Difficulté théorique*: Définition flottante de la phrase nominale (BROCKELMANN, II, § 60, en exclut la plupart des phrases à permansif. UNGNAD les y inclut dans sa grammaire (§ 60b), après leur avoir assigné (ZA, 18, 54) une position intermédiaire). On prendra ici le terme dans son extension la plus large.

*Difficulté pratique*: Aucun exposé d'ensemble un peu approfondi n'existe encore sur cette question. On espère que RAVN en jettera sous peu les bases dans les *Symbolae Hrozny*. Pour l'instant, on se contentera d'illustrer, par des exemples mis en ordre, la variété et la souplesse de la phrase nominale en accadien, et la façon dont elle s'insère dans le système grammatical. On choisira, si possible, ces exemples

dans le babylonien « classique ». On laissera naturellement de côté les noms propres, malgré leur richesse en phrases nominales, parce qu'ils s'écartent, fonctionnellement et traditionnellement, du discours proprement dit.

SCHÉMA DE L'EXPOSÉ :

1) *Nature et forme des éléments essentiels de la phrase nominale.*

A) le *sujet*: Nom et pronom. — Sujet explicite ou non.

B) l'*objet*: Non et pronom (suffixé). — Accusatif avec verbe actif et accusatif avec verbe passif.

C) le *prédicat* { a) nature { 1) Substantif et adjectif (proprement dit ou tournure adjectivale);  
2) Verbe (adjectifs verbaux): permansif et participe présent.  
b) forme: état absolu et état indéterminé.

2) *Le « concept verbal » dans les phrases nominales.*

A) *Aspects* du { a) état { 1) attributif (noms ou permansifs de verbes d'état);  
2) résultatif (permansif actif (ou passif) de verbes transitifs ou intransitifs);  
b) action continue: participe présent.

B) *Voix* { a) active: permansif actif, participe présent;  
b) passive: permansif passif.

C) *Modes* { a) relatif;  
b) énergétique;  
c) optatif.

Conclusion sur la nature du prédicat: à de rares limitations près, le prédicat de la phrase nominale, quelle que soit sa nature, est traité comme une forme verbale. — La « *conjugaison permansive* ».



3) *Place de la phrase nominale dans le système accadien.*

I	{	A) <i>acte</i> :	{	a) inaccompli: forme I <sub>2</sub> ;	}	Phrase verbale.
		b) accompli: « prétérit ».				
II	C	état:	nom et permansif (attributif)			

4) *L'expressivité (= usages littéraires traditionnels) de la phrase nominale.*

Peinture	{	du « décor » de l'action (ex.: préambule d' <i>enū-ma ēliš</i> );
		des « états (d'âme ou de service) » (ex.: plaintes de l'orant, « tirades » d'Adadnirari II et d'Assurnasirpal II);
		des « données » (ex.: protases hépatoscopiques).

---

**Séance du 4 Mai 1949**



---

 Entretien sur la phrase dite nominale (IV).
 

---

I. A. CAQUOT. — La phrase dite nominale en araméen.

D'une revue rapide de quelques parlars araméens d'époques différentes, on cherchera surtout à dégager quelques particularités.

ARAMÉEN ANCIEN: Le meilleur exemple en est fourni par les fragments araméens de la Bible.

1) Nature du prédicat. Comme en hébreu, ce peut être un nom, un adjectif, un adverbe ou une locution prépositionnelle. Ce qui caractérise l'araméen, c'est d'une part l'état absolu (indéterminé) de l'adjectif prédicat, d'autre part le très grand développement de la phrase nominale dont le

prédicat est un participe. Alors qu'en hébreu la proposition « participiale » (avec ou sans l'auxiliaire « être ») a une valeur durative, en araméen elle exprime aussi bien l'action instantanée ou l'action unique : ainsi une proposition participiale peut être employée parallèlement à une phrase verbale.

Ex. : *ʕanō kašdāyē qōdām-malkā wə ʕōmrīn* (Dan. 2, 10) « Les Chaldéens prirent la parole (parfait) devant le roi et dirent (participe) ».

2) Insertion de la copule. La copule pronominale se présente comme en hébreu, pouvant être accordée ou non avec le sujet.

La copule *ʕī* ou *ʕīay* : n'est pas autant que son correspondant hébreu *yēš* une particule d'existence. Elle serait plutôt une copule renforcée :

*heṇ ʕīay ʕēlāhanā... yōkīl lašəzabūtānā* (Dan. 3, 17) « Si notre dieu est *vraiment* celui qui peut nous sauver ».

La copule verbale, en dehors du sens ancien d'existence, précise : soit le temps : *ūmalkū rabīʕāyā teḥwē ʕaqqīfā kafarzālā* (Dan. 2, 40) « et le quatrième royaume sera fort comme le fer » ; soit une modalité de l'action : durée ou répétition : *dī ḥāwā šabē ḥāwā qāṭel* (Dan. 5, 19) « il tuait qui il voulait ».

ARAMÉEN ORIENTAL (en dehors du syriaque). C'est lui qui a évolué le plus rapidement. On prendra comme exemple le mandéen.

1) Nature du prédicat. Ce peut être encore un nom, un adjectif, un adverbe ou une locution prépositionnelle. Alors que l'état emphatique (déterminé) est devenu l'état normal de toute forme nominale en mandéen, l'adjectif prédicat reste à l'état absolu. Cette particularité morphologique suffit ordinairement à caractériser le prédicat et est liée à la rareté de la copule dans les phrases à prédicat adjectival. D'autre part le mandéen présente un développement considérable de la phrase à prédicat participial, qui apparaît de plus en plus comme un substitut du verbe et reçoit du contexte ses déterminations temporelles.

2) Insertion de la copule. Le mandéen présente beaucoup

plus souvent que le syriaque des phrases nominales sans aucune copule.

La copule pronominale y paraît surtout destinée à renforcer le terme qui la précède: sujet: *ana hu bəra dalaha* « c'est moi qui suis le fils de Dieu » (Ginza droite, Ed. Petermann, p. 52, l. 15); prédicat: la copule sert à caractériser le prédicat surtout quand il s'agit d'un adjectif à l'état emphatique: *malka dənəhura tayaba wmərahmana hu* « le roi de lumière est clément et miséricordieux » (G. dr. 17, 2).

La copule pronominale peut être ou non accordée. Comme en syriaque, on la voit en mandéen se suffixer, sous une forme réduite, au prédicat adjectival: type *ana rab-na* « je suis grand », mais surtout participial: type *nāfēqnā* = syr. *nofeqnō* « je sors », littéralement: « je suis sortant ».

*ʾit* en mandéen a été réservé à l'expression de l'existence et est très rare comme copule.

Le verbe « être » est encore plus rare comme copule, à la différence du syriaque et du judéo-babylonien. C'est ce qui justifierait la suggestion de NÖLDEKE (*Mandäische Grammatik*, p. 405) attribuant à une influence étrangère, grecque ou iranienne, dont le mandéen est exempt, la présence ordinaire de la copule dans les phrases nominales du syriaque (et du judéo-babylonien).

Le néo-araméen oriental (néo-syriaque d'Ourmia) montre l'aboutissement de cette évolution, qui est une complète « verbalisation » de la phrase nominale. Le participe « conjugué » à l'aide des formes réduites suffixées du pronom élimine complètement l'ancienne flexion verbale. On ne trouve presque plus de phrases du type *ʾallāhu kābiru*<sup>n</sup>. Le néo-syriaque introduit généralement dans la phrase « Dieu est grand » son verbe « être »: *ʾilē* < *ʾit* + *lēh*: *elahā gurē (ī)lē*.

ARAMÉEN OCCIDENTAL: Les dialectes de l'araméen occidental se sont beaucoup moins écartés du type ancien que ceux de l'araméen oriental. Des Targoums au Talmud de Jérusalem, on observe un usage croissant de la phrase participiale comme substitut d'un verbe, mais la flexion participiale, qui est attestée, n'y connaît pas une extension comparable à celle du syriaque ou du mandéen; d'autre part la copule *ʾit* est restée plus usuelle.

Le néo-araméen de Maḡlūla, extrême aboutissement de

l'araméen occidental, a gardé l'ancienne flexion verbale à côté d'une nouvelle flexion participiale (qu'il s'est constituée par préfixation des caractéristiques de l'imparfait aux deux premières personnes et non par suffixation). Il a gardé aussi le type de la phrase nominale pure, sans copule.

Ex.: S. REICH, *Etudes sur les villages araméens de l'Anti-Liban*, p. 25: phrase participiale: *tūle nōfek iter mičer* « sa taille était de deux mètres »; *uɛardal haḥfō<sup>2</sup> mečra* « et la largeur de ses épaules [était] d'un mètre », phrase nominale pure. La copule *it* y apparaît encore sous la forme *ɔt* < *hwa* + *it*.

## II. M. MALININE. — La phrase nominale copte.

Les grammairiens du copte appellent « nominale » une proposition dont le sujet est un substantif ou un pronom (personnel ou démonstratif) et dont le prédicat est soit un adverbe ou une expression prépositionnelle (phrase dite « nominale adverbiale »), soit un substantif (ou ses équivalents: un infinitif ou une proposition substantivée), un adjectif ou, encore, un pronom (personnel ou démonstratif — phrase dite « nominale nominale »).

I. PHRASE NOMINALE ADVERBIALE. — a) *Sujet substantif*: *pěksōn tay* « ton frère est ici »; *pěksōn hm-pěkēy* « ton frère est dans ta maison »; *pěksōn sōtm* « ton frère entend » (Présent I; < *pɔy.k sn hr sgm* litt. « ton frère est à entendre »); *pěksōn namu* « ton frère va mourir » (Futur I; < *pɔy.k sn m nɛi r mwt* litt. « ton frère est en marche pour mourir » ou semblable). Lorsque le sujet est un substantif indéterminé, il est obligatoirement précédé de l'auxiliaire impersonnel *un-* (néo-ég. *mn-*): *un-čōm mmōk* « tu as la force » (litt. « il y a une force à toi »); *un-ūsōn tay* « un frère est ici » (litt. « il y a un frère ici »).

b) *Sujet pronom personnel*. Pour exprimer ce sujet, on se sert des formes du pronom personnel d'origine relativement récente *tī, k, te, f*, etc., qui ne sont attestées qu'à partir du

néo-égyptien (*twti, twk, twt*, etc.): *ti-nēmōtn* « je suis avec vous »; *f-mmaw* « il est là »; *ti-sōtm* « j'entends » (Présent I); *ti-nāmu* « je vais mourir » (Futur I).

II. PHRASE NOMINALE NOMINALE. — La construction obtenue par la juxtaposition du sujet substantif au prédicat substantif ou adjectif est très rare en copte, bien qu'elle soit théoriquement possible — ex. *psōtē ntpsilyē mprōmē tēfimt-rmmaō* « le salut de l'âme de l'homme est sa richesse ». On notera que dans la phrase nominale copte l'adjectif est traité comme un substantif puisqu'il doit obligatoirement prendre l'article indéfini: *pǝays uharš-hēt* « le Seigneur est patient » (litt. « est un lourd de cœur »). Cette construction est également rare avec le sujet pronom démonstratif: *pǝy pēbat nsabat* « celui-ci est le mois de Sabat ». En revanche, elle est très fréquente lorsque le sujet est représenté par le pronom personnel de la 1<sup>re</sup> et de la 2<sup>e</sup> personne du singulier ou du pluriel. On emploie dans ce cas l'ancien pronom indépendant *anōk, ntōk, ntē*, etc., à la forme pleine ou à l'état construit: *anōk ušōs* « je suis un pâtre »; *ntk-ta hēlpis* « tu es mon espoir »; *anōn hansōǝ* « nous sommes ignorants » (litt. « des ignorants »). A la place du pronom personnel de la 3<sup>e</sup> personne du singulier ou du pluriel, on se sert du pronom démonstratif, à l'état enclitique, *-pē* (masc.), *-tē* (fém.), *-nē* (plur.), possédant le sens neutre « c'(est), ce (sont) ». On soulignera qu'une phrase telle que *\*ntōf ušōs* « il est pâtre » est impossible en copte: on doit dire *ušōs-pē* « c'est un pâtre ». Ce pronom démonstratif s'accorde en genre et en nombre avec le prédicat: *tamaaw-tē* « c'est ma mère »; *nasnēw-nē* « ce sont mes frères ». Le sujet pronom démonstratif neutre, n'exprimant par lui-même aucune notion, s'il se rapporte à une personne ou à une chose énoncées précédemment, reçoit un complément le précisant; ce complément peut le suivre directement ou bien être placé au début de la phrase, devant le prédicat: *upnēwma-pē pnutē* « c'est un Esprit, Dieu » pour « Dieu est un Esprit »; *nias tashimē* « elle, c'est ma femme » pour « elle est ma femme ». Ce pronom démonstratif, dont le rôle, dans les phrases de ce type, est réduit à celui d'un sujet apparent, dégénère ainsi en une sim-

ple particule de liaison (copule) entre le sujet et le prédicat. A ce titre, il peut se mettre non seulement après le prédicat — sa place normale — mais aussi après le sujet : *pnuťě-pě pěnyōt* « Dieu est notre père ». Lorsque dans des phrases de cette construction le sujet et le prédicat diffèrent en genre et en nombre, on emploie invariablement la forme *-pě* qui devient ainsi une copule neutre : *tpě-pě pat<sup>h</sup>rōnōs* « le ciel est mon trône » ; *těn ěpistōlē nt<sup>h</sup>ōtěn-pě* « vous êtes notre épître ». On enregistre cependant quelques exemples attestant l'accord de la copule avec le sujet : *prwayně, nnasěbēs-ně nnabě* « les péchés sont la lumière des impies » ; *anak-tě lbō nělalě* « je suis la vigne ».

---

### Séance du 25 Mai 1949



#### A. Communication.

André BASSET. — Sur une singularité des parlers berbères du sud marocain.

---

Dans la Tachelhait, le pronom démonstratif « celui, celui-ci, celui-là », etc., masc. sing. *wa, wad, wan*, etc., fém. sing. *ta, tad, tam*, etc., se présente usuellement avec un élément *ǧ* préfixé, assourdi devant *t*, soit, masc. sing. *ǧwa, ǧwad, ǧwan*, etc., fém. sing. *hta, htad, htan*, etc. Dans les mêmes parlers on a également pour « aujourd'hui » *ǧ-ass-a*, en regard de *ass-a*, de *ass* « jour », ou encore, pour « cette année », *ǧ-asuggwas-ad* de *asuggwas* « année ».

STRÜMME, dans son *Handbuch des Schilhischen von Tazerwalt* (p. 91, 109), a considéré ce *ǧ* comme étant la préposition *ǧ* « dans » et, comme conséquence, en raison de *ǧ-ass-a*, *ǧ-asuggwas-ad*, a admis que la préposition *ǧ* n'était pas nécessairement suivie de l'état d'annexion.

Cette explication est doublement irrecevable. Pour admettre

que *g*, préposition, puisse être suivi de l'état libre, il nous faudrait des exemples indépendants de ceux fournis par le cas litigieux. D'autre part, en syntaxe, si la présence d'une préposition est acceptable dans *g-ass-a*, *g-asuggwas-ad*, elle n'est pas nécessaire : *ass-a* suffit à en témoigner ; et elle est inadmissible dans le pronom démonstratif, à moins de supposer une extension analogique — et dans quelles conditions ? — d'un élément ayant perdu toute valeur propre.

Il faut donc de toute évidence chercher dans une autre voie la solution du problème.

Or, on a, en fait, préfixation possible non seulement de *g*, mais aussi de *dəg* : témoin LAOUST, *Ntifa* (p. 285), *dəg-ass* « aujourd'hui » à côté de *ass-ad* que corroborent, pour nous en tenir là, de nombreux exemples du *Haud*, texte chleuh du XVIII<sup>e</sup> siècle et des notations de STUMME lui-même, ainsi p. 121.

Dans ces conditions le problème s'éclaircit immédiatement. On connaît depuis longtemps en effet, grâce aux parlars touaregs, un élément expressif augmentatif *dəg* susceptible de se suffixer aux mêmes catégories de mots, ainsi FOUCAULD, *Notes*, p. 67 et suiv. : *a-i-dəg*, *wa-i-dəg*, fém. *ta-i-dəg*, etc. « ceci, celui-ci, celle-ci », etc., *arwin-dəg*, *win-dəg*, fém. *tin-dəg*, etc. « cela, celui-là, celle-là », etc., signalé également, au voisinage même de la Tachelhait, dans des études sur le Moyen-Atlas marocain comme celles de H. MERCIER sur les Ait Izdeg, de LOUBIGNAC sur les Izayan ou de BISSON sur les Ait Ndir ; ainsi, BISSON, p. 117 : *wa*, *wad*, *wad-dəg*, *wənnə*, *wənnə-dəg* « celui-ci », etc.

Reste à savoir si ce même élément peut apparaître tantôt préfixé, tantôt suffixé. N'en aurions-nous aucun témoignage patent que nous pourrions assurément l'envisager. Mais BISSON, à tout le moins, nous offre, pour les adverbes de lieu, un exemple admirable de pré- ou post-position, soit p. 118 : *da*, *dad*, *dad-dəg*, *dəg-da* « ici » ; *din*, *din-dəg*, *dəg-din* « là ».

Notre communication n'a pas pour seul intérêt de substituer une solution à une solution antérieurement donnée et écartée. Elle engage de nouvelles recherches : il importe en effet de déterminer le rapport de *dəg* et de *g*, que *g* soit un résidu de *dəg* ou plutôt, comme nous le pensons, que *dəg*

soit constitué par la réunion de  $d + g$ ; — de regrouper dans une même étude d'ensemble tous les cas d'emploi, aussi bien en pré-position qu'en post-position, d'un certain  $dag$ , d'un certain  $g$ , mais aussi d'un certain  $d$ ; — de poursuivre cette enquête sur l'ensemble du monde berbère, que le phénomène, qui dépasse largement les faits de la Tachelhait, soit général ou simplement d'un dialectalisme plus étendu; — de reconnaître enfin précisément les catégories de termes qui peuvent s'en trouver affectées. Et si cette recherche doit être longue et délicate, en raison du sujet lui-même, de l'obscurcissement de certaines survivances résiduelles, de l'état de notre documentation, on peut dès maintenant en attendre des éclaircissements notables au moins pour le démonstratif et l'adverbe.

## B. Entretien sur la phrase dite nominale (V).

A. GUILLAUMONT. — La phrase dite « nominale » en syriaque.

On s'en tient dans l'exposé à une définition formelle de la proposition nominale; les types assez divers peuvent se ramener à deux groupes: propositions sans copule, propositions avec copule. La plupart des exemples sont tirés de la *Pāšitto*.

### I. — PROPOSITIONS NOMINALES SANS COPULE.

a) Avec substantifs seuls ou substantifs et adjectifs: *ṭubaiḥun lameskinē* « heureux les pauvres »; *ṣagrəkun səgi bašə mayō* « votre récompense (est) grande dans les cieux ».

b) A la place de l'adjectif on peut avoir un participe: *gabrō honō zaddiq wədoḥel ʕalohō* « cet homme est juste et craignant Dieu ».

Mais, faut-il considérer comme propositions nominales toutes les propositions formées avec un participe? Type extrêmement courant en syriaque, qui a développé des temps secondaires avec le participe: *kətib* « il est écrit »; *ʕomar-nō (ʕomar-nō) ləkun* « je vous dis »; *maḥbīn-ttun (= maḥbīn ʕantun) ləilēn dəmaḥbīn ləkun* « vous aimez ceux qui vous aiment » litt. « vous (êtes) aimant ceux qui (sont) aimant vous ».



c) Le sujet peut être aussi un pronom : « ils ont persécuté les prophètes *dāmen qədomaikun* qui (étaient) avant vous » ;  
— surtout un pronom personnel : *ʕen bəreh ʕatt dalohō* « si tu (es) le fils de Dieu » ;

— le sujet et l'attribut peuvent être des pronoms personnels de la même personne : « Es-tu le Christ ? — *ʕenō-nō* je le suis (gr. *egō eimi*) ».

Mais on peut penser que le second pronom est déjà copule.

## II. — PROPOSITIONS NOMINALES AVEC COPULE.

A) *Copule* = *pronom*: *ʕenō-nō ɡəfetō dašərorō* « je suis la vraie vigne ».

Le pronom de la troisième personne tend à prévaloir : *ʕattun ʕenun melhōh darəḏō* « vous êtes le sel de la terre ».

Le sujet peut être un nom : *metħazion dəzabnō ʕenēn dālō metħazion den daləḡolam ʕenēn* « les choses visibles sont temporelles et les invisibles éternelles ».

L'accord de la copule avec le sujet se fait pour le genre et le nombre : *lō temun bašəmayō dəkursiō hū dalohō* « ne jurez pas par le ciel car il est le trône de Dieu » ; *walō barəḏō dəkubšō hū datahet reglawi* « ni par la terre car elle est l'escabeau qui (est) sous ses pieds ».

B) *Copule* = *substantif d'existence ʕit* : Deux emplois :  
— avec pleine valeur d'existence : Rachel pleure sur ses fils et ne veut pas être consolée, car *lō ʕitaihun* « ils ne sont plus » (litt. pas existence d'eux) ; sert à l'expression de la possession : *ʕabō ʕit lan ʕabrohom* « nous avons pour père Abraham » ; — comme simple copule (aucune différence alors entre *ʕit* et *hū*) : *ʕatt hū məsihō* « tu es le Christ », cité ainsi dans la version syriaque de Sévère : *ʕatt ʕitaiḡ məsihō*.

Emploi simultané des deux sans différence : *ʕaikō ditēh simatkun ʕammon hū ʕof leḡkun* « là où est votre trésor, là aussi est votre cœur ».

C) *Copule* = *verbe copule həwō* : Emploi équivalent de *həwō* et de *hū* copule : *ʕen ʕainok tehəwē pašitto ʕof kuleh ʕəgrok nahīr hū* « si ton œil est bon tout ton corps aussi sera illuminé » ; *ʕen den ʕainok tehəwē bišō kuleh ʕəgrok hešukō nehəwē* « mais si ton œil est mauvais, tout ton corps sera ténèbres » ; *ʕen hokil nuhrō dəbok hešuko hū hešukok*

*kāmo nehwō* « si donc la lumière qui est en toi est ténèbres, quelles seront tes ténèbres » (le grec a partout *eimi*).

Exemples plus discutables où *həwō* apparaît avec valeur temporelle; *həwō* sert en particulier à mettre à l'imparfait des propositions nominales qui auraient *ʔit* au présent, ou seraient sans copule: *yausef den bašloh kīnō həwō* « or Joseph son mari était juste »; *həwō* peut alors entrer en composition avec *ʔit*: *ʔitaihun həwau šayodē* « ils étaient pécheurs ». Mais avec une négation cette valeur verbale disparaît: *lō həwau men ʔalmō* « ils ne sont pas du monde ».

Comme exposant temporel *həwō* entre en composition avec le participe pour exprimer notre imparfait (durée ou répétition dans le passé): *malākē məšamšīn həwau leh* « les anges les servaient ».

En réalité il semble bien que l'on ait là de vraies formes verbales: *ʔomrīn həwau* « ils disaient ». Avec le parfait, on formera ainsi un plus-que-parfait (antériorité dans le passé): *ʔemar(u) həwau* « ils avaient dit ».

CONCLUSION. La distinction entre proposition nominale et proposition verbale n'est donc pas du tout nette en syriaque. Cela tient à trois faits: 1) le participe souvent employé comme attribut tend à devenir une forme verbale sans perdre sa valeur nominale primitive; 2) *ʔit*, nom par nature, est bien proche du verbe par son emploi; 3) ambiguïté inhérente au verbe copule *həwō*. En réalité il semble bien difficile de s'en tenir à une définition purement formelle de la proposition nominale; la distinction faite entre phrase nominale et phrase verbale répond à un fait linguistique réel, mais elle ne l'exprime qu'imparfaitement.

---

#### Séance du 29 Juin 1949



En début de séance, R. LABAT donne un bref compte rendu sur les « Journées Scientifiques d'Orientalisme » organisées par l'Institut Oriental de Prague, du 20 au 25 Juin 1949. Il insiste sur l'atmosphère de cordialité qui a régné durant ces journées et sur le profit que les partici-

pants français ont retiré des contacts personnels avec les collègues étrangers. Faisant circuler le programme des séances, R. LABAT cite les communications de portée générale et indique le tour d'horizon que diverses communications ont fait faire aux participants sur l'état des études orientalistes en Europe.

#### A. Communications.

##### I. André BASSET. — Sur le participe berbère.

Au cours des « Entretiens sur la proposition nominale », le « participe » s'est révélé ici et là fort embarrassant. Et comme il est évident que ce terme n'a pas même valeur dans la grammaire de toutes les langues considérées, il nous a paru utile de rappeler et de préciser ce que nous appelons de ce nom en berbère.

Pour les berbérissants, le participe n'a guère représenté jusqu'ici qu'un système désinentiel, soumis à variations dialectales, qui, sous réserve d'apport de matériaux nouveaux ou même d'un examen plus attentif des matériaux déjà existants, est sommairement le suivant.

Selon les parlers, et compte tenu d'une tendance à élimination, ce participe est : 1) invariable en genre et en nombre, soit  $y-n$  (ainsi Kabylie Irjen, Chaouia Ait Frah); — 2) variable en nombre mais non en genre, soit sing.  $y-n$ , plur.  $-n-in$  (ainsi Tachelhait); — 3) variable en genre au singulier mais non au pluriel, soit masc. sing.  $y-n$ , fém. sing.  $t-t$ , plur. comm.  $-n-in$  (ainsi Touareg Ahaggar), l'élément préfixé n'apparaissant pas au prétérit des verbes de qualité là où la conjugaison de ces prétérits est maintenue au moins partiellement (ainsi Touareg Ah., masc sing.  $-n$ , fém. sing.  $-t$ , plur. comm.  $-n-in$ ).

D'autre part, le pluriel étant réservé, en certains parlers, quel que soit celui des groupes précédents auquel ils appartiennent, l'élément suffixé peut être préposé soit directement, avec maintien ou exclusion de l'élément déjà préfixé: ainsi Chaouia A. F.  $ny-$ , Kabylie Irj.  $n-$ , soit, le cas échéant, avant tout ou partie des affixes du verbe (pron. pers. rég.

ind. et direct, particules de rection): ainsi Touareg Ah. masc. sing., *n...y-*, fém. sing. *t...t-*, cette préposition étant conditionnée: ainsi Kabylie Irj. par la présence de la particule négative (opposition d'un participe positif et d'un participe négatif) ou encore Chaouia A. F. par celle de la particule négative *ud/ur* et de la particule d'aoriste *a(d)* (opposition d'un participe sans particule préposée et d'un participe avec particule préposée), le déplacement de l'élément en question l'assimilant aux affixes du verbe précédemment mentionnés.

De ce système désinentiel, des explications ont été proposées dont aucune ne reçoit présentement notre accord, que l'on parte avec *y-* de 3<sup>e</sup> sing. masc., avec *-n* de 3<sup>e</sup> plur. masc. ou, plus récemment et plus subtilement, à la fois, avec *y-* de 3<sup>e</sup> sing. masc. et avec *-n* d'un pronom démonstratif sujet, post-posé en base. Étant donnée la nature des indices de 3<sup>e</sup> pers. sing. et plur., l'identité, même avérée, de ces indices à la 3<sup>e</sup> pers. et au participe, ne saurait être un signe nécessaire de subordination du participe à la 3<sup>e</sup> pers. et, dans le troisième cas, l'existence même d'un pronom démonstratif *n*, plus encore, sa flexion et sa syntaxe ne sont pas sans soulever en berbère des difficultés qui exigent d'être résolues.

Ceci étant, débordant le strict problème désinentiel, considérons la position du participe dans la grammaire berbère. C'est évidemment, à l'heure actuelle au moins, quelles que soient les spéculations sur sa formation, une forme impersonnelle. D'autre part, nous ne tiendrons pas compte ici de sa capacité à varier en genre et en nombre, la variation en nombre, et aussi en genre, apparaissant à la fois dans les formes personnelles — quelles que soient là encore les spéculations possibles — et dans les formes nominales. Nous ne tiendrons même pas compte de l'importante question d'état, foncièrement nominale et ignorée du participe, quelques noms visiblement anciens l'ignorant également. Mais nous insisterons sur l'examen de la syntaxe et des thèmes. La syntaxe du participe s'oppose à celle du nom, dont le complément en particulier est nécessairement un « complément de nom », et s'identifie au contraire exactement à celle des formes personnelles, suivies, elles, de régimes direct et indirect. Quant aux thèmes, alors que dans le développement d'une racine verbale, les formes nominales ont leurs thèmes caractérisés, ainsi nom d'act. *aggam*, en regard d'imp.

aor. *agəm*, imp. aor. int. *ttagəm*, prët. pos. *ugəm*, prët. nég. *ugim*, le participe n'est jamais qu'une forme impersonnelle des thèmes personnels : part. aor. *yagmən*, part. aor. int. *ittagmən*, part. prët. pos. *yugəm*, part. prët. nég. *nyugim*, *nugim*, etc. En somme, dans le verbe *lato sensu* comprenant à la fois formes personnelles (en leur état présent), formes participiales et formes nominales, le participe n'est pas à ranger dans les formes nominales ou à grouper avec elles en face des formes personnelles, ni même à mettre en troisième catégorie sur un plan : formes personnelles, formes participiales, formes nominales, mais à classer comme une variante des formes personnelles en regard des formes nominales, soit, dans le verbe *lato sensu* : a) verbe *stricto sensu* : formes personnelles (var. formes participiales), b) formes nominales. Et de fait, le participe n'est jamais qu'une forme particulière prise par les thèmes personnels dans une certaine construction, dans la proposition à valeur relative dont, en français, le pronom relatif est sujet.

---

II. Marcel COHEN. — Proposition verbale en fonction relative en guèze.

---

DILLMANN, *Grammaire*, § 201 (traduction anglaise, p. 528) traite de rares exemples où on trouve en guèze de petites propositions relatives sans relatif ni autres marques de subordination. Il y a lieu de renvoyer de ce passage au § 163, 3 (trad., p. 387) où il est question de verbes ainsi employés, avec une valeur adverbiale, constituant des sortes d'adverbes variables. Voici un exemple non cité par DILLMANN : *Ḥḏaw ʕalāfa yawakkālū* « des hommes au nombre de myriades » *Hermas*, p. 9 a.

D'autre part, DILLMANN traite à la même p. 528 du cas où la proposition équivalant à une proposition relative dépend d'un état construit, de sorte qu'il y a une marque effective de dépendance. Contrairement à l'affirmation des *Comptes rendus du GLECS*, IV, p. 81, il est cité un exemple où le premier terme de l'état construit n'est pas un nom de temps, mais un nom de lieu : *babəḥēra taḏēwawkū* « dans

le pays *que* j'ai été fait prisonnier » ; remarquer que, ni dans cette forme du texte ni dans la variante avec *babəhər za-*, il n'y a de pronom de rappel avec préposition (*bōtū*). Il serait intéressant d'observer d'autres exemples du même genre.

*Observation :*

L'arabe — classique et dialectal — connaît un certain nombre de cas où une proposition (verbale ou nominale) sert de complément à un nom fonctionnant comme premier terme d'un « état construit ».

ARABE CLASSIQUE. — La proposition complément est obligatoirement introduite soit par la conjonction *ʔan* « que », soit par le relatif pour choses *mā* « ce qui, ce que ». Ces deux particules sont qualifiées de *mašdarīya*, c'est-à-dire que, pour l'interprétation, elles semblent transformer la proposition verbale en une infinitive: *yauma ʔan mātā* « au jour (de) qu'il mourut, au jour de sa mort » ; *maḥāfata ʔan yamūta* « de peur (de) qu'il meure » ; *bəina-mā nahnu nāʔimūna* « pendant que nous étions endormis », litt. « dans l'intervalle de ce que... ».

En général (un peu comme dans les exemples guèzes), le premier terme complété est comme figé à l'accusatif adverbial ; l'ensemble donne une locution circonstancielle de temps, de lieu, de manière, etc.

Et cette construction est à l'origine de nombreuses locutions conjonctives: *qabla ʔan...* « avant que... », *dūna ʔan...* « sans que », etc.

Pourtant — mais plus rarement — le premier terme est à un cas quelconque: *hurwa ʔahlu ʔan yafʔala dālīka* « il est capable de faire cela », litt. « ...de ce qu'il fasse... » ; *šahādatu ʔan lā ʔilāha ʔillā (ʔa)llhāh* « le fait d'attester qu'il n'est pas d'autre divinité que Dieu », litt. « l'attestation de ce que... ».

ARABE DIALECTAL ANCIEN. — Le dialecte des Tayy employait comme relatif un démonstratif-possessif *du* « celui qui possède *x* ou est caractérisé par *x* », variable en genre, en nombre et en cas. Cet élément, d'origine nominale, pou-

vait fonctionner comme premier terme d'un « état construit » dont le second était une proposition verbale: *dū-qāma* « celui qui s'est levé », litt. « celui-de-il se leva »; *ḍawū-qāmū* « ceux qui se levèrent » (le même pronom à l'état « libre » étant *ḍawūna*).

ARABE DIALECTAL ACTUEL. — A) Les dialectes modernes conservent, sous forme de locutions conjonctives, de nombreux vestiges de substantifs combinés avec *wan* ou *mā* devant une proposition verbale (voir, notamment, W. MARÇAIS, *Ulad Brahim*, p. 191). Un exemple comme *sāḡt-en...* « à l'heure où, au moment de ce que... » montre bien qu'il s'agit là d'états construits. Les particules anciennes tendent d'ailleurs à être remplacées par le relatif invariable *lli*: *waqt-en...* = *waqt-ma...* = *waqt-əlli...* « au temps où..., au temps de ce que... ».

B) En marocain, on remarque: 1) que quelques substantifs fonctionnent maintenant comme conjonctions, sans être accompagnés d'un élément conjonctif: *nhār-māt* « le jour qu'il mourut »; *hīn' šāfni* « au moment où il me vit »; *bāḡd māt* « après qu'il fut mort ». 2) Dans certaines locutions, un substantif est construit avec une proposition verbale: *ḡām-"saktə!"* « l'année de "taisez-vous!" » (allusion à un fait historique); *ḡain-"šrəb-wa-hrəb!"* « la source de "Bois et Fuis!" » (située dans une région périlleuse).

C) En 'omāni, le relatif courant est *bū-*, litt. « le père de..., celui qui possède *x* ou est caractérisé par *x* ». Ex.: *bū-šufto* « celui que j'ai vu », litt. « le père-de-j'ai vu lui ». (Georges S. COLIN)

#### B. Compte rendu sur l'activité du Groupe pendant l'année 1948-1949.

Le nombre des présences aux séances, qui a atteint 17 en moyenne, est de nouveau en augmentation. Mais, pour le reste, la situation du Groupe laisse toujours à désirer. La distribution des *Comptes rendus* n'a pu encore, comme on l'espérait, être reprise avec sa régularité mensuelle d'avant la guerre, et ceci est dû surtout à la situation financière qui

a été cause de retards dans l'envoi des manuscrits à l'imprimerie. Une amélioration de nos finances a toutefois été amenée, en fin d'exercice, par l'attribution au Groupe d'une subvention non-renouvelable exceptionnelle de 25.000 frs par le Centre National de la Recherche Scientifique. Mais il s'agit là d'une amélioration temporaire, et c'est seulement le payement régulier des cotisations par tous nos adhérents qui permettra de stabiliser notre situation financière et de reprendre la publication régulière des *Comptes rendus*.

La cotisation, qui avait été relevée à 200 frs (au lieu de 150) à la fin de 1947-48, était, à ce taux, comme on l'avait d'ailleurs prévu, encore très insuffisante pour couvrir les frais toujours accrus d'organisation et d'impression des *Comptes rendus*. Une nouvelle augmentation a donc été décidée par les membres présents à la séance de Décembre 1948 (voir ci-dessus, p. 4), et la cotisation a été relevée à 500 frs à partir de 1948-1949 inclusivement. Le prix de vente du tome IV des *Comptes rendus* (il n'a pas encore été possible de réimprimer les autres), maintenu un moment à 450 frs, a dû être modifié proportionnellement et il est fixé maintenant à 1.000 frs (pour l'étranger : \$ 3.00).

On a eu le regret d'apprendre, au cours de l'année, le décès de deux membres du Groupe, A.-Z. ARŠCOLY et A. GATEAU.

Pour 1948-1949, le budget s'établit comme il suit à la date de fin Juin 1949 :

*Recettes :*

Cotisations pour l'année 1948-1949 et arriérées	27.805	»
Subvention du C.N.R.S.....	25.000	»
	<hr/>	
	52.805	»

*Dépenses :*

Déficit de l'année 1947-1948.....	7.422	70
Frais d'organisation.....	6.798	»
Frais d'impression des <i>Comptes rendus</i> (fin du T. IV et début du T. V).....	32.468	»
	<hr/>	
	46.688	70

La situation, à balance positive apparente de 6.116 frs. 30, serait à nouveau déficitaire si les cotisations rentrant en re-



tard, ajoutées à cette somme, n'arrivaient pas à couvrir le coût de l'impression (environ 25.000 frs) des dernières pages de 1948-1949.

---

Séance du 23 Novembre 1949



Communications.

I. Marcel COHEN. — Sur l'écriture libyco-berbère.

Les caractères libyco-berbères sont géométrisés, à égale hauteur, sans hampes ni queues. La plupart sont symétriques; certains très simples, comme la barre qui se lit *n*. Certains ont des traits séparés: *l* a 2 barres parallèles, *k* aussi, mais avec crochet à un bout, dans l'écriture ancienne; dans l'écriture moderne il consiste en 3 points en triangle; *h* est anciennement 4 barres, de nos jours 4 points, etc. Sur cette disposition exceptionnelle dans l'histoire des écritures il est peut-être permis d'émettre une hypothèse hardie. On sait depuis longtemps que les femmes touarègues se servent de l'écriture au moins autant que les hommes. André BASSET d'autre part a signalé que les Touaregs se servent de l'écriture en conversation, par caractères tracés dans la main — ceci sans doute surtout dans les cours d'amour sous la tente qui se pratiquent entre jeunes gens. On peut donc se demander si la stylisation très particulière de cette écriture ne s'est pas faite, au départ d'un ancien tracé du monde sémitique, par et pour cet usage particulier. Les formes nettes et simples, les traits séparés, l'évolution de la barre vers le point s'expliqueraient sans doute mieux dans cette hypothèse que dans toute autre. Elle ne serait pas contredite, mais peut-être encore fortifiée, par l'absence caractéristique de direction fixe (graffiti en spirale, inscriptions horizontales ou verticales, lues généralement de bas en haut), qui d'autre part s'accommode à l'usage des nomades disposant exceptionnellement des murs qui incitent ailleurs au tracé régulier de préférence horizontal.

II. S. STRELCOV. — Quelques éléments du vocabulaire magique éthiopien (séries verbales).

Note: *La présente communication, commencée à la séance de Novembre, a été achevée à la séance de Décembre. Les deux parties ont été réunies ici.*

Il est évident que l'étude du vocabulaire magique doit être poursuivie avant tout dans le pays où il est employé. Malheureusement, les missions scientifiques qui ont séjourné en Ethiopie se sont occupées relativement peu de magie et dans la mesure où elles l'ont fait, très peu de matériaux ont été publiés.

En attendant qu'une enquête approfondie soit menée sur place, j'ai cru utile d'étudier le vocabulaire magique qui nous est fourni par les textes écrits. Ces textes sont de deux sortes. Il y a, d'une part, un nombre restreint mais non négligeable de textes historiques et religieux qui concernent la magie, comme p. ex. « Les chroniques de *Zar'a Ya'eqob* », roi d'Ethiopie (xv<sup>e</sup> s.) qui mena une lutte implacable contre la sorcellerie, et le *Faws manfasāwi*, traité de « médecine spirituelle », ouvrage religieux, traduit de l'arabe au xviii<sup>e</sup> s. et dont le 15<sup>e</sup> chapitre est consacré à la magie. D'autre part, nous possédons un très grand nombre d'écrits magiques qui vont des ouvrages magico-religieux tels que l'*Ardə'ot* (« Enseignements de Jésus à ses disciples ») aux prières et recettes magiques pour la guérison d'une maladie déterminée ou l'accomplissement d'un fait désiré. Certains de ces textes ont été publiés, notamment par E. LITTMANN, WORRELL, D. LIFCHITZ, S. EURINGER, S. GRÉBAUT, M. GRIAULE et d'autres, mais la plus grande partie reste encore inédite.

Ces textes fournissent un nombre considérable de noms magiques, de noms d'esprits et de maladies redoutés. Les recettes magiques, qui accompagnent les prières ou qui constituent des recueils indépendants, donnent le rituel manuel et nous renseignent sur les plantes et les produits, i. e. dûment préparés, possèdent des vertus curatives. Ces textes contien-

nent donc un nombre considérable d'éléments du vocabulaire magique, mais seulement de ceux qui concernent le côté prophylactique et défensif.

Or, il existe une catégorie de textes magiques éthiopiens qui contient des renseignements sur la magie noire. Ce sont les « prières pour délier les charmes » (*maftiſhe ſoray*). Comme ces prières sont destinées à prémunir contre toute magie nuisible, le *dabbara* y énumère autant que possible toutes les espèces de magiciens, de maléfices et d'actions magiques. De ces textes inédits (sauf pour quelques extraits publiés par WORRELL), il existe en Europe quelques recueils dont les plus importants sont : Vat. 128 et Br. Mus. Or. 566 ; on les retrouve en outre sur quelques dizaines de rouleaux magiques.

Le schéma de ces prières est le suivant : « Prière pour le déliement des [*charmes, sortilèges, etc.*] faits par [*les sorciers, les Galla, etc.*] qui [*enchangent, maudissent, etc.*] en [*coupant du bois allumant du feu, etc.*] ou au moyen de [*poils de chat, anneaux, etc.*]. Noms magiques. Par ces noms [*délie, disperse, etc., que soient déliés, dispersés, etc.*] tous les charmes. De même que tu as délié X (*ou*: de même que Y a délié X), que soient déliés [*les charmes, etc.*].

Je me limiterai ici à l'étude des séries verbales.

*Date des textes.* L'analyse démontre qu'ils comportent des éléments très anciens, mais les manuscrits que nous possédons ne remontent pas au delà du XVIII<sup>e</sup> s.

*La langue.* Ces prières sont écrites en un guèze décadent, mélangé d'amharique, et cela non seulement dans le lexique, mais aussi dans la morphologie et la syntaxe.

### I. Verbes désignant les actions totales.

1) *gabra* (*šarāya*) « faire la magie ». Cp. akk. *ṣepišu* « sorcier < ṣ p š « faire, agir » ; aram. *ḫ b d* « faire (une action magique) », MONTGOMERY, *Aramaic incant. texts from Nippur* (cité MONT.) 9:2, 32:3. 2) *dagama* g. « répéter », amh. aussi *daḡama* « réciter, marmonner des prières ». Cp.

héb. *lḥš* « murmurer, encoerceler ». 3) *ragama* « maudire ». 4) *ḥasaba* et amh. *assəbā* « penser ». 5) *astəassəbā* forme hybride, « suggérer ». 6) *səddabā*, amh. « injurier ». 7) *waqaza* et amh. *qəzzatā* « excommunier, jeter l'anathème ». Cp. aram. *ḥrm*, même sens, employé dans les coupes mag. POGNON, *Inscr. mandéites* et MONT. 7:17. 8) *dafana* « fermer, cacher ». 9) *q<sup>w</sup>elləfə* amh. « verrouiller ». Nom mag. dérivé: *q<sup>w</sup>əlfəcl*. 10) *ʿasara* « lier ». Cp. aram. *ʿsr* « lier, enchanter », LIEDZBARRSKI, *Mand. Zaubertexte*, 5 et MONT. 4:1. 11) *ḥatama* « sceller ». Cp. aram. *ḥtm*, même sens, MONT., *passim*. 12) *kanəttarə* amh. « jeter par terre ». Cp. aram. *h<sup>w</sup>p<sup>h</sup>ik<sup>h</sup>a(h)* « reversing charm ». 13) *aqəzzəzə* amh. « rendre morne ». Cp. GRIAULE, *Rec.*, p. 41. 14) *ʿastahadaru* « donner une maladie chronique ». Sens non noté par DILLMANN.

2. *Verbes désignant le détail des opérations mauvaises et accompagnés de noms variés.*

1) *našara* (*samāya-*) « regarder (le ciel) ». 2) *ʿanqāxədarwa* (*samāya-*) « lever les yeux (vers le ciel) ». 3) *ḥ<sup>w</sup>allaq<sup>w</sup>a* (*kaṯwəkəbta-*) « compter (les étoiles) » [*Fæws manfasəwi*]. 4) *šahafa* (*kəṯābāta-*) « écrire (des amulettes-) ». [*F. M.*]. 5) *kartasa* (*kəṯāsa-*) « écrire des écrits [magiques] ». 6) *šahafa* (*baṣəbən-*) « écrire (sur pierre) ». 7) *waqara* (*ṣəbna-*) « graver (la pierre) ». 8) *ṣabləṣa* (*ṣasmāta wašəṣrāya-*) « faire manger (des noms magiques et des charmes) ». 9) *qabara* (*ṣasmāta-*) « enterrer (des noms mag.) ». 10) *šarwə* (*səma-*) « crier des noms mag.) ». 11) *šarḥa* (*ṣamālkəṯ-*) « invoquer (des divinités) ». 12) *ṣamlaka* (*basobadəṣat-*) « adorer (le centaure) ». 13) *waqara* (*mədra*) « creuser (la terre). 14) *məḥasə* (*səra-*) amh., ort. anc. « creuser des trous [pour arracher] (la racine) ». 15) *sabara* (*ṣəša-*) « casser (le bois) ». 16) *matara* (*ṣəša-*) « couper (le bois) ». 17) *laḥaša* (*baməngad-*) « décortiquer ([les arbres] sur la route) ». 18) *matara* (*q<sup>w</sup>ašla-*) « couper (les feuilles) ». 19) *naqala* (*šaṣəra-*) « déraciner (l'herbe) ». 20) *ḥarada* (*šaṣəra-*) « déchiqueter (l'herbe) ». 21) *naqala* (*ṣoma-*) « déraciner (des arbres) ». 22) *ṣəməṣṣə* (*səra-*) amh. « enrouler (la racine) ». 23) *ṣəməṣṣə* (*səra-*) amh. « tordre (la racine) ».

Cp. GRIAULE, *Rec.* CXIX. 24) *malḥa* (*səra-*) « arracher (la racine) ». 25) *q<sup>w</sup>ərrəṭə* (*səra-*) amh. « couper (la racine) ». Cp. GRIAULE, *Rec.*, p. 114. 26) *saqala* (*bašom-*) « suspendre (sur un arbre) ». 27) *wag'a* (*bašəš-*) « piquer (avec du bois) ». Cp. *šəlwəgi* « sorcier » (litt. « qui pique l'ombre »). 28) *naḥa* (*ḥamada-*) « souffler (sur les cendres) ». 29) *naḥa* (*ḥamada-*) « répandre (les cendres) ». 30) *nasnasa* (*ḥamada-*) « éparpiller (les cendres) ». 31) *našnana* (*šašəra-*) « éparpiller (l'herbe) ». 32) *zarəwa* (*šalalo-*) « disperser (la suie) ». 33) *naḥa* (*dama-*) « répandre (le sang) ». 34) *matəra* (*šəga-*) « couper (la viande) ». 35) *ṭafḥa* (*'ada-*) « frapper (des mains) ». 36) *g<sup>w</sup>adg<sup>w</sup>ada* (*mədra-*) « frapper (la terre) ». 37) *g<sup>w</sup>adg<sup>w</sup>ada* (*hoḥta-*) « frapper (à la porte) ». 38) *zabaṭa* (*baira-*) « frapper (avec des verges) ». 39) *ragaša* (*mədra-*) « frapper du pied (la terre) ». 40) *'ašḥasa* (*šəbḥa-*) « fouler (la graisse) ». 41) *baṭəbbəṭə* (*bahra-*) amh. « troubler (l'eau) ». 42) *gasasa* (*tābota-*) « toucher (le *tābot*) ». 43) *wagara* (*əṭana-*) « jeter (l'encens) ». 44) *'aṭesa* (*šəbḥa-*) « faire des fumigations (avec de la graisse) ». 45) *q<sup>w</sup>ašara* (*fatla-*) « nouer (le fil) ». 46) *'andada* (*'əsāta-*) « allumer (le feu) ». 47) *'asrara* (*damanāta-*) « faire voler (les nuages) ». 48) *'astašannasa* (*māya bəkarš*) « faire que soit conque (l'eau dans le ventre) ».

### 3. Verbes désignant les actions salvatrices.

(Les verbes marqués par \* se retrouvent sous 1, ceux marqués par \*\* se retrouvent sous 2).

1) *fəṭḥa* « ouvrir, délier ». Cp. le titre de la prière: *maṭṭə ṣərāy* « délieur des charines » ou *maṭṭə ṣ.* « déliement des ch. », ou *fəṭḥata ṣ.* idem. Nom mag. dérivé: *yofṭəḥe*. 2) *'arḥawa* « ouvrir ». 3) *bəraggəḍə* amh. « forcer ». 4) \*\**zarəwa* « disposer ». 5) *zarzara* idem. 6) *mənəzzərə* amh. « abimer, dissiper ». 7) *məzəbbərə* amh. « dévaster, saccager ». Plusieurs noms magiques sont formés à l'aide de l'élément *-zər*: *azər*, *mənāzər*, *lanāzər*, *kəmūnāz r*, *səmūnāzər*, *malkazər*, *balakazər*, *germədoz r*, *maqzər*, *səfhazər*, etc. 8) *bəttənə* amh. « disperser, éparpiller ». 9) \*\**səbara* « briser ». 10) *malḥa* « arracher ». 11) *gazama* « abattre,

couper ». 12) \**kanattara* amh. « renverser ». 13) \*\**batəb-batə* amh. « troubler ». 14) *saḡara* « rompre, défaire ». 15) \**asara* « lier ». 16) *ḡalsaha* « rendre inefficace ». 17) \**wagaza* « excommunier ». 18) *'anḡala* « conjurer ». 19) *adanagḡazə* amh. « affaiblir ». 20) *afəzzəzə* amh. « affaiblir ». 21) \**aqəzzəzə* amh. « rendre morne ». 22) *ark<sup>w</sup>asa* « souiller, corrompre ». 23) *meṡa* « détourner, repousser ». 25) *gəḡza* « passer d'un endroit dans un autre, s'en aller ». 26) *waṡza* « sortir ». 27) *tahafra* « être confus, être frappé d'ignominie ». 28) *ḡasra* « être abaissé, être frappé d'ignominie ». 29) *məḡwa* « fondre ». 30) *qallə tə* amh. « fondre ». 31) *fəssəsə* amh. « couler ».

*Observation :*

A côté de la littérature magico-religieuse et des prières magiques, il existe en Ethiopie une petite littérature magique sous forme de contes qu'il serait intéressant d'étudier. (S. GRÉBAUT).

---

**Séance du 21 Décembre 1949**



M. STRACMANS. — Quelques points de sémantique égyptienne.

---

SUR LA SÉMANTIQUE DE *wṡ(j)* « OUVRIR, DIVISER, SÉPARER ». — Contrairement à mon hypothèse précédente (*Mélanges Fr. Cumont*, p. 693 et suiv.), je ne crois plus que, pour expliquer ce verbe dont l'hiéroglyphe représente une paire de cornes de bovidé (cp. LEFEBVRE, *Gramm. de l'ég. class.*, p. 390, F 13), il faille faire entrer en ligne de compte l'« ouverture » entre les deux cornes. L'étymon de ce verbe ne peut être que la racine *wṡ* figurant dans le mot

*wpt* « corne » par allusion aux cornes du taureau royal ouvrant une brèche (?) à coups de cornes dans les enceintes fortifiées des ennemis du roi. C'est ce que nous montrait déjà la palette dite de Narmer (verso, partie inférieure), mais que confirme une plaquette gravée au nom du roi Oudimou où le taureau entier est remplacé cette fois par une paire de cornes, laquelle n'est autre que l'héroglyphe mentionné ci-dessus (cp. PÉTRIE, *Royal Tombs*, I, pl. XV). Le texte accompagnant cette représentation tend à prouver que c'est moins une brèche que le taureau royal est censé ouvrir, qu'une porte d'enceinte fortifiée qu'il démolit de ses cornes.

SUR L'ÉTYMOLOGIE DE CHARUN-CHARON < *hrtj*. — Pour cette étymologie que j'ai déjà abordée dans les *Mélanges F. Cumont*, p. 966 et suiv., une lettre de F. DERUYT, spécialiste du Charun étrusque, est venue me confirmer dans mon opinion. Il se fait que la plus ancienne représentation de Charun nous le montre tenant entre les mains un instrument tranchant au lieu de son maillet habituel. Or, Kherti, en Egypte, était non seulement nocher à Letopolis, mais encore, selon MASPERO (*Inscriptions des Pyramides*, p. 113), préposé au billot des hautes œuvres divines (voir aussi DERUYT, *Charun, démon étrusque*, p. 124).

#### Observations :

Le verbe *wpj* signifie proprement « séparer, écarter » ; l'acception « ouvrir » est secondaire. Le substantif *wpt* « paire de cornes (de bovidé) » est sans doute dérivé du verbe (plutôt que l'inverse) ; il fait allusion à la forme « écartée (symétriquement) » de ce type de cornes, par opposition aux autres cornes à courbures parallèles. (J. J. CLÈRE).

Lorsque, sur d'autres palettes, le roi est figuré comme un animal (lion, faucon, scorpion) n'ayant pas naturellement les moyens de démanteler une muraille, on le représente tenant un hoyau avec lequel il démolit l'enceinte fortifiée. Entre le verbe *wpj* et les cornes du taureau de Narmer, il n'y a donc pas plus de rapports étymologiques qu'entre ce même verbe et le hoyau des autres animaux. (S. SAUNERON)

## Séance du 25 Janvier 1950



Wolf LESLAU. — La position du gafat parmi les langues sémitiques de l'Ethiopie.

Le gafat était connu par la traduction du *Cantique des cantiques*, faite à la fin du 18<sup>e</sup> siècle (voir mes *Gafat Documents*, 1945), où j'ai placé le gafat dans le même groupe que le harari. Pendant mon séjour en Ethiopie en 1946-7, j'ai trouvé quatre informateurs dans la région de Womberma (Godjam) du Nil Bleu qui parlaient encore le gafat. Le résultat de mon enquête infirme ma précédente supposition et m'oblige à placer le gafat dans le même groupe que le dialecte gouragué d'Aymallal.

Seuls les faits essentiels seront mentionnés ici.

Les phonèmes du gafat sont ceux d'une langue sud-éthiopienne: labiales: *b, f, m, p, (p), w*; dentales: *d, t, ṭ, z, s, ṣ*; liquides: *n, l, r*; palatales et affriquées: *š, ṣ̌, ğ, ğ̣, č, č̣, y*; postpalatales et vélares: *g, k, q*; labio-vélares: *g<sup>w</sup>, k<sup>w</sup>, q<sup>w</sup>*.

Un fait important concerne la gémination: le harari est une langue à non-gémination, alors que le gafat est une langue à gémination (voir ci-dessous pour le verbe).

Un *i* euphonique (qui se trouve en harari) et que j'avais cru trouver en gafat sur la base du texte précité, n'existe pas en réalité. Le *-i* final de l'imparfait, signalé dans les *Documents*, est celui du pronom suffixe de la 3<sup>e</sup> p., sg., masc., et non pas un *-i* euphonique. Quant à la finale du nom, la terminaison actuelle est *-ä* et non pas *-i*.

Dans la morphologie on trouve des points communs au gafat et au dialecte d'Aymallal (de même qu'à d'autres langues sud-sémitiques), que n'a pas le harari. La marque de complément de possession est *yä-* en gafat (inconnu en harari); celle de complément d'objet est *-n* en gafat (harari *-u*); celle du complément d'attribution est *yä-* préfixé (harari *-le* suffixé).



Les pronoms personnels (a) et les pronoms suffixes (b) ne donnent pas d'indices pour la comparaison avec les autres langues éthiopiennes: (a) Sg. 1. *anät*, *anätti*; 2 m. *ant*, *antä*; 2 f. *anči*; 3 m. *wät* (cp. guèze *wəwətu*), 3 f. *yät* (cp. guèze *yəwəti*). Pl. 1. *ənni*; 2 c. *ənnantä*, *ənnantum*; 3 c. *ənnälläüm*, *əlläüm*. (b) Sg. 1. *-(ə)ǰǰä*; 2 m. *-əha*; 2 f. *-aš*; 3 m. *-(ə)ho*; 3 f. *-(ə)hä*; Pl. 1 c. *-(ə)nnä*; 2 c. *-(ä)haüm*; 3 c. *-(ə)lläüm*.

C'est surtout dans le verbe que le gafat a des traits communs avec l'aymallal. Le sud-éthiopien a trois types trilitères: le type A (corresp. à la 1<sup>re</sup> forme arabe), avec gémiation de la 2<sup>me</sup> radicale au parfait seulement; le type B (corresp. à la 2<sup>me</sup> forme arabe) avec gémiation de la 2<sup>me</sup> radicale à toutes les formes, et le type C (corresp. à la 3<sup>me</sup> forme arabe) ayant une voyelle *a* après la 1<sup>re</sup> radicale. Le type A du gafat est *gällädä*, comme dans presque toutes les langues sud-éthiopienne à l'exception du harari qui a *gälädä*. Le type B du gafat est *kimmära*, avec *i* après la première radicale, comme c'est aussi le cas de l'aymallal, tandis que le harari a *kemära*. Le type C est *dakkämä* comme dans presque toutes les langues sud-éthiopiennes, alors que le harari a *\*dakämä*.

Un autre trait intéressant qui indique la communauté entre le gafat et l'aymallal est l'emploi commun aux deux langues d'une marque différente de la négation pour l'imparfait en proposition principale et pour l'imparfait en proposition subordonnée. La marque est *t-* préfixé en proposition principale (gafat *tifärk-an* « il ne peut pas », aymallal *tiqärs*), et *\*al* en proposition subordonnée (gafat *ayfärək* « qui ne peut pas, pour qu'il ne puisse pas », aymallal *ayqärs*).

Le vocabulaire du gafat contient des mots qu'il a en commun avec les autres langues éthiopiennes, d'autres qui lui sont propres. Il y a aussi un certain nombre de mots qui ne se trouvent qu'en gafat et en aymallal; gafat *aymərə* « soleil » (aym. *imer*); *läqqäbä* « être enceinte » (aym. *liqqäbä*); *qinnä* « faire » (aym. *qinna*); *fʷätä* « lait » (aym. *äfat muher* aussi *fʷat*), *čäbärä* « soleil, lumière du soleil » (aym. *čäbär*).

#### Observations :

La démonstration de W. Leslau semble valable. Il y aurait donc à préciser ainsi l'agglomération des langues sémitiques

de la région gouragué: 1) une masse occidentale, divisée en divers dialectes, avec des caractères communs qui en font un groupe autonome de l'éthiopien méridional, de provenance non précisée; 2) un dialecte septentrional, l'aymallal, qui serait à définir comme une projection méridionale du gafat; 3) deux dialectes orientaux, le selti et le walani que divers traits font casser avec le harari, sans cependant les identifier avec celui-ci. A ce propos, il est à noter que W. Leslau, ayant examiné des listes de mots donnés comme argobba par Seetzen (1816) et par Th. Lefebvre (1845), les a considérés comme étant du selti-walani (*Word*, 1949). Plutôt que de supposer des gouragués faussement classés comme argobbas dans la région d'Ankober, ne doit-on pas se demander si dans la région très mal connue où se trouve l'argobba-nord (à l'Est d'Ankober), il n'y a pas ou au moins n'y avait pas il y a un siècle des éléments parlant le langage qui transporté à l'ouest en pays gouragué, constitue le selti-walani ? (Marcel COHEN).

---

A. HAUDRICOURT. — La mutation des emphatiques en sémitique.

---

En arabe les emphatiques sont des vélarisées, en Ethiopie les emphatiques sont des glottalisées. Quelle était la réalisation des emphatiques en sémitique ancien ? Il semble que ce soient des glottalisées, puisqu'elles n'ont pas d'influence sur le timbre des voyelles.

Comment une glottalisation (mouvement du larynx) peut-elle engendrer une vélarisation (mouvement de l'arrière-bouche) ? Le chaînon intermédiaire pourrait avoir été constitué par les préglottalisées ou injectives que l'on rencontre actuellement au Soudan, sur l'Indus et en Indochine. Lorsque le relâchement de l'occlusion laryngale, au lieu de se faire au moment de l'explosion de la consonne, se produit plus tôt, la consonne se sonorise. Lorsque le relâchement se produit pendant l'implosion de la consonne, nous avons une sonore préglottalisée; le larynx descend pendant son occlusion et son relâchement

crée une dépression atmosphérique dans l'arrière-bouche qui tend et fait reculer les organes buccaux. Ainsi le D préglottalisé est cacuminal en peul et en Indochine. C'est de cette façon que les glottalisées deviennent des vélarisées.

*Observations :*

Si les emphatiques sémitiques sont représentées en éthiopien par des glottalisées, c'est par influence du couchitique. (Wolf LESLAU).

Il faut envisager l'ensemble du domaine chamito-sémitique. Si le couchitique n'a pas reçu lui-même l'articulation glottalisée d'un substrat d'une autre famille, on doit considérer cette articulation pour valable en chamito-sémitique, au moins partiellement. Malheureusement la phonétique des langues couchitiques est mal connue dans le détail. Il semble qu'au moins en galla le *q* montre une articulation cacuminale, sans doute partiellement avec atténuation ou même suppression de l'occlusion glottale — ce qui rapprocherait de l'emphase du type arabe. On ne sait rien sur les articulations de l'égyptien ancien, ni du cananéen ancien, ni de l'araméen ancien. L'araméen moderne semble avoir des emphatiques du type arabe qui serait aussi représenté en sudarabique moderne.

L'arabe et le berbère (seuls parmi les langues décrites jusqu'à présent dans le monde) montrent un même type d'emphase, qui se répand au moins sur les voyelles voisines des consonnes emphatiques et souvent (surtout en berbère) jusqu'à d'autres consonnes du mot. L'articulation ne peut pas être définie comme simplement vélaire; elle comporte une tension spéciale du côté de la gorge. Le *k* ou *q* a la simple occlusive glottale pour substitut dans divers parlars arabes. Le même phénomène se rencontre sur le domaine éthiopien (et là, d'après W. Leslau, même pour des glottalisées autres que la vélaire). Il faut tenir compte aussi de l'ancienne correspondance araméenne  $\varepsilon = d$ .

Si on envisage une évolution historique, il est plus facile de penser à un passage de la glottalisation à l'emphase qu'au processus inverse. (Marcel COHEN).

## Séance du 22 Février 1950

André BASSET. — Réduction de diphtongue et constance de la voyelle initiale en berbère.

1) Alors que de nombreux exemples, *aḡyai* « noyau », *agrau* « assemblée », etc., témoignent du maintien de la diphtongue en finale d'un thème nominal berbère, les trois exemples classiques ms. *aḡərda* « rat », fs. *tagərdaḡt*, ms. *aməksa* « berger », fs. *taməksaḡt*, ms. *amənsi* « diner », fs. *tamənsiḡt* témoignent de leur côté du maintien de la diphtongue au fs. devant *-t*, mais de sa réduction à *-a*, *-i*, par chute du 2<sup>me</sup> élément, au ms., en finale absolue. Kabyle *adda* (*taddaḡt bɔwadda* « le village d'en bas »), de racine *dɔw*, issu de *\*addaḡ*, soit directement, soit par l'intermédiaire de *addaḡi*, montre que la réduction n'est pas liée à un type nominal déterminé. Dans ces conditions on peut penser que cette réduction constitue non un accident, mais une tendance qui s'est trouvée le plus souvent contrecarrée et qui, de ce fait, a pratiquement avorté. Et, étant donné le sens aigu de la racine et de la dérivation en berbère, on peut se demander si les exemples qui témoignent de cette réduction, ne sont pas ceux de mots où, pour une raison ou pour une autre, la valeur radicale ou formative de la sonante s'est trouvée oblitérée.

2) Pl. *aḡt* « fils de » devient dialectalement *at*, *ah*, etc., ainsi Kabylie, Chaouia. Le traitement est donc ici différent. Mais les conditions ne sont plus les mêmes. Si *t* est en fin de syllabe, voire, en apparence, de mot, *aḡt* ne s'emploie jamais isolément, mais toujours préposé à un autre terme qui, s'il y a lieu, le suit à l'état d'annexion. En somme, le cas est ici plus voisin de celui d'une syllabe initiale que d'une syllabe finale. En outre il s'agit d'un mot particulier, susceptible de subir des traitements particuliers.

3) *aḡdi* « chien », *aḡtəm* « mâle », *təḡtəmt* « femelle », *aurag*, *tawraḡt* « jaune », etc., témoignent du maintien usuel de la diphtongue en syllabe initiale de nom. Toutefois l'on a relevé, suivant les parlers, pour la farine : *arən*, *aurən*, *aggurən* et pour l'alfa (et var.) *ari*, *auri*, *agguri*. *ggw* ne

paraissant pas avoir d'autonomie, mais n'être jamais qu'une altération de  $\omega$ , il semble bien qu'il faille partir de racine  $\omega r n$ ,  $\omega r y$ ,  $a\ddot{u}r\grave{a}n$ ,  $auri$  étant les formes originelles, et admettre par conséquent d'une part l'intensification de la 1<sup>re</sup> radicale dans  $aggur\grave{a}n$ ,  $agguri$ , d'autre part la réduction de la diphtongue dans  $ar\grave{a}n$ ,  $ari$ . Et comme l'intensification, qu'elle résulte ou non d'un allongement, est, pour l'instant au moins, surprenante en pareille position, on peut se demander si elle n'est pas due à une réaction dialectale contre une tendance à une réduction de la diphtongue. Au demeurant,  $aur\grave{a}n$ ,  $auri$  étant de même structure que  $a\ddot{u}t\grave{a}m$ , ayant la même 2<sup>me</sup> radicale  $r$  que  $aurag$ , rien apparemment ne nous met sur la voie de la raison, ici, de l'instabilité de la diphtongue.

4) Si  $aur\grave{a}n$ ,  $aggur\grave{a}n$ , —  $auri$   $agguri$  sont à voyelle non constante,  $ar\grave{a}n$ ,  $ari$  sont à voyelle constante. La réduction de la diphtongue aurait donc modifié la qualité de la voyelle initiale à moins que, par suite du changement de structure, elle n'ait simplement provoqué l'insertion analogique de ces termes dans une série à voyelle constante. Quoi qu'il en soit, ce sont, si notre analyse est exacte, deux termes encore pour lesquels la constance de la voyelle initiale serait reconnue accidentelle suivant le principe que nous avons posé, en partant de l'examen des noms verbaux, que la voyelle nominale était non constante et que toute voyelle initiale constante devait résulter d'un accident.

#### Observations :

La voyelle qui apparaît en dehors de l'état construit peut avoir été une ancienne détermination (article ou analogue), qui a perdu sa valeur, comme par exemple la finale dite emphatique en araméen oriental. Si elle subsiste dans des cas où une réduction de diphtongue a fait disparaître une semi-voyelle radicale, on peut voir dans ce fait une manifestation du besoin de maintenir certains corps au radical: la racine apparente se maintient aussi proche que possible de la trilitéralité conservée dans la majorité des cas. (Marcel COHEN).

Ne doit-on pas penser que l'absence de la voyelle dans l'état construit est un effet phonétique de la constitution de mots très longs par l'accolement des deux termes de l'état construit ? (Jules BLOCH).

## Séance du 22 Mars 1950



I. S. GRÉBAUT. — La racine guèze *bahata*.

DILLMANN dans les *Prolégomènes* de son *Lexicon linguae aethiopicae* n'a pas manqué de signaler les erreurs faciles à commettre en matière d'étymologie sémitique. Dans les *Emendanda* qui terminent son monumental Dictionnaire on trouve l'illustration des dangers que lui-même signalait en sa Préface. Si certaines étymologies sont faciles à établir, par contre il en est qui exposent les philologues les mieux avertis à de graves méprises.

Prenons comme exemple deux racines voisines: la racine *bah̄ta*, I, ī, et la racine inusitée *bahata*.

La racine *bah̄ta* est interprétée en amharique par *tasa-laṭṭana* « avoir l'autorité donnée par le roi ».

La racine *bah̄ta*, I, ī, présente deux vocables inconnus de DILLMANN: *bah̄tot* et *bah̄tat*.

La forme nominale *bah̄tot* se trouve dans *The Conflict of Severus, patriarch of Antioch by Athanasius*, ethiopic text edited and translated by EDGAR J. GOODSPEED. Voici le texte et le contexte: *wasantahi o-sawiros tatabbaho lak<sup>w</sup>allu kah̄n zayafallaṭo lawald walak<sup>w</sup>allu zayakəhh̄əd bah̄toto lawah̄əd wayakaffəlo lakəlcə gəḡəz walakəlcə samsāl.* (*Patrologia Orientalis* GRAFFIN-NAU, t. IV, fasc. IV, p. 33).

Voici la traduction de l'éditeur: « Thou also, O Severus, shalt slay every priest who separates the Son and every one who denies the power of the Only-begotten and divides him into two natures and into two likenesses ».

Voici la traduction française de S. G.: « Quant à toi, ô Sévère, tu retrancheras tout prêtre qui partage le Fils et

quiconque nie l'*unicité* de l'Unique et la partage en deux natures et en deux apparences ».

Le vocable *bəhtot* semble devoir être traduit ici par *unicité* (langue théologique). Il s'insère dans le groupe des mots dont la désinence est *-ōt*, comme *məlkot* « propriété », *šəlālot* « ombre », *ṭəbṣot* « travail imposé », etc.

La racine inusitée *baḥata* connaît peu de développements verbaux. Par contre elle présente un nombre important de dérivés nominaux qui expriment tous l'idée de solitude, anachorétisme, vie solitaire, vie d'anachorète : *bəḥutawi* « anachorète », *bəhtəw* « isolé, mis à part », *bəhtut* « isolée, mise à part », *bāhtawi* « qui ne vit pas en société, qui erre seul, *gyrovague* », *tabāhtawi* « pratiquant la vie anachorétique », etc.

#### Observation :

La traduction proposée par S. GRÉBAUT pour le passage cité paraît être la seule juste, et en conséquence le mot *bəhtot* est à ranger dans le second groupe des sens invoqués (racine *bḥt* « être seul, pur »). Par ailleurs la communication permet d'évoquer un exemple entre autres, en éthiopien, de contacts entre des racines différentes et de constitution de nouveaux radicaux, par apparition de verbes dénominatifs. Il semble que DILLMANN, *Lex.*, c. 495, ait eu raison de maintenir distincts *bḥt* « être seul » (qui a un correspondant arabe) et *bḥt* « avoir le pouvoir », en expliquant celui-ci comme un dénominatif de *mabāht* ou *mabḥat* « pouvoir, permission » qui figure aussi col. 524, sous *bwh* : cette racine n'a pas de thème simple de verbe, mais est employée au causatif avec le sens de « permettre » (qui est celui de la même forme en arabe).

Dans les lexiques du tigré que nous avons on ne trouve que *bḥt* « être isolé ». Le tigrigna, d'après le dictionnaire DA' BASSANO, c. 311, a le verbe *baḥata* et le nom d'action *məbḥat*, avec triple sens « être isolé; prendre possession; commencer le mois ». COULBEAUX-SCHREIBER, p. 377-8,

confirme partiellement; cependant au sens « commencer le mois » il préfère *b h t* (avec *h* et non *h*), en indiquant pour le substantif *bāhtā* « entrée » une variante *bāsta*, de la racine *b w ṣ* « entrer » (pp. 408-9); le verbe est donné comme dénomiatif de cette forme à *t* final; explication déjà adoptée, avec une variante, par PRAETORIUS (*A. S.*, p. 172) pour l'amharique *bāta*, dans son sens « commencer (en parlant du mois) », qui est seul pour ce thème simple. Mais le causatif *abāta* veut dire à la fois « commencer le mois » et « prendre en possession » (GUIDI, *Voc.* 326). A ce sens correspond un substantif *mabət* « droit, pouvoir », employé surtout comme terme juridique (BEATEMAN, *Dict.*, p. 90, et GUIDI, *Suppl.*, c. 31): cette forme correspond à un *mabəht*, jusqu'à présent non attesté en guèze; la prononciation indiquée par BEATEMAN est conservatrice; mais ARMBRUSTER, *Voc.*, p. 160, a *mabt* « permission ». (Marcel COHEN)

---

II. Marcel COHEN. — De nouveau la « mise à part » en éthiopien (Voir GLECS, Tome IV, pp. 62-4).

---

J. TUBIANA a trouvé dans *Tëzzaza Sanbat* édité par Halévy (et dont lui-même a acquis récemment un manuscrit), un exemple de « fausse exception » où celle-ci est introduite (p. 24, l. 1 du bas) par *zəwənbala* en fonction de conjonction, régulièrement suivie du subjonctif-jussif (v. DILLMANN, *Lex.*, c. 773): *si-yəmatəwəwət əgziəyə zəwənbala yaqtəl* « Mon Seigneur ne meurt pas, si ce n'est qu'il tue », c'est-à-dire « mais seulement il tue ».

Pour l'amharique, d'après le nombre des exemples relevés depuis 1947, il se confirme que cette construction est normale; en voici un exemple sans verbe, dans un choix de discours de Hayla Sellassyé I<sup>er</sup> (p. 70): *ya-zih ālam mangəst ka-əgziabəher mangəst baqar* « [toute] la royauté de ce monde,



en mettant à part la royauté de Dieu » (et non pas « sauf... »).

Il s'est confirmé aussi que *ka... baqar*, *bataqar* employé comme conjonction dans l'exception véritable au sens « à moins que » est régulièrement accompagné de la négation, même s'il doit en résulter une ambiguïté — à la vérité généralement exclue par le contexte; ainsi dans le recueil cité ci-dessus, p. 68: *kāltābbaru baqar* « à moins qu'ils ne s'unissent » (on ne dirait pas autrement: « à moins qu'ils ne s'unissent pas »).

---

### III. Marcel COHEN. — L'écriture dans la main chez les Touaregs et en Chine.

---

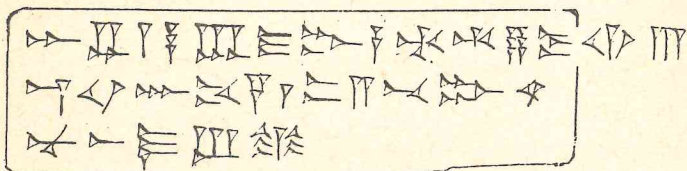
Depuis la communication de Novembre 1949 (ci-dessus p. 40), une correspondance a été engagée avec des personnes séjournant ou ayant séjourné en domaine touareg, et elle n'est pas close. En dernier lieu, une lettre de M. Emile LOUIS, du 5 Mars, confirme pleinement l'usage de l'écriture tiffinagh dans le creux de la main; l'emploi normal est entre personnes de sexe différent et de nuit sans usage de la vue, mais exclusivement grâce au sens tactile; après chaque tracé d'un caractère, l'interlocuteur accuse « compris » au moyen d'un clic.

D'autre part il est intéressant de noter que l'habitude de tracer du bout de l'index de caractères dans la paume de la main de l'interlocuteur est courante chez les lettrés chinois qui doivent souvent pour s'entendre distinguer des homophones au moyen des signes graphiques différents, ou identifier des mots par la graphie, alors que la prononciation est divergente suivant les dialectes parlés. Ces tracés se font *de jour*, et la « lecture » se fait à l'œil, en suivant les mouvements de l'index qui « trace », et non grâce à la sensation tactile.

## Séance du 26 Avril 1950

Ch. VIROLLEAUD. — L'abécédaire de Ras Shamra.

Dans ses récentes recherches à Ras Shamra (ancien Oubarit) Cl. F. A. SCHAEFFER a recueilli, entre autres documents épigraphiques, un fragment de tablette qui date, vu le niveau où il a été trouvé, de l'époque d'El-Amarna, et qui porte le texte suivant :



soit :

'	b	g	h	d	h	w	z	h	t	y	k	š <sup>2</sup>	l
m	z <sup>2</sup>	n	š <sup>2</sup>	s	'	p	š	q	r	š			
ġ	t	' <sup>2</sup>	' <sup>3</sup>	s <sup>2</sup>									

Nous avons là, évidemment, la série complète des lettres qui composaient l'alphabet cunéiforme d'Ougarit, lettres dont la valeur nous est bien connue depuis près de vingt ans.

Cet alphabet ne diffère pas seulement de l'alphabet dit « phénicien » ou « cananéen » par la forme des signes, ni par ce fait que l'écriture est dirigée de gauche à droite, et non de droite à gauche, mais aussi et surtout par le nombre de ces signes, qui est de 30 au lieu de 22; mais il est remarquable que les 22 lettres qui sont communes aux deux alphabets se suivent, ici et là, dans le même ordre exactement.

Pour ce qui est des 8 lettres excédentaires, il convient de considérer séparément celles, au nombre de 3, qui sont rejetées à la fin, après le taw, soit '<sup>2</sup>, '<sup>3</sup> et s<sup>2</sup>, et les 5 autres qui apparaissent comme disséminées dans la série des 22, soit h (ou h<sup>2</sup>), š<sup>2</sup>, z<sup>2</sup>, s<sup>2</sup> et ġ (ou '<sup>2</sup>).

La présence de ces 5 lettres peut s'expliquer de diversés manières: mais, de toute façon, si l'on considère l'ensemble de ces 27 lettres, il apparaît qu'elles ne sont groupées ni suivant leur forme, ni conformément aux règles les plus élémentaires de la phonétique.

Ainsi, le principe de classement nous échappe complètement; mais il en allait de même déjà, au temps où l'alphabet de 22 lettres était seul connu, puisque la première étant '1, les suivantes sont *b, g, d*, phonèmes qui n'ont rien de commun avec '1 ni rien de commun entre eux.

Pour les 3 dernières lettres, il y a lieu de distinguer aussi entre les 28<sup>e</sup> et 29<sup>e</sup>, soit '2 et '3, et la 30<sup>e</sup>, soit *s*<sup>2</sup>, car si l'on comprend bien que les Ougaritains aient cherché — comme les Arabes le feront à leur tour — à préciser la valeur de ce phonème incolore qui est le simple ' , on s'explique moins aisément la présence, tout à la fin, de *s*<sup>2</sup>. Jusqu'à présent, on pensait que *s*<sup>2</sup> n'était qu'une variante graphique de *s* ; mais le fait même que *s*<sup>2</sup> figure ici incline à penser que c'était une autre lettre très peu différente sans doute de *s*. Si *s*<sup>2</sup> n'était qu'une variante, ce serait là une exception unique, puisque les autres variantes (celles notamment de *s*<sup>2</sup> et de *g*) ne figurent pas dans notre abécéaire.

#### Observations :

1) La présence des trois derniers signes n'est pas indifférente: le dernier, *s*<sup>2</sup> n'est qu'un doublet graphique de *s*; c'est pourquoi, dans l'un des abécédaires (RS 10.087), le scribe l'a isolé sur la tranche supérieure de la tablette; d'autre part, 'i et 'u sont, en tant que consonnes, des doublets de 'a; il semble qu'en rangeant ces trois signes à la suite des 27 consonnes de l'alphabet, on ait voulu marquer leur caractère plus ou moins accessoire.

2) La place du š phénicien est occupée, non par le š, mais par le signe qui représente le sémitique ancien *t*; c'est une raison — entre plusieurs autres — de penser que ce signe ne notait pas une interdente mais une chuintante. (Mlle HERDNER).

Sur les trente signes qui composent cet abécéaire trois seulement, à savoir ceux qui représentent les voyelles *i, u*, et celui qui représente la consonne *s*<sup>2</sup>, ont été ajoutés après le *t* (*taw*), dernière lettre de l'alphabet phénicien et de ses dérivés.

Il semble donc que les vingt-sept lettres, qui vont de ' (*aleph*) jusqu'à *t* (*taw*), n'ont pas été obtenues par l'adjonction de cinq caractères spéciaux aux vingt-deux lettres de l'alphabet phénicien classique, mais représentent le premier

état de cet alphabet, alors que les consonnes sémitiques étaient encore nettement distinctes dans le langage et l'écriture. Des découvertes ultérieures permettront peut-être de retrouver dans des inscriptions lapidaires, à Byblos ou ailleurs des caractères appartenant à cet alphabet primitif que seuls, pour le moment, nous ont conservé les textes de Ras Shamra. L'alphabet d'Ahiram et ceux qui en dérivent seraient donc une réduction du premier alphabet sémitique. L'inconvénient de cette réduction a été perçu par certains Sémites qui, ayant gardé le premier stade consonantique, ont été dans l'obligation de développer ce système d'écriture alphabétique pour retrouver l'expression de leurs consonnes, tels les Sabéens et les Minéens (vingt-neuf signes), les anciens Éthiopiens (vingt-sept, puis vingt-quatre).

Ainsi l'abécédaire de Ras Shamra, pour ses vingt-sept signes essentiels, de l'aleph au taw; peut être considéré comme un premier état de l'alphabet phénicien, les caractères prenant une forme particulière pour les besoins de l'écriture cunéiforme sur argile. On ne doit donc pas être étonné si les cinq signes qui sont intercalés dans l'alphabet classique se trouvent à une place inattendue. Ils ont la place qu'ils occupaient dans l'alphabet primitif, ils n'ont pas été ajoutés, mais maintenus. (E. DHORME).

Il est plus facile de convenir, avec E. DHORME des suppressions dans un alphabet que des insertions à des endroits qui paraissent arbitraires dans cet alphabet, à ordre traditionnellement connu. On n'a malheureusement pas de contrôle pour le sudarabique: on ignore l'ordre de celui-ci; pour l'éthiopien, qui en dérive graphiquement, l'ordre traditionnel diffère tout à fait du phénicien et de l'ougaritique; on n'a pu le rapprocher, de manière assez lâche, que de l'ordre attesté par le latin *elementum*, qui a l'avantage de marquer que la tradition comportait des variantes.

Si le signe  $s^2$  est bien mis au bout de l'alphabet ougaritique comme apparu secondairement, la ressemblance de forme avec le signe phénicien peut reposer sur un emprunt lui-même secondaire, et on ne peut pas s'appuyer dessus pour rechercher une dérivation graphique, pour l'ougaritique, du prototype qui a donné le phénicien; mais d'autres ressemblances subsistent, notamment pour  $n$  et  $'$ .

La mise en queue des variantes de ' semble bien aussi résulter d'une addition après coup, comme l'indique Ch. VI-ROLLEAUD; dans ce cas, on ne peut pas penser que la distinction graphique des timbres vocaliques aurait été prise dès le début à une langue non sémitique, comme le hourite, mais la combinaison pourrait être due à une imitation secondaire.

Est-il tout à fait sûr que les abécédaires observés soient des documents scolaires ? (Marcel COHEN)

### Séance du 24 Mai 1950



#### I. A. HERDNER. — La phrase nominale en ougaritique.

Les exemples relevés appartiennent presque tous à la littérature poétique; la langue non-littéraire, moins bien attestée, peut avoir présenté d'autres faits.

##### I. La phrase nominale à deux termes.

1) Nature du sujet et du prédicat : le sujet est un nom ou un pronom; le prédicat est un pronom : 'bdk 'an « je suis ton serviteur »; un adjectif : hn šp̄thm mtqtm « voici, leurs lèvres sont douces » (la distinction est parfois délicate entre adjectifs et « adjectifs conjugués » : w'id'k hy 'aliyn b'l « et je sais que Aliyân ba'al est vivant »); un pronom interrogatif : my l'im bn dgn « qui seront les compagnons du fils de Dagân ? » (interprétation d'ailleurs incertaine); un adverbe de lieu : 'iy 'al'iyn b'l « où est Aliyân ba'al ? »; une préposition et son régime : bhm qnm km trm « en eux étaient des cornes comme chez les taureaux »; 'lh k'irbym kp « au-dessus d'elle, comme des sauterelles, les paumes »; très souvent cette préposition est la particule de comparaison k : dkn'n 'nt n'mh km tsm 'trt tsmh « elle dont la grâce est comme la grâce de 'Anat, la beauté comme la beauté d'Astarté ».

2) La notion exprimée est une identité ('bdk 'an), un état (šp̄thm mtqtm), une similitude (kn'm 'nt n'mh), une situation ('lh k'irbym kp), rarement l'appartenance (dšb' 'ahym lh « qui a sept frères »).

3) L'ordre des mots est normalement, quand le prédicat

est un nom, sujet-prédicat: 'at 'ah « tu es mon frère », mais très souvent aussi: prédicat-sujet; il peut être inversé, dans des stiques parallèles, pour varier le style: 'bdk b'l yymn 'bdk b'l [yuh]m bn dgn 'asrk « Ba'al est ton serviteur, ô Mer ! Ba'al est ton serviteur, ô Fleuve ! le fils de Dagân est (ton/votre) prisonnier ». Quand le prédicat est un complexe prépositionnel, l'ordre est presque toujours prédicat-sujet, même dans une phrase relative (contrairement à l'usage de l'hébreu qui sépare le prédicat du relatif): dbh r'umm lrbbt « où il y a des buffles par myriades ».

II. La phrase nominale comportant une particule d'existence.

Le verbe être n'est pas attesté; en revanche, les phrases qui comportent la particule d'existence 'it ou la particule de non-existence 'in (une fois 'inn dans un texte non-littéraire) sont fréquentes. Mais 'it a partout sa valeur de particule d'existence et ne joue pas — ou, dans quelques cas ne joue que bien faiblement — le rôle de copule.

'it et 'in expriment :

1) l'existence ou la non-existence pure et simple: 'id' ... k'it zbl b'l 'arš « je sais... que le prince, le maître de la terre existe »; hm 'it šmt hm 'it 'tm « s'il y a de la graisse il n'y a pas d'os ».

2) l'existence ou la non-existence dans un lieu: dbkbdk « ce qu'il y a dans ton foie »; pd 'in bbtj ttn « donne-moi ce qu'il n'y a pas dans ma maison ».

3) l'appartenance ou la non-possession: rgm 'it ly « j'ai quelque chose à dire »; 'in bn lb'l « Ba'al n'a pas de maison ».

Il n'y a pas d'exemple d'annexion des suffixes pronominaux à 'it et à 'in.

III. Y a-t-il une phrase nominale à un seul terme ? BROCKELMANN et GORDON à sa suite ont répondu affirmativement et cité l'exemple suivant: 'in bt lb'l km 'ilm ... mib 'il mill bnh, etc., « Ba'al n'a pas de maison comme les dieux; (il y a) la demeure de El, l'abri de son fils... ». La phrase est embarrassante; on pourrait expliquer mib 'il, etc., comme une apposition à un nom sous-entendu: « il n'y a pas de maison à Ba'al comme (il y a des maisons) aux dieux (à savoir) la demeure de El, etc. ».

Un second exemple cité par BROCKELMANN: bl il bl rbb

« (qu'il n'y ait) pas de rosée ! pas de pluie ! » — il s'agit d'une malédiction — nous paraît devoir être rangé dans la catégorie des phrases exclamatives.

IV. La phrase à prédicat participial peut exprimer, non plus un état, mais un procès: 'ank 'ny ml'ak ym « c'est moi qui répondrai aux messagers de Mer ». Il ne s'agit donc plus ici, à proprement parler, de phrase nominale. Ce type de phrase est rare à Ugarit où il est, il est vrai, le plus souvent impossible de savoir si une forme *qtl* représente un parfait *qatala*, un participe *qātil* ou un infinitif *qatālu*.

A côté de la phrase participiale exprimant un procès, il convient de mentionner la phrase infinitivale. GORDON, *Ugaritic Handbook*, I, p. 68-69, a signalé l'emploi de l'infinitif absolu continuant un impératif ou une forme *yqtl*, selon un usage fréquent en sudarabique et que l'hébreu n'ignore pas, mais on n'a pas mis en lumière jusqu'ici l'emploi de l'infinitif suivi d'un pronom personnel indépendant — ou d'un nom — sujet. Si le complément direct est un pronom, cet infinitif se l'annexe comme suffixe: *wngš hm ngr mdr' wšh hm 'm ngr mdr' y ngr ngr pth wpth htw prš b'dhm w'rb hm.. w'nhm ngr mdr'... mǰ hu...* « et eux de rencontrer le gardien du grain : ô gardien, gardien, ouvre ! et lui d'ouvrir une fente pour eux et eux d'entrer... et le gardien du grain de leur répondre... et lui d'aller... ». Si notre interprétation est exacte (un participe s'accorderait vraisemblablement; d'autre part le participe du verbe *mǰy* serait noté, comme le parfait, *mǰy*) il est tentant de voir également des infinitifs, non des participes (GINSBERG, GORDON) dans la phrase suivante: *ngš 'ank 'al'iy n b'l 'dbnn 'ank (k)'imr bpy kll'i btbrnqy ht'u htw* « j'ai rencontré Aliyân ba'al, je l'ai placé comme un agneau dans ma bouche; comme un chevreau dans mes machoires, il a été anéanti ». Autres exemples possibles: *yr'a'un* (= *yarā'u* + suffixe pronominal) *'al'iy n b'l tt'nn rkb 'rpt* « Aliyân ba'al a peur de lui, le chevaucheur des nuées le redoute » et assez vraisemblablement, les phrases du type *smh btlt 'nt* « la vierge 'Anat de se réjouir » (où l'on a vu un parfait *qatala* en dépit du sujet féminin).

Cet emploi de l'infinitif (particulièrement dans notre deuxième exemple où l'infinitif équivaut à un parfait sémitique) est identique à celui que M. DUPONT-SOMMER a signalé non seulement à Karatépé où il est très fréquent, mais aussi dans *Kilamû* et *Yehawmilk* (*Oriens* I, 2, 1948, p. 195).

## II. André BASSET. — a) Un faux arabisme en berbère.

En principe, il n'y a pas de confusion possible entre un nom de type grammatical berbère, masc. ou fém., et un emprunt arabe non berbérisé. Les premiers, à l'état libre, masc., sg., et pl., commencent sur voyelle *a-*, *i-*, *u-*, précédée de *t-* bref au fém.: ms. *amgar*, mp. *imgarən*, fs. *tamgart*, fp. *timgarin*; les seconds, l'article arabe, sauf cas particulier, étant toujours présent, figé, débute par un groupe *lC*, parfois *lɔC* (< *lɔC*), ou, quand l'article est assimilé, par consonne longue: *lkaş* « verre », *ssalsala* « chaîne ». Il n'y a pas plus de confusion de principe possible avec les rares noms berbères sans voyelle initiale, ceux-ci commençant au masc. par une unique consonne brève, précédée, le cas échéant, de *t* bref au fém.: *lağ* « faim », *fad* « soif », *baṭtu* « partage », etc.

Ceci étant, M. Nezzal, dans son parler chaouia des Ait Fraḥ, appelle la laine *ḍḍuft*. *ḍḍuft*, que je savais pourtant berbère, ayant toutes les apparences d'un emprunt arabe non berbérisé, j'en étais arrivé à me demander s'il n'avait pas été emprunté par quelque parler arabe pour revenir, arabisé, dans certains parlers berbères. Mais les choses sont infiniment plus simples et tout s'explique à l'intérieur même du berbère.

Dans certains parlers en effet, dont celui de M. Nezzal, quand la première consonne est brève et suivie d'une voyelle pleine, la voyelle initiale tombe à l'état libre sg., mais non pl.: *fus* (< *afus*), pl. *ifassən* « main », *ifunast* (< *tafunast*), pl. *tifunasin* « vache ». C'est évidemment le cas de *taḍuft*, devenu ainsi *\*tḍuft*, puis, par assimilation, *ḍḍuft*. Nous n'avons malheureusement pas le réactif de l'état libre pl., le mot ne s'employant qu'au sg. Il resterait à vérifier toutes les notations de *taḍuft* (et var.) en fonction de la répartition dialectale de la chute de la voyelle initiale. Mais nous pouvons dès maintenant admettre que si des anomalies surgissent, indépendamment de la qualité de la notation, ce sera en fonction d'anomalies dans la chute de la voyelle initiale à l'état libre sg. Ainsi M. Nezzal emploie simultanément *gil* et *agil*, avec différenciation sémantique secondaire entre



« avant-bras » et « coudée », alors que, selon les lois de son parler, il ne devrait connaître que *gil*.

b) Emphatiques et emphatisées.

*dduft* de son côté crée une anomalie. C'est une loi panberbère, très rarement violée, que toute emphatique dentale longue soit sourde (*tt*). On pourrait très ingénieusement penser tenir ici un argument de chronologie phonétique. Un fait dialectal pouvant être considéré comme plus récent qu'un fait panberbère, l'assourdissement de la dentale emphatique longue aurait cessé de s'imposer, et depuis longtemps déjà, comme une obligation phonétique et ne devrait qu'à l'analogie, en raison de relations grammaticales fortement établies, toute acquisition postérieure. Néanmoins nous sommes tentés de considérer le problème autrement et d'admettre que la réduction d'un groupe *tt'* n'est pas nécessairement l'équivalent d'un allongement de *d*.

C'est une difficulté très voisine que nous avons rencontrée à propos du nom du doigt dans nos *Etudes de géographie linguistique en Kabylie* (carte XV). La dentale emphatique brève est sonore ou sourde suivant une répartition dialectale. C'est ainsi que, compte tenu de la puissance assimilante des emphatiques, nous avons noté *aḍaḍ* à l'ouest et *aṭaḍ* à l'est. Il est clair que la deuxième dentale n'est pas emphatique par elle-même, sinon elle serait passée à *t* à l'est. Mais il est clair également que, si elle est réellement emphatisée, cette emphatisation secondaire n'en a pas fait un véritable *d*, sinon elle serait passée également à *t*.

Il résulte de ces deux exemples, du second surtout, que nous devons avoir tort de noter identiquement emphatiques et emphatisées et il est probable qu'un examen radioscopique laisserait apparaître de notables différences entre les unes et les autres.

## Séance du 21 Juin 1950

I. S. STRELCYN. — La transcription des mots coptes dans les manuscrits éthiopiens.

(La transcription adoptée plus bas est pour le copte celle de STEINDORFF, *Kopt. Gramm.*, pour l'éthiopien celle de M. COHEN, *Traité de langue amharique*).

---

Les textes anciens pouvant servir à l'étude de la formation et du développement de la prononciation traditionnelle du copte sont rares et n'ont pas encore été suffisamment étudiés. Aux textes coptes-arabes édités par CASANOVA, SOBHY et GALTIER, analysés en dernier lieu par WORRELL (*Coptic sounds*, 1934) il convient d'ajouter le *Vocabulaire français d'un copte du XIII<sup>e</sup> siècle*, édité par MASPERO (Bibl. Egypt., t. XXVII, 1911).

D'autre part les descriptions de la prononciation traditionnelle faites par les savants modernes sont contradictoires sur différents points très importants (cp. *Coptic sounds*, pp. 138-143; consulter aussi la description de VYCIHL qui a recueilli les vestiges des parlers coptes de la région de Louxor, dans *Mitt. d. deutsch. Inst. in Kairo*, t. VI, 1934, et celle de WORRELL dans *AJSL*, 1938).

Dans ces conditions il n'est pas sans intérêt d'analyser un témoignage supplémentaire qui nous est fourni par les documents éthiopiens contenant la transcription en caractères éthiopiens de mots isolés et de textes suivis coptes.

Étant donné l'âge des mss. éthiopiens (les plus anciens connus sont du XIII<sup>e</sup> s.), nous ne pouvons y chercher sauf exception que des témoignages sur la prononciation arabisée

du copte. Nous connaissons à ce jour trois documents éthiopiens avec transcription de mots coptes. Ce sont :

a) Les concordances entre les mois éthiopiens et les mois coptes que l'on trouve dans les *scalae* (*səwasəw*) éthiopiennes des mss. Eth. 149 et 150, d'ABBADIE 39 de la B. N. de Paris. Ces trois mss. datent du XVIII<sup>e</sup> s., mais la forme des mots coptes qu'on y trouve témoigne d'une prononciation ancienne, non encore influencée par l'arabe (conservation de *p* et *t* à l'initiale, p. ex. *paḡwə* — copte *pakhōn*; *ḡayon* — copte *paōni*; *tobi* — copte *tōbi*; ces phonèmes ont été emphatisés en éthiopien). Les noms des mois coptes ont dû être connus des Abyssins à une époque très ancienne, vu la nécessité de fixer les fêtes.

b) Le document le plus important est un lexique copte-arabe-guèze du ms. Eth. 50 de la B. N. Le ms. est du XVII<sup>e</sup> s., mais le lexique (ff. 57 r<sup>o</sup>-58 r<sup>o</sup> et 77 v<sup>o</sup>) a été ajouté d'une seconde main, probablement au XVIII<sup>e</sup> s. Le lexique comprend environ 250 mots bohaïriques.

Les phonèmes coptes y sont transcrits comme suit :

#### CONSONNES.

*Dentales*: *t* transcrit par *d*, en fin de mot par *t*; une fois à l'intérieur d'un mot par *t*; dans quelques mots grecs et un mot copte par l'emphatique *ṭ* — *th* transcrit par *t*; un exemple avec *ṭ*. — *d* transcrit par *d*, *ti* par *di*, *s* par *s*.

*Labiales*: *p* transcrit par *b*, une fois par *w*. — *b* transcrit par *b* en finale, ailleurs par *w*; dans les mots étrangers on trouve *b* même à l'initiale ou à l'intérieur des mots. — *ph* transcrit par *b* et *f*, *f* par *f*.

*Prépatales*: *š* transcrit toujours par *š*, *g* (*tchima*) de même toujours par *š*, *ž* (*djendja*) toujours par *ž* (jamais par *g*).

*Vélaires*: *k* transcrit par *k*. — *kh* transcrit dans les mots coptes par *k*; dans les mots grecs il y a flottement entre *h*, *ḥ* (*k* abyssin surmonté du « chapeau »), *š*, *s*. — *gh* (*gamma*) toujours par *g*, *digamma* par *nž*.

*Laryngales*: *ḥ* par *ḥ*, une fois par *k<sup>w</sup>*. — *h* par *h* (12 exemples sur 16), une fois *ḥ*, trois fois disparition complète.

## VOYELLES.

copte

<i>a</i>		<i>a</i>	<i>ǣ</i>	<i>e</i>	<i>ə</i>
		(35/54)	(14/54)	(1/54)	(4/54)
<i>e</i>		<i>a</i>	<i>ǣ</i>	<i>i</i>	<i>ə</i>
		(12/29)	(12/29)	(2/29)	(3/29, à l'init.)
voy. prosthétique		<i>a</i>			<i>ə</i>
		(7/30)			(23/30)
<i>ē</i>		<i>a</i>	<i>ǣ</i>	<i>e</i>	<i>i</i>
		(6/20)	(5/20)	(1/20)	(7/20)
<i>i, y</i>				<i>i</i>	<i>ə</i>
					(2 cas)
<i>o</i>	<i>u</i>	<i>o</i>	<i>a</i>	<i>ǣ</i>	<i>ə</i>
	(2/33)	(22/33)	(1/33)	(1/33)	(4/33, 2 cas douteux)
<i>ō</i>	<i>u</i>	<i>o</i>		<i>ǣ</i>	<i>ə</i>
	(syll. ouverte)	(syll. fermée)		(2 cas)	(1 cas)
<i>oy</i>	<i>u</i>	<i>o</i>		<i>ǣ</i>	<i>ə</i>
	(12/16)	(2/16)		(1/16)	(1/16)

CONCLUSIONS. 1. Dans l'ensemble le lexique confirme la description de WORRELL et infirme en divers points celles de ses prédécesseurs, surtout celle de SOBHŸ (p. ex. *b* (vida) n'est jamais transcrit par *ū*).

2. SOBHŸ note au XX<sup>e</sup> s. pour *g* (tchima) la prononciation ancienne *tš*, WORRELL — *š*. Nous voyons que dès le XVIII<sup>e</sup> s. dans une certaine région (laquelle ?) la prononciation *š* était généralisée.

3. Nous ne trouvons pas encore dans notre lexique la prononciation caïrote *g* pour *ž* (djendja).

4. Pour le vocalisme, la transcription éthiopienne dévoile ce que la transcription arabe ne peut pas nous montrer. Il faut noter en particulier la neutralisation vocalique (importante dans la transcription éthiopienne des phônèmes *æ* et *ə*), la dislocation et la disparition de la voyelle *e*. Le lexique représente un état dans lequel tous les *ē* coptes du groupe A (opposé au groupe I) ne sont pas encore des *a*, mais en partie des *ü*, transcrits par l'éthiopien *æ* (cp. WORRELL).

c) Le ms. d'ABBADIE 95 (cp. CONTI ROSSINI, *Notice sur les mss. éth. de la coll. d'Abbadie*, n° 27) du XIX<sup>e</sup> s. contient au f. 1 v° le texte du *Pater* copte en caractères éthiopiens. La transcription est très fidèle et fait ressortir bien mieux que celle de SOBHY (*JEA*, 1915, p. 19) le caractère arabe de la prononciation traditionnelle du copte.

---

## II. E. MAINZ. — Quelques tendances dans le développement de l'hébreu moderne.

---

L'hébreu moderne est parlé par une population dont la majorité a, encore aujourd'hui, comme langue maternelle une autre langue que l'hébreu. La conséquence de ce fait est d'abord que la prononciation ne dépend pas de la région où on se trouve, mais bien de l'origine des sujets parlants. Ainsi p. ex. les juifs russes ne prononcent pas le phonème *h* et les européens en général ne connaissent pas les emphatiques. Cependant il y a déjà des commencements d'un hébreu « palestinien ». La langue des sujets parlants ne dépend pas seulement de leur langue maternelle, mais aussi de la manière dont ils ont acquis la connaissance de l'hébreu. Un ancien élève d'une académie talmudique parle autrement qu'un nouvel immigré qui n'a aucune connaissance de la littérature hébraïque ou un enfant grandi dans un quibbouts.

L'hébreu est menacé d'une détérioration de la syntaxe et du style du fait que tous les sujets parlants ayant une langue maternelle étrangère traduisent, sans s'en apercevoir, de ces langues, en parlant l'hébreu. Ce sont surtout le yidich et le russe, ensuite l'allemand, dont l'influence se fait le plus sentir. P. ex. *zē lō šokēb li berōš* traduit le yidich *es ligt mir ništ in kop* « je ne m'en soucie pas » ; *'ākalti 'im te'abōn* — yidich *h'hob gegesn mit apetit*, « j'ai mangé avec appétit », etc. En outre il y a une multitude de notions modernes pour lesquelles l'hébreu n'a pas eu d'expression. On introduit donc beaucoup de mots étrangers. On s'efforce de les hébraïser soit en leur donnant une forme hébraïque (*mappā* « carte », *mekōnā* « machine »), soit en les traduisant (*mibraq* « télégramme », *mōnūt* « taxi »).

La langue moderne a une tendance très prononcée à la simplification et à l'unification par analogie. Cette tendance s'exprime tout d'abord dans la langue des enfants, ensuite dans la langue parlée en général. Un enfant comprend difficilement qu'il faut dire *šānīm rabbōt* « plusieurs années » et que le pluriel de *'iššā* « femme » a une forme masculine. Il dira donc *'iššot* ou *nāšōt* au lieu de *nāšim*. Ainsi la construction compliquée des nombres va probablement disparaître et peut-être aussi l'expression du genre dans plusieurs cas. Ce n'est pas un fait du hasard si les sujets parlants se trompent si souvent à cet égard. Des auteurs compétents comme le prof. KLAUSNER, ont d'ailleurs exprimé leur désir de diriger le développement dans ce sens, c'est-à-dire d'éliminer les formations trop complexes de la langue classique et d'encourager la langue vivante à chercher des voies nouvelles. Ainsi la phrase favorite des enfants d'Israël : *'ani lō rōšē* « je ne veux pas », au lieu de *'ēnennī rōšē*, est un barbarisme aux yeux des grammairiens, *ha-talmud tōra* pour *talmud ha-tōra* « l'étude de la loi (nom d'une école religieuse) » est contraire à l'esprit ancien des langues sémitiques.

Mais sur ce terrain même il y a le danger d'un doctrinisme. En faisant le choix entre le matériel linguistique offert par les différentes époques de la littérature hébraïque, KLAUSNER prétend que c'est toujours le matériel le plus récent qui a le droit de priorité. Il proteste contre l'emploi de la construction du génitif avec l'état construit, p. ex. *'itton pō'ale 'ēreš*

*yisrā'ēl* au lieu de la tournure araméenne *'iṭṭon šel pō'alē 'ēreš yisrā'ēl* « journal des ouvriers palestiniens ». Il ne veut pas du mot *'onīyā* pour « bateau » et préfère à ce mot biblique le mot *sefinā* du Talmud (en fait on se sert de ces deux expressions sans aucune différence). Il me semble au contraire que la langue de la Bible est souvent à préférer parce qu'elle seule était vivante et qu'elle a de ce fait une autre force d'expression que la langue des autres époques où l'hébreu n'était plus qu'une langue d'école ou une langue purement littéraire.

Compte Rendu sur l'activité du Groupe  
pendant l'année 1949-1950.

Le nombre des présences aux séances a atteint 18 en moyenne. Au cours de l'année on a eu le regret d'apprendre le décès de deux membres du Groupe, A. SINGER et G. BORIS, qui a laissé inachevé un important travail sur un parler arabe de Tunisie.

La situation financière du Groupe s'est légèrement améliorée, mais il ne disposera d'aucune avance pour l'année à venir.

Presque tous les membres ont réglé leurs cotisations en retard. Cela a permis d'équilibrer le budget et de continuer la publication des *Comptes rendus*. Les cotisations qui doivent rentrer permettront avec la balance positive de payer l'impression des dernières pages de l'année 1949-1950.

Le budget pour 1949-1950 s'établit comme suit à la date de fin août 1950 :

<i>Recettes :</i>	
Report de l'année 1948-1949.....	6.116 frs
Cotisations pour l'année 1949-1950 et arriérées.	55.441 «
	61.557 frs
<i>Dépenses :</i>	
Frais d'organisation.....	10.278 frs
Frais d'impression des <i>Comptes rendus</i> (pp. 17 à 40).....	25.350 «
	35.628 frs

La balance positive est de : 25.929 frs.

Un compte courant a été ouvert au nom du GLECS (47, rue des Ecoles, PARIS V<sup>e</sup>) au C.C.P. de Paris. Il porte le n<sup>o</sup> 7-495-38.

---

Séance du 22 Novembre 1950

Communication.

J. SERVIER. — Trois mots libyques dans HÉRODOTE.

HÉRODOTE au t. 4 des Histoires, donne au cours des λιθυχοι λογοι une description de la Libye et un aperçu rapide des coutumes du pays, glissant comme ailleurs dans ses récits des mots empruntés aux parlers barbares qu'il a entendus, ici les mots libyques recueillis sur le terrain.

Le premier est le *Silphium* (σιλφιον): Hér., t. IV, 169, dit: « Sur le territoire des Geligames, près de l'île Platéea, à peu de distance du Cap Loutra, commence la région du *Silphium* ». Il peut s'agir de la plante appelée par les montagnards de la région du Cherchel (Algérie) *asslift*, ou aussi en Kabylie *salluf*. Le Dr. Trabut lui donne comme équivalent arabe *hallaba* ou *hallab*, ces deux mots arabes désignant deux plantes différentes. Il semble donc que le mot *asslift* ou *salluf* désignant ces deux variétés puisse être le *Silphium* des anciens.

Un peu plus loin Hérodote dit: « Les Grecs ont emprunté aux Libyennes le vêtement et l'*Egide* des statues d'Athéna; sauf que le vêtement des libyennes est en cuir... tout le reste est semblable. Le nom prouve que le costume des Palladia vient de la Libye, car les libyennes mettent sur leurs vêtements des *égées* (αιγεας). C'est de ces *égées* que les Grecs ont tiré le nom de l'*Egide* ».

La plus ancienne représentation de l'*Egide* est un fichu court dont les extrémités viennent sur la poitrine où elles sont attachées. Ce vêtement est à rapprocher de la *Ketfiya*,



sorte de fichu de laine rectangulaire, orné de franges et qui sert à protéger la robe des femmes du contact des cheveux huilés. — Ce vêtement a pu être de peau, et on peut alors le rapprocher du mot berbère *aigiu* attesté dans la région du zakkar (Milliouna) pour *ailu*, désignant toute espèce de vêtement de peau; *ailim* ou *agilim* dans les parlers Kabyles ou Chaouïa signifient « peau ». — Le rôle du vêtement magique d'Athéna, son influence sur les orages et la pluie se retrouvent dans les croyances locales.

Au livre IV. 192, nous avons trouvé un aperçu de la faune libyque. « Il y a dans cette contrée trois sortes de rats, ceux qu'on appelle dipodes, les *segeries* (Ξεγεριες); le nom est libyque et répond au mot grec βουνοί qui signifie « colline »... ». Or, on trouve le mot *azərgug*, *izərgugən*, chez les Bou-Maôd pour désigner deux espèces. Des mots voisins, m'ont dit des Kabyles, se trouvent en grande et en petite Kabylie. La racine HGR (< *zgr* ?) « être élevé » n'est pas nécessairement à l'origine de *izərgugən* « rats ». Quoiqu'il en soit, la bonne foi d'HÉRODOTE ne semble pas pouvoir être mise en doute, et le libyque de son époque semble pouvoir être rapproché sans difficulté du berbère actuel.

### Observation

Un vêtement du même genre que cette égide primitive est nommé en grec *Kaunakēs*; survêtement à longues mèches, vraisemblablement dérivé de la toison dont les Sumériens et les Sémites de la Mésopotamie se faisaient une jupe, dès avant le 3<sup>e</sup> millénaire. Ce mot, qui ne nous est connu que par des auteurs grecs (cf. ARISTOPHANE, « *Guêpes* », vers 1122 à 1156) et latins, vient du Proche-Orient, comme et avec la chose désignée. — Il aurait, dit-on, plus d'affinité avec le vieux-perse qu'avec les langues de Babylonie, mais s'il remonte jusqu'à la jupe sumérienne (ou pré-sumérienne), c'est seulement une étymologie sumérienne (ou antérieure) que nous pourrions accepter — mais nous n'en avons aucune qui soit satisfaisante —. Sur la véracité d'Hérodote « assyriologue » je signale l'étude récente, et impartiale, de BAUMGARTNER (*Symbolae... Hrozny*). M. NOUGAYROL.

## Séance du 20 Décembre 1950

ENTRETIENS SUR LA DÉTERMINATION  
ET L'INDÉTERMINATION

I. J. NOUGAYROL. — La détermination et l'indétermination du nom en accadien.

Les divers « états » du nom accadien peuvent être schématisés ainsi :

- (Singulier) (1) R  
 (2) R + v  
 (3) R + v + m (R = radical,  
 (Pluriel) (4) R +  $\bar{v}$  v = voyelle).  
 (5) R +  $\hat{a}n$  +  $\bar{v}$

La première grammaire accadienne (OPPERT, 1859) distinguait les états simples (2) et (4), des états emphatiques (3) et (5). On ne devait pas tarder à voir l'indéterminé dans les premiers, et le déterminé dans les seconds. Mais, dès 1872, SAYCE ne distinguait plus ces formes que chronologiquement. A une retouche près, c'est encore là la position des assyriologues depuis UNGNAD BAG<sup>1</sup> (1906): (2) dérive de (3) par le phénomène général de la chute des finales, qui réduira plus tard le nom à une forme voisine de (1); (5) est un pluriel secondaire qui tend à remplacer (4) à partir du moyen-babylonien. Seules, des survivances — en partie graphiques — expliquent que (3) et (4) se rencontrent encore dans des textes où (2) et (5) sont, pour ainsi dire, de règle. Cette thèse, très généralement admise, n'est mise en doute aujourd'hui que par ceux qui n'ont pas jugé absolument décisive la révélation de l'accadien « classique »: quelques comparatistes, pour lesquels, la mimation acc. a une valeur indéterminante comme la nounation arabe, et quelques assyriologues qui, comme MEISSNER en 1907, voient dans (3) une sorte d'état emphatique *originellement* déterminé.

J'admettrai *provisoirement* qu'en *v. acc.* et en *v. b.*, (2) n'est pas attesté.

A cette époque, la forme (3) est l'*état normal*. Quant à

la forme (1), elle ne se rencontre que dans des cas assez précis, selon la *nature* ou la *fonction* du nom qui s'y exprime. J'ajoute immédiatement qu'il n'est pas de ces cas — en dehors de ceux qui sont examinés *infra* sous la rubrique B2aa — où elle ne puisse être remplacée à l'occasion par la forme (3).

A — Forme (1) essentielle :

1) *Noms propres* :

a) *divinités*. Cf. UNGNAD, § 20b; GELB, *Ar. Or.* 18, 197.

b) *lieux* : GELB, *l. c.*

c) *personnes* : GELB, *l. c.*

d) *mois* : МЕЕК HSS, 10, p. XVI; GELB, *l. c.*

2) *Noms communs* :

a) *Chiffres et noms associés à des chiffres*. Cf. GOETZE JNES 5, 186ss.

b) mots pris dans un sens « très général ».

B — Forme (1) fonctionnelle :

1) *prédicat* (cf. Glecs du 23-349).

2) « *contact* » :

a) forme (1) en première position :

α) état construit + génitif ;

β) forme (1) suivie d'une apposition :

— quelques déterminatifs qui sont *lus* ;

— les noms d'unités de mesures ou d'unités supérieures. Cf. GOETZE, *l. c.*

b) formes (1) couplées.

3) *avec une négation* exprimant l'absence ou la privation.

Dans la seule étude consacrée jusqu'à présent au problème qui nous intéresse, mais malheureusement venue trop tôt, CAMPBELL THOMPSON a déjà souligné que l'usage de la forme (1) se reflète presque en tous points dans celui de l'« état absolu » syriaque. J'ajouterai qu'il me paraît certain que la forme (1) en babylonien classique, comme l'« état absolu » dans le syriaque que nous connaissons, a été submergée par la généralisation abusive de la forme (3), d'une part, de l'« état emphatique », de l'autre, mais qu'ici comme là, les survivances sporadiques des « formes radicales » indiquent bien à quel usage elles étaient antérieurement affectées.

Je voudrais maintenant montrer, sur des exemples relativement nombreux :

- 1<sup>o</sup>) que la forme (2) n'avait pas disparu du *v-b.* aussi complètement qu'on a pu le dire ;
- 2<sup>o</sup>) que ses survivances se rangent d'elles-mêmes dans les cadres précédemment tracés pour la forme (1).

(M. NOUGAYROL cite ici des exemples pour toutes ces rubriques).

On en peut conclure que le *v-b.* employait à peu près indifféremment les formes (1) ou (2), en opposition à la forme (3).

Ramenées à ce couple fondamental, les formes du singulier apparaissent comme parfaitement symétriques au couple pluriel que GOETZE, *Language*, 22, 121SS. a dégagé. Au pluriel « général » de type (4) correspondrait ainsi le singulier « général » de type (1) ou (2) ; au pluriel « individuel » (5), le singulier « individuel » (3) ; d'où, le schéma nouveau :

	Singulier	Pluriel
Général (ou non-déterminé)	Traces de (1) et (2)	Traces de (5)
Individuel (ou déterminé)	(3)	(4)

Le système serait équilibré si (1) et (2), d'une part, (5), d'autre part, y étaient des catégories « vivantes ». Mais les formes (1) et (2) ne survivent véritablement que dans des emplois où leur valeur propre ne s'oppose pas nettement à celle de (3), laquelle, cette opposition effacée, tend à perdre à son tour sa singularité. Il existe cependant des indices qui permettent de croire que, dans l'esprit du sujet parlant, le point de vue de la « détermination » n'avait pas disparu (emploi du *šû* démonstratif en guise d'article défini, et du numéral abandonné *wêdum*, *wêdûm*, à titre d'article indéfini).

Sur l'origine des divers « états » du nom accadien, on ne peut formuler que des hypothèses. On a souvent remarqué que la mimation n'est pas propre au nom, qu'on la retrouve à la fin de certains adverbess, des datifs pronominaux, du « ventif » verbal. Si on admet que ces *-m* dérivent tous d'un même enclitique *-ma*, apte à traduire des nuances di-

verses selon les parties du discours auxquelles il s'accroche, on admettra en même temps que la nimation nominale est de formation secondaire et qu'il a pu exister un « proto-accadien » ne disposant pour le singulier que d'une forme « indéterminée » — indéclinable — et d'une forme déclinable, sans doute « déterminée » à l'origine. Sur ce proto-ou pré-accadien, POEBEL AS 17, 51, et GELB, *l. c.*, ont émis des hypothèses intéressantes, mais qui demandent, naturellement, à être développées et discutées.

---

R. LABAT. — Compte-rendu de voyage en Iraq.

---

René LABAT fait part des renseignements épigraphiques et linguistiques qu'il a récemment recueillis en Syrie, au Liban et en Iraq. Parmi les nouveautés du Musée d'Alep, il signale notamment un monument inédit provenant d'Acharâ (Terqa) qui, outre des scènes figurées, porte deux inscriptions cunéiformes. Dans les Collections du Musée de Bagdad, il insiste sur l'intérêt que présentent les textes (2.500) trouvés à Tell-Harmal et ceux (2.000) qui proviennent de 'Aqarkûf (Dûr-Kurigalzu). Les premiers apportent à notre connaissance du dialecte pré-ancien-babylonien de la région de la Diyâla une précieuse contribution. Les seconds enrichissent de façon appréciable notre documentation sur les Cassites, et sur l'emploi du sumérien à cette époque. Parmi ceux-ci, il a notamment copié et étudié, en vue d'une publication prochaine dans la revue « Sumer », un calendrier de jours fastes et néfastes, source, semble-t-il, de toute une tradition hémérologique postérieure.

Bien qu'il ait volontairement exclu de cet exposé sommaire le côté archéologique de son voyage, R. LABAT tient toutefois à mettre le Groupe au courant du remarquable effort d'exploration en surface que poursuit le Département des Antiquités de l'Iraq. Déjà plus de 5.000 sites anciens ont été reconnus, catalogués et sommairement datés. Tout autant que les archéologues, les renseignements ainsi obtenus intéressent les linguistes, car ils permettent de tracer les grandes lignes des provinces linguistiques et des aires dialectales de la Mésopotamie ancienne.

## Séance du 24 Janvier 1951



## I. S. GRÉBAUT. — Vocables liturgiques éthiopiens.

*məɛraf* « directoire du cœur », équivaut à l'*Ordo* de la liturgie latine. Ne fait pas double emploi avec d'autres livres liturgiques tels que les suivants :

*mawās'ət* « antiphonaire », *dəggwā* « chants pour le Carême », *zəmmārē* « psalmodie, chant des psaumes » ; *ɔsɔwān* « fêtes du Carême », *wāzēmā mahātəw* « chant des vigiles ».

Modes de chant : modes *gəɛɛz*, *ɛɔzl*, *ɔarārāy*, *məlū'* « mode authentique », *g<sup>w</sup>adalo* « mode plagal ».

Prières déprécatoires : *mastabq<sup>w</sup>əɛ* « ecténies ». Les ecténies sont nombreuses : pour les malades, les voyageurs, les pluies, les fruits de la terre, les eaux des fleuves, le roi, l'Église.

Carême : *zaqabalā šəm* « début du Carême ».

Noms des dimanches du Carême :

1<sup>er</sup> Dimanche : *zaqədəst* « du Saint Jour ».

2<sup>me</sup> Dimanche : *zəmək<sup>w</sup>ərāb* « du Temple ».

3<sup>me</sup> Dimanche : *zamaɔag<sup>w</sup>əɛ* « du Paralytique ».

4<sup>me</sup> Dimanche : *zadabra zayət* « du Mont des Oliviers ».

5<sup>me</sup> Dimanche : *zəgabr hēr* « du Bon Serviteur ».

6<sup>me</sup> Dimanche : *zanīqōdīmōs* « de Nicodème ».

Les Rameaux : *zahōšəɛnna*.

L'observant strict du jeûne de Carême est désigné par le vocable : *ɔəkfələtāñña*. Ce jeûne de la semaine sainte est appelé *šomə həməmət* « jeûne des souffrances du Christ » et quelquefois : *ɔsɔwāmā fāsīkā* « les jeûnes pour Pâques ».

Par ailleurs on désigne du nom de *zəwarada* le jeûne de la première semaine du Carême actuel, jadis nommé *šomə hərəqāl* « jeûne de l'Empereur Héraclius » et qui précédait la quarantaine. Ce mot *zəwarada* « qui est descendu » est emprunté au début de l'office de la Vigile de Carême. Il s'applique dans cet office à Jésus-Christ. Par un glissement de sens *zəwarada* indique que le jeûne est reporté au début de la quarantaine, ce

qui a reculé, « fait descendre », et prolongé le temps de pénitence.

II. J. NOUGAYROL. — La détermination et l'indétermination du nom en accadien (Remarques complémentaires).

Je n'ai examiné que les documents « classiques » ou « pré-classiques », c'est-à-dire *vieux-babylonien* ou *vieil-accadien*, et j'ai laissé volontairement de côté, d'une part, les textes poétiques, d'autre part, les textes courants, dont on peut toujours suspecter la correction linguistique, ou graphique. En un mot, je n'ai pris pour base que les inscriptions officielles, et les « tablettes de bibliothèque » en prose. C'est là une base trop étroite, je le sais, mais il fallait un point de départ sûr et cohérent. Mon exposé est, d'ailleurs, une demande de « supplément d'enquête », non une enquête.

J'ai laissé de côté aussi tous les développements qu'apporterait au schéma proposé la considération des formes spéciales de *R*, du féminin, du duel, etc...

Je crois, avec RAVN, *Symbolae... Hrozny* II, 300 ss., que l'« état construit » n'est pas le « résidu mécanique » du « contact », mais une forme choisie à dessein et pour sa valeur propre. J'en vois une confirmation dans le fait que ce contact n'est pas toujours *immédiat*, et aussi dans l'emploi de la forme (1) pour le pluriel (UNGNAD, § 24 i).

Sur la qualité même de la « détermination » exprimée en accadien, j'aime mieux, pour l'instant, n'être pas obligé de la préciser d'un mot. Cette catégorie grammaticale, dont l'extension et la compréhension varient grandement d'une langue à une autre, et, plus encore, sans doute, d'une famille linguistique à une autre, est marquée, çà et là, en accadien, par le « couple » que j'ai essayé de dégager. La suite de nos entretiens permettra, peut-être, de délimiter sa valeur.

ERRATUM. — Une fâcheuse erreur de rédaction s'est glissée dans la composition du tableau de la page 75. Il faut lire :

	Singulier	Pluriel
Général (ou non-déterminé) .....	Traces de (1) et (2)	(4)
Individuel (ou déterminé).	(3)	Traces de (5)

## Séance du 28 Février 1951



I. H. CAZELLES. — La mimation nominale en Ouest-Sémitique.

La mimation est un phénomène complexe en Ouest Sémitique. Le *mi* ou le *ma* enclitique (cf. ALBRIGHT JBL Ja. 1951) peut signifier plusieurs choses.

1° Il y a le *m* adverbial. Cf. SINGER BJPEŠ x, 54-64; DE LANGHE, *Museon* LIX, 89-111; GORDON, *Ug. Hdb*; A. HERDNER, *Syria*, XXVI, 383. Documenté aussi dans les gloses d'El Amarna.

2° Il y a le *m* ajouté au verbe, qu'il faut rapprocher du *ma* accadien: *yšqm lrbbt* « il verse par myriades ».

3° Enfin il y a le *m* ajouté au nom et au pronom sans qu'il donne au mot une valeur adverbiale. A. HERDNER en a fait le relevé, et très prudemment, affirme seulement qu'il y a là un renforcement du nom.

Si nous avons à opter entre détermination et indétermination toutes les catégories d'exemples se réfèrent à une détermination :

a) quand *m* s'attache au nom propre: *Ktrm* « le dieu Ktr » ; surtout après le *y* du vocatif: *ybēlm* « ô Baal », *ybiltm* « ô Vierge » ; *yelm* « O El ».

b) quand *m* s'attache à un substantif déterminé, en état construit: *bnm el* « le fils de El » ; *htnm bēl* « le gendre de Baal »

ou à l'adjectif épithète d'un nom aussi déterminé: *nhr el rbm* semble devoir être traduit « le fleuve d'El, le grand ».

c) Quand *m* s'attache à un nom déterminé par ailleurs : ainsi *elm* dans *Enn elm*: « les hérauts du dieu ».

d) Quand *m* s'attache à un pronom relatif dont l'antécédent est déterminé: *hkly dtm hrš* « mon palais, celui qui est d'or ».

Plus difficile le cas de *mnm*. *mn* veut dire « quelque » et *mnm* paraît indéfini comme l'accadien *minumme*. Cependant on pourrait y voir une détermination dans l'inconnu *mnm 'b* « quelque ennemi ». Donc une nuance à peine perceptible qui serait plus sensible si, au lieu de voir là un indéfini, on y voyait un interrogatif « quel est cet ennemi » (qui se dresse contre Baal). Mais GORDON 6, 42, donne des exemples qui rendent difficile d'admettre ce sens interrogatif.



Cet *m* de détermination se rencontre ailleurs qu'à Ugarit. Non pas en Phénicien (sauf à Karatepe: *helm z* « ce dieu » ; *elm nrgl* « le dieu Nergal »). Ni en Araméen, ni en Iaoudi (Zenjirli), ni en Moabite, qui ignorent la mimation. Mais il se rencontre :

1° En Canaan, M. DHORME avait reconnu dès 1904 une mimation qui n'était pas seulement adverbiale (R. B. 1914). Il cite *nuhuštum*. Peut-être s'agit-il d'une masse de cuivre déterminée. Dans El-Amarna, 252, 50, selon ALBRIGHT, BASOR 89: lettre de Labaja, serviteur du Pharaon, en rapport avec Gézer. Ce serait un canaanisme d'une lettre en accadien : *šū-zu-me abiya*, à traduire « ceux qui ont dépouillé mon père ». Le *z* rendant le samech affriqué du cananéen, il y aurait là le *sôs* hébreu, *shasu* égyptien avec le *m* enclitique. Dans les récentes études de MORAN et ALBRIGHT en JCS, je n'ai pas trouvé de nouvelles applications de cette suggestion. Mais le nom propre *Pihulim* paraît avoir la mimation.

Les textes d'exécration égyptiens publiés par SETHE et POSENER contiennent de nombreux noms propres auxquels la mimation est ajoutée.

Enfin les lettres en accadien de Taanak paraissent subir l'influence de la mimation cananéenne (ALBRIGHT BASOR 94). Ainsi :

a) le non propre *Ahijami* (Taanak 2<sup>2</sup>) sur l'interprétation duquel ALBRIGHT hésite. Mais rapproché de l'*Idri-mi* de Sydney Smith et des noms propres avec *m* d'Ugarit, cette forme suggère encore l'enclitique.

b) l'usage de la mimation pour un nom semble-t-il déterminé, du moins si l'on suit l'interprétation d'ALBRIGHT: *lišmu urruhiš* « que j'entende sans tarder » *u it -ta - am* « le signe (oraculaire) » *u awatam terani* « et l'interprétation envoie-la moi ». HROZNY également y voyait un substantif déterminé.

2° La mimation en Hébreu archaïque.

Elle a été surtout étudiée par GINSBERG en J.B.L. 1943 et par ALBRIGHT à propos des oracles de Balaam. Les cas sont difficiles à détecter, car la vocalisation masorétique faite à une époque où la mimation était tombée en désuétude, tend à y voir des pluriels. Lorsque le parallèle est au singulier, il y a en effet des vraisemblances pour qu'il s'agisse d'un autre singulier avec mimation.

En Balaam 23, 10 b *yšrm* doit plutôt être compris comme « le juste » que comme « les justes » car le parallèle porte « que ma fin soit comme la sienne » au singulier. En 24<sup>17</sup> ALBRIGHT fait remarquer que le difficile *kḵb myḵḵb* s'expli-

querait mieux en rapprochant le *m* de *kkb* et en comprenant « l'Étoile de Jacob » étoile étant au cas construit.

Il y a d'autres cas plus douteux :

GINSBERG donne 3 cas particulièrement intéressants : Is. 10<sup>1</sup> où les pluriels seraient des singuliers, 10<sup>5</sup> *ydm*, alors qu'il s'agit de la main d'Assur ; surtout Ps. 29<sup>b</sup> ou *bn r'm(y)m* en parallèle avec le singulier *egl*, paraît peut-être un singulier et, comme il est naturel, la locution habituelle avec *bn* demande le complément au singulier.

J'ajouterais volontiers Os 9<sup>a</sup> où *lhm 'nm* « pain de deuil » semble demander le singulier '*n*. C'est sans doute le deuil par excellence, celui du dieu de la moisson, comme on l'a à Ras Shamra. D'après les lectures d'ALBRIGHT on trouverait aussi la mimation dans le proto-sinaïtique, dans les mêmes conditions qu'en Ugaritique (BASOR 110).

En Ouest Sémitique la mimation du nom est un phénomène sporadique qui est plus développé au 2<sup>me</sup> millénaire qu'au premier, qui tend à se résorber. Il semble indiquer une insistance particulière, probablement la détermination.

#### Observation

Ne pourrait-on voir dans quelques-uns des exemples que M. CAZELLES vient de nous donner, la présence d'un *m* pronom suffixe de 3<sup>me</sup> personne ? Tous les épigraphistes sont d'accord pour admettre cette forme pronominale en punique et en néo-punique ; contrairement à Nöldeke, Stade et Barthe l'acceptent également en phénicien (cf. aussi J. FÉVRIER, *A propos de Bağal Addir*) et ZIMMERN (*VGS* (p. 66) voudrait même l'accepter en Hébreu où nous avons déjà *-emō*. Cela nous permettrait peut-être d'expliquer autrement les formes d'état construit qui présentent un premier élément avec l'hypothétique suffixe déterminatif *-m*. (M. SOLA SOLE).

## II. SCHNEIDER. — La détermination et l'indétermination du nom en Sud-Arabique.

Le sud-arabique dispose de deux suffixes pour exprimer respectivement la détermination et l'indétermination nominale : la nounation et la mimation. Un nom comme *hgr* « ville » au sg., peut se présenter sous trois aspects : *a*) sans désinence, à l'état construit : *hgr*. (*mlk-n*) « la ville (du Roi) » ; *b*) avec nounation : *hgr-n* « la ville, cette ville » ; *c*) avec mimation : *hgr-m* « une ville ». Les exemples qu'on trouve dans les inscriptions illustrent clairement le sens de ces dernières formes. Exemples pour la nounation : *hqny ḏn šlm-n* « il a con-

sacré cette statue », expression fréquente; GL. 1076: *b-hwt ḏr-n* « dans cette guerre-là »; *-n* peut même suffire pour donner le sens démonstratif: *hqny šlm n* « il a consacré cette statue »; GL. 1083, 2: « ont consacré à *ḡattar*: *mbny mhfd-n YHR*, « la construction de la tour YHR ». MORDTM.-MIRRW., *Altsüdar. Inschr.*, p. 25, un personnage porte le titre de: *mqtwy mlk-n* « maqtawi du roi ». CIH. 543 « béni et loué soit *šm rhmn-n ḏbsmy-n* le nom du Miséricordieux qui est au ciel ».

Le sens général de détermination de la nounation est donc indiscutable. La mimation par contre marque l'absence de détermination: GL. 1396: *wy wy ḡsd-m bydr* « et quelque homme qui refuse, et quiconque refuse ». HAL. 188: *kl qny-m hn mh* « toute propriété quelconque, quelle qu'elle soit ». RES. 2774, 2. Une construction est faite: *ḡḏ-m wtqr-m* « en bois et en pierres taillées ». Mais la mimation, comme le tanwin arabe, s'ajoute aussi à des noms propres où elle ne marque évidemment pas l'indétermination. Il y a en outre certaines catégories de mots qui ne prennent pas de désinence; ainsi les noms propres composés, ou ceux qui représentent une forme verbale; les élatifs et des formes qui correspondent à des diptotes en arabe; quelques mots, notamment les noms des saisons. Des noms s'écrivent parfois sans désinence, parfois avec désinence, p. ex. BL. 1089, 2: *wbny ḡḏ wtqr byts* « et il a construit en bois et en pierres taillées sa maison ». Cpf. l'exemple donné plus haut. Il semble qu'avec le temps l'usage des articles soit devenu moins régulier, mais on manque de précisions.

Selon l'explication la plus courante *-m < mā* indéfini, *n* est une particule démonstrative qui se rencontre par ailleurs en sudarabique. KAMPPMEYER (ZDMG. 1900) puis GELB (*Riv. Stud. Or.*, Vol. XII) n'ont pas admis cette dérivation. Pour GELB, la mimation, de valeur indifférente à l'origine, servait d'abord à distinguer le nom du verbe et n'a pris sa valeur d'indétermination que plus tard; la nounation sort de la mimation sous l'influence de *-n* du démonstratif. Il base ses arguments principalement sur les flottements de l'usage en sudarabique et sur l'interprétation de la mimation accadienne comme une particule de valeur indifférente.

On pourrait plutôt admettre que la mimation, à l'origine, marquait une espèce de détermination, dont la valeur s'est affaiblie; plus tard, lorsque la langue a créé une détermination plus forte avec l'élément démonstratif *-n*, la mimation s'est mise à fonctionner comme article indéterminé en opposition avec la nounation.

## Séance du 11 Avril 1951



I. J. TUBIANA. — Possibilité d'une « fonction d'appel » en kemant.

Certains traits du dialecte agaw kemant semblent montrer une « fonction d'appel » réalisée au moyen d'un suffixe qui se trouve à la fois dans les verbes, les noms et des interjections. Les faits sont pris à divers parlars, d'après les observations de D'ABBADIE (dans l'ensemble reproduites dans CONTI ROSSINI, *La langue des kemant*) et mes observations en 1949-1950.

*Impératif.* En kemant comme en qwara, une forme de sg. en *-i* s'oppose à une forme de pl. en *-a*. Seule la 2<sup>e</sup> pers. est représentée, et comme dans tout le reste du verbe agaw occidental on ne distingue pas entre le masc. et le fém. Ex.: *k<sup>w</sup>i* « mange ! », *k<sup>w</sup>a* « mangez ! » ; *dañə-s gərgi* « passe la journée en bonne santé ! », pl. *d. gərgə* ; *dañə-s ki* « passe la nuit en bonne santé ! », pl. *d. ka*.

Cependant ici le kemant se sépare du qwara et nous gêne en présentant des formes de sg. sans désinence, toujours opposées à des pl. en *-a*. En effet à côté de nombreuses formes régulières en *-i*, on trouve dans CONTI ROSSINI les sg.: a) *təw* « entre ! », *katəm* « couvre le ! », *wətar* « tire ! », *gamar* « parle ! », *gini* « cours ! », *ənšak* « envoie ! », *was* « écoute ! », *kəs* « vends ! » ; b) *fəy* (et *f<sup>ve</sup>*) « va !, sors ! », *kay* « traverse ! », *g<sup>w</sup>əy* « aiguise », *katəy* « déchire ! », *lələy* « rince ! » ; c) *k<sup>w</sup>iš* « fais manger ! » (plur. *k<sup>w</sup>iša*), *kaš* « fais traverser ! » ; (j'ajoute *faš* « emporte ! emmène ! ») ; enfin d) *dabayt* « ceins-toi ! ». Les formes en *-š* sont des formes de causatifs. Peut-être y a-t-il une sorte de neutralisation de *-i* en position finale après *-š*. De fait il me semble avoir entendu l'interjection « apporte ! » aussi bien *lašə* ou *laši* que *laš*. La notation en caractères amhariques peut avoir dissimulé la présence d'un *-i* final, *-š* notant aussi bien *-š* que *-šə*, lequel est toujours réalisé *-ši*. On peut supposer quelque chose d'analogue pour la dentale finale des passifs — réfléchis en *-t*. Pour les formes à finale *-y*, une absorption de

l'*-i* final est aussi très probable. Témoin la forme *f<sup>ve</sup>*, quand on sait qu'en kemant un *-i* final s'allonge en se diphtonguant en *-ye* (ex. *mali* qui devient *mal<sup>ve</sup>* dans les prières psalmodiées). Pour certaines des formes restantes on peut poser aussi la question de la transcription (on trouve dans CONTI ROSSINI *was* et *wæzi* « fais sécher ! » et j'ai entendu moi-même *anšaki*, *gini*, *gəməri*) mais pour *was*, *təw* (et j'ajoute *gak* « bois ») je ne peux que confirmer l'existence de ces formes, et si pour l'une on peut penser à une neutralisation après dentale sifflante et pour l'autre à une explication du même ordre, la difficulté subsiste pour *təw* et doit nous gêner par la suite.

*Vocatif.* — Il existe en kemant, comme j'ai pu le constater, d'abord en étant interpellé moi-même et, une fois mon attention éveillée, en entendant d'autres personnes interpellées devant moi. Je ne l'ai jamais entendu employer au pl. et l'idée d'un vocatif pluriel me paraît difficilement concevable. Outre que, d'une façon générale le kemant évite d'employer des pl. nominaux, il est très rare qu'on ait à interpellé un groupe de gens au pl. Au sg. j'ai noté : *adəri !* de *adəra* « Seigneur », *kəməzani !* de *kəməzəna* « prêtre », *yi g<sup>w</sup>iye !* de *g<sup>w</sup>iya* « maître » (= « mon maître, monsieur »); *y-abəy-gəryé !* de *abəy-gərya* « chantré, prêtre non sacrificiant » (= mon *abəy-gərya* »). Une chanson recueillie par D'ABBADIE comporte aussi un vocatif : *infəri* de *infəra* (*imfəra*) « serviteur ».

De ces cinq exemples, trois sont en *-i*, et les finales *\*-y + i* sont, normalement, en *-ye*.

*Interjections.* — Le kemant présente des formes qui, formant à elles seules un énoncé complet, ne sont ni des verbes, ni des noms, et distinguent le sg. du pl.

Ex. : *əwi* « s'il te plaît ! », pl. *əwa*; *gəbsi* « décampe ! », pl. *gəbsa*; *lağ* (et *laği*) « viens ! », pl. *lağa*; *ayg* (et *aygi*) « courage ! », pl. *ayga*; *laš* et (*laš*) « apporte ! »; *as* « voici, tiens ! », pl. *asa*; enfin je signale le pl. de politesse (imitation de l'amharique) *səka* « écoutez ! » (au lieu de *was*) dans le langage distingué du clergé.

Mêmes difficultés, mais moins graves, que dans le cas des impératifs.

*Injures.* — Le kemant n'est pas riche en injures ; il utilise le plus souvent des expressions amhariques. Cependant j'ai

pu noter les expressions : *ara k̄ulə anza ġuri* (le *hola zigri* de CONTI ROSSINI) de *ġura* « fils » équivalent de l'amharique : *mən abbatu* « qui est son père ? » (= bâtard ! ), *ə. k̄. budi* (de *buda* « sorcier, hyène-garou ») et *ə. k̄. kašani* (de *kašana* « voleur, menteur »). L'injure, sorte particulière d'interjection et de vocatif, semble comporter obligatoirement en kemant les éléments *ara* (qu'on retrouve dans le même emploi en amharique) équivalent à peu près à « hé... ! » et \**k̄ulə* qui ne se retrouve nulle part ailleurs et semble indiquer que ce qui suit est une injure.

#### Observations :

Il semble que les faits kemant indiquent une modification secondaire de la forme habituellement courte de l'impératif. Il y aurait lieu d'examiner les autres parlars agaw et aussi les langues nilotiques des régions contigues (MARCEL COHEN).

Peut-être pourrait-on rapprocher ces formes impératives de la finale *-i*, des formes arabes du type *faḡāli*, qui ont habituellement une valeur impérative. D'autre part, l'explication du suffixe *-i* la plus couramment admise est celle proposée par NÖLDEKE et RECKENDORF, qui y voient un élargissement interjectionnel, pareil à celui de *wallāhi* et des impératifs. (J. M. SOLÁ SOLÉ).

#### II. Marcel COHEN. — Noms d'animaux et de plantes à préfixe *n* en éthiopien.

Avec des mots de ce type, les langues éthiopiennes montrent un exemple de petite série dans le vocabulaire.

Le plus usuel est *ansāsā* « animal », qui se trouve en guèze, tigrigna et amharique (seules langues considérées ici). On pourrait se demander s'il n'est pas « chef de file », d'autres mots s'étant constitués à son analogie ; mais il est plus probable qu'il n'est que le plus notable d'une série expressive de substantifs, correspondant à la série des verbes quadrilitères expressifs à préfixe *n* (une trentaine en guèze). Précisément ce nom de l'animal en général désigne plus particulièrement le quadrupède, caractérisé par sa démarche. Le verbe *ansōsawa* (non représenté en tigrigna et amharique)

veut dire « avancer pas à pas »; la racine sans préfixe est représentée par *saṣwāsaw* « suite de degrés, échelle » qui désigne les lexiques et grammaires.

Par ailleurs nous avons à citer pour le guèze des raretés, qui ne se trouvent pas dans le Dictionnaire de DILLMANN. Dans le *Physiologus* (édition HOMMEL, p. 13), le nom du Centaure se trouve sous la forme *ṣanqatāwros* et variantes peu différentes; pour le nom des sirènes, en face de *sirenis* on trouve une variante *ṣansirenis* (que HOMMEL n'a pas repris à l'index des mots remarquables). Un curieux *ṣanṭortos* « le Tartare » se lit dans l'édition imprimée de la *Doctrine des mystères*, p. 21. Remarquer la voyelle *a* du préfixe.

A ce propos, on se souviendra du nom du lion *ṣanbasā*, dont le *ṣ* est assuré par l'arabe, mais qui est souvent écrit *anbasā*, seule forme existante en tigrigna et en amharique.

De même encore un début *an-* est associé à une suite courte dans *anbaṭā* « sauterelle », nom d'un animal « grouillant » qui est commun aux trois langues, qu'on a proposé de rattacher à une racine *nbṭ* « sourdre ». Avec un radical à répétition, un mot *ṣanq<sup>w</sup>āg<sup>w</sup>at*, désignant forcément une bête aquatique d'après le contexte, se lit dans la vie du saint moine Filmona (f° 107, recto *b*). Le dictionnaire inédit de KEFLA GIYORGIS fournit *ṣanqog* « hippopotame ».

Comme nom de plante, *ḥanḥakayā* désigne une baie comestible dans le texte de Filmona. Remarquer ici l'initiale *ḥ* qui complique la forme (J. TUBIANA signale pour l'amharique de Gondar la forme *anḥokaya*).

Il faut encore joindre le nom de l'œuf, expressif dans les trois langues: guèze, *ṣanqoqəho* et *ṣanqoqəho* (d'où sans doute *ṣanq<sup>w</sup>əḥa* et non *ṣanqəḥa* « fendre l'œuf », DILLMANN, *Lex.* c. 646); tigrigna *ṣanq<sup>w</sup>aq<sup>w</sup>əho* et *ṣanqulāliḥ*; amharique *anqolāl*.

En outre, le dictionnaire tigrigna (DA BASSANO c. 273) donne un *ṣanqaq<sup>w</sup>əḥo* comme désignation d'une plante rampante (à côté de *qāḥto*); une sorte de cucurbitacé est appelée (col. 529) *ṣanq<sup>w</sup>aq<sup>w</sup>əho faras*. Le mot *anq<sup>w</sup>əṭātāš*, employé aussi en amharique, désigne une guirlande qu'on offre au jour de l'an. Un nom de l'orge grillée a une forme courte *ḥanšəro* et une forme longue *ḥanšəršəro*.

Remarquer pour la similitude de forme avec les mots rassemblés ici la formule qui introduit une devinette: en tigrigna *ḥanqəḥanqəḥalitay* en amharique *anqoqalləh*.

Pour l'amharique je n'utilise pas entièrement les ressources des dictionnaires et de mes notes inédites. Je ne cite que certaines formations caractéristiques à répétition (sujet d'ailleurs traité en grande partie dans PRAETORIUS, *Amh. Sprache*, p. 157).

D'abord pour des petits animaux : pour différents lézards : *ənšəlālit*, à joindre au verbe *tanšallala* « se glisser » avec une variante *mənšəlālit* (M. COHEN, *Nouvelles études*, p. 271) et à côté (GUIDI, *Voc.*, c. 161) *ənšāšəllit* « caméléon », *ənqāqallā* (qui a une orthographe ancienne à initiale *h* — que ne donne pourtant pas LUDOLF); pour la grenouille : *ənq<sup>w</sup>ərārit*, en face d'un verbe *ənq<sup>w</sup>arrara* « gémir »; le crapaud est généralement *g<sup>w</sup>āgunčar*, mais la forme *ənq<sup>w</sup>āgunčar* se rencontre également. Parmi les oiseaux, une huppe est appelée *əndərmāmit*. Le vocabulaire spécial des Woyto (*Nouv. ét.*, p. 365) fournit *ənquriat* « œuf », *ənqəfəf* « poussins ». Pour les végétaux, on a des noms d'arbustes dans la brousse : *əndod*, *ənsosəllā*, *ənzarzāy*, *əndahuhullā* (à variantes); l'ivraie est *ənkerdad* (BAETMAN c. 671 donne *ənṭāṭit* pour une sorte d'épine).

#### Observations :

En akkadien, où dans les verbes quadrilitères ce suffixe expressif est également très vivant, le nom de certains petits animaux pourrait peut-être s'expliquer de la même façon : *anduhallatu*, sorte de lézard, *anzūzu*, grosse araignée, etc. La question mériterait une étude plus précise (R. LABAT).

On peut peut-être rapprocher la formation à redoublement du biblique *qīqəyōn*, akkadien *kūkānītu* « ricin » (M. RODINSON) et penser à hébreu *sūs*, akkadien *sīsū* « cheval » (J. NOUGAYROL).



## Séance du 9 Mai 1951



I. Ch. PELLAT. — La détermination et l'indétermination du nom en arabe.

Si l'on élimine les vestiges figés de mīnation (*kultūm*), les duels et les pluriels externes, les formes du nom arabe se réduisent aux quatre suivantes :

- |  |             |
|--|-------------|
| (1) X (forme nue actuellement seule vivante<br>en dialectal) |             |
| (2) X + u/a/i + n (nūnation)                                 | indéterminé |
| (3) X + u/a/a (diptotes)                                     |             |
| (4) X + u/a/i  | déterminé   |

A la forme nue (1) répondent : un indéterminé (*rağulun*) et un déterminé (*rağulu*) qui exige un facteur de détermination. Mais, alors que (4) est la forme normale de la détermination, la nūnation (2) marque l'indétermination sans que la réciproque soit vraie, à cause de l'existence de (3). L'équilibre est ainsi rompu et les diptotes posent le problème le plus délicat.

DÉTERMINATION. — L'opposition entre (2) et (4) = indéterminé/déterminé, est visible dans le vocatif : *yā rağulu* (4) (appel adressé à une personne déterminée), *yā rağulan...* (2) (appel adressé à une personne indéterminée). En outre (4) subsiste dans des noms de temps déterminés par eux-mêmes ('*amsi* = hier) et après la particule négative *lā* quand elle s'applique au genre (*lā 'ilāha* = pas de divinité).

Les trois facteurs fondamentaux de détermination sont : a) l'article. Probablement apparenté à l'élément démonstratif qui dans *dālika* (et non renforcement de la première consonne antéro-linguale du nom et dissimilation en *l* dans les autres cas), l'article s'emploie devant : les noms communs et les adjectifs épithètes de déterminés ou employés substantivement ; des noms propres issus de noms communs ou d'adjectifs (*al-Madīna*, *al-Mubarrad*) ; un démonstratif (*alladi*). Tendence à ne pas l'employer devant certains emprunts peut-être sentis comme des noms propres (*ğugrāfiyā*) et, particulièrement au Maroc, devant les emprunts berbères où la

voyelle initiale est peut-être sentie comme un article (*āgdāl, tanāžžārt*).

On peut distinguer : une détermination spécifique : avec des noms abstraits (*al-karam* = la générosité en général), des collectifs (*al-ǧanam* = l'espèce ovine), des noms de matières (*al-ḥarīr* = la soie), des adjectifs substantivés (*al-a'mā* = l'aveugle, ceux qui sont aveugles). Une détermination individualiste : avec des noms d'objets ou d'êtres uniques par nature (*Allāh, al-qamar* = la Lune) ou devenus uniques (*an-Nabī* = Mahomet ; *al-Kitāb* = le Coran) [c'est une sorte d'article d'excellence employé avec des noms divers (*ar-raǧulu* = l'homme par excellence)] ; avec des noms d'objets ou d'êtres séparés de leur espèce et en nombre déterminé ou indéterminé (*al-'adad al-'adīd* = un grand nombre) ; avec les noms des parties du temps (*al-ḥamīs* = jeudi) ; avec un nom déterminé par le contexte.

b et c) Détermination par un pronom personnel suffixe et par annexion. L'annexion de deux noms donne un indéterminé (*miṣṭāḥu bābin*) et un déterminé (*miṣṭāḥu l-bābi*) qui peuvent être nuancés grâce à l'emploi d'une préposition *li* (rapport de possession) ou *min* (relation partitive).

INDÉTERMINATION. — La nūnation procède de la mīnation elle-même issue d'un enclitique qui est encore senti en arabe comme un puissant indéterminatif (*raǧulun mā > raǧulum mā* = un homme quelconque ; de cette assimilation provient *-amma* des parlers : *fāinamma* = partout où).

Cette nūnation a acquis une valeur indéterminative, mais elle subsiste dans des noms propres issus de noms communs (*Muḥaminadun*) qui en ont entraîné d'autres (*ǧūdarun*). Par suite de la chute des finales, il n'en reste que des vestiges dans les parlers arabes (emprunts au classique : *mātālān* = par exemple, ou *aš-en-huwwa* de *ayyu šai'in huwwa*).

L'opposition dét./indét. n'étant plus marquée que par l'article, il s'est développé, dans les parlers les plus évolués, un article indéfini tiré du nom de nombre *wāḥid* ; en marocain, *wāḥd* est toujours suivi de l'article (sans valeur déterminative) sauf devant deux noms en rapport d'annexion ou un emprunt au berbère ; *ši* (de *šai'un* = chose) marque l'indétermination et l'approximation.

En arabe « classique moderne », tend à se développer un article également tiré du nom de nombre, qui s'accorde avec le nom et est suivi de l'article et du pluriel (*aḥadu r-riǧāli* = un homme).

L'absence de facteur de détermination n'équivaut pas toujours à une véritable indétermination; il faudrait dépouiller les œuvres classiques pour analyser de façon poussée toutes les nuances possibles.

DIPTOTES. — La forme (3) recouvre des types qui sont déterminés par eux-mêmes (noms propres de personnes, de dieux, noms de mois, toponymes, etc.) et ne reçoivent jamais l'article. Ils paraissent constituer une catégorie indépendante, disposant de sa déclinaison propre et hors de toute notion de détermination ou d'indétermination. Mais cette catégorie a attiré à elle d'autres types de noms et d'adjectifs qui peuvent passer pour déterminés par eux-mêmes (*akbaru* = plus grand, le plus grand); ces types, à leur tour, en ont entraîné d'autres (*af'alu* de couleurs et de difformités du corps), puis le féminin de type *fa'lā'u* et ces derniers, d'autres noms de terminaison identique; restent cependant les pluriels quadrisyllabiques du type *mafā'ilu*.

Le mécanisme de la détermination et de l'indétermination qui s'équilibre autour de l'opposition nūnation/absence de nūnation + article ou annexion, serait assez clair sans la présence de ces diptotes dont le problème reste posé.

---

## II. Marcel COHEN. — Sur la fabrication des livres manuscrits éthiopiens.

---

On examine en séance le manuscrit n° IX de la collection des Pères Capucins de Toulouse, actuellement en dépôt dans un couvent de Paris.

Comme le montre la notice de M. CHAÎNE dans *Aethiops*, juillet 1936, il s'agit de la réunion sous une même reliure de pièces différentes, qui ont en commun la relation avec le culte de la Vierge. Les époques vont du 17<sup>e</sup> au 19<sup>e</sup> siècle; les formats sont différents, les matières aussi (parchemin et papier). Une curiosité non relevée par M. CHAÎNE est la suivante. Les bandes de cuir collées au revers du plat en bois en tête du recueil (recouvert en totalité d'un cuir orné) retiennent un petit miroir; celui-ci est recouvert d'un morceau de sorte de cellophane emprunté à l'emballage d'un produit d'importation (bouteille de quinquina), portant imprimé en lettres d'or une réclame en amharique. Par-dessus, un petit morceau d'étoffe de luxe (satin broché ?) attaché

seulement par le haut, fait rideau. J. TUBIANA avait eu connaissance lors de son récent voyage en Abyssinie de ce procédé d'encastrement d'un miroir dans une reliure : il s'agit de manuscrits appartenant à des femmes qui profiteraient de cette disposition pour se servir du miroir pendant les offices, acte réprouvé.

Le manuscrit examiné montre aussi de nombreuses pages dont un onglet seul est broché, la page elle-même étant (sans doute après arrachage ou usure) recousue à cet onglet.

On fait remarquer à propos de cet examen, que beaucoup de choses restent encore à observer pour la fabrication des livres, notamment pour le réglage des lignes et colonnes. J. TUBIANA s'est renseigné sur la manière de suppléer au manque habituel de table : les écoliers disposent souvent d'une tablette posée sur leurs genoux (dans la position assise par terre).

*Observation après séance.*

R. SCHNEIDER note dans le catalogue de ZOTEMBERG, au n° 22 cette indication (p. 20 a) : « Le plat intérieur est orné d'un miroir ». Or il s'agit d'un manuscrit qui avait pendant un temps été en possession d'une femme.

**Séance du 30 Mai 1951**



I. A. GUILLAUMONT. — Détermination et indétermination du nom en syriaque.

Le syriaque, comme l'araméen en général et contrairement à l'arabe, ne possède pas d'article préfixé pour déterminer un nom.

La détermination y est liée à un état du nom : en principe, le nom indéterminé est à l'état absolu :

'*ab* « père », *biš* « méchant » ;

le nom déterminé est à l'état emphatique (ou déterminé) :

'*abā* (jac. '*abō*) « le père », *bišā* (jac. *bišō*) « le méchant ».

L'état emphatique est donc caractérisé par l'addition d'un élément *-ā*, passé en jacobite (dialecte occidental) à *-ō*.

Cet élément est un véritable article correspondant à l'hébreu *hā-*, et qui n'est autre que la particule démonstrative *hā* (*hō*), qui mise en enclise, a perdu l'articulation de son *h*.

La détermination est donc théoriquement marquée par l'emploi d'un véritable article *postposé*.

Mais en fait, en syriaque, l'état absolu est presque sorti de l'usage (sauf rares exceptions, par ex. après un nom de nombre): il est remplacé pratiquement par l'état emphatique, qui est devenu l'état normal du nom, et qui, de ce fait, a perdu sa valeur de détermination :

*malkā* (*malkō*) signifie aussi bien « un roi » que « le roi ».

Donc si l'on met à part le cas des noms déterminés par l'adjectif démonstratif ou le suffixe à valeur possessive ou par leur fonction syntaxique (voir *infra*), la détermination pure et simple du nom a pratiquement disparu en syriaque.

Cependant en raison de l'importance de cet aspect du nom dans le discours et surtout par la nécessité de traduire avec la plus grande exactitude des textes écrits en grec (ainsi le Nouveau Testament), c'est-à-dire dans une langue où l'usage de l'article défini est resté très vivant, le syriaque a cherché à suppléer à ce manque d'article de détermination :

a) parfois la Pechitta rend l'article grec par le suffixe exprimant la possession, comme dans :

*tore 'asarteh*: « les (lit. ses) douze » ; *talmidaw(h)i*: « les (lit. ses) disciples » ;

dans la plupart de ces cas le syriaque ne fait qu'expliciter la nuance possessive contenue dans l'article grec.

a) assez souvent le démonstratif *hau* prend la simple valeur d'un article (cp. le démonstratif latin devenu article):

*hau 'abed malkā*, ὁ βασιλικός « le serviteur du roi » (*Jean* 4, 49);

*hānen saktātā... hānen den hakimātā*, αἱ μωραὶ... αἱ δὲ φρόνιμοι « les (vierges) folles.. et les (vierges) sages » (*Mat.* 25, 3, 4)

c) le pronom personnel de la troisième personne *hū*, fém. *hī* peut s'employer avec la valeur d'un véritable article de détermination :

*hū helqā* « le (lit. lui) destin » (Bardesane).

Cet emploi est fréquent dans la Pechitta où :

*hū yesu'* rend régulièrement ὁ Ἰησοῦς particulièrement lorsqu'un nom est déterminé par une précédente mention: « il la donna à la jeune fille, et *hī talitā* (τὸ κοράσιον) la donna à sa mère » (*Marc* 6, 28).

« Au commencement était le verbe: *mellotā* (l'article grec n'est pas rendu, le mot n'étant pas encore senti comme déterminé) et le verbe: *hū mellotā* était auprès de Dieu, et le verbe: *hū mellotā* était Dieu » (en ces deux derniers cas l'article grec est rendu, le mot étant déterminé par la première mention) (*Jean* 1, 1).

Le pronom ainsi employé peut être joint à un démonstratif qu'il rend déterminatif: *hū hau gabrā* « (lui) cet homme ».

d) on peut rapprocher de cet emploi de *hū* l'usage, très fréquent en syriaque, du même pronom mis en enclise à un nom qu'il a pour effet de souligner :

« Chez les Gèles *nešē (h)ū zār'ān*: les femmes sèment », entendez: « ce sont les femmes qui sèment » (Bardesane).

« Il vous apparaîtra que *ṭaibouteh (h)ū d'alāhā*: la grâce de Dieu s'est multipliée envers l'homme » (Livre des Degrés).

Le pronom ainsi employé tend à se figer sous sa forme *hū* et, ne faisant qu'un avec le mot précédent, il ne subsiste que comme deuxième élément d'une diphtongue: *māriā (h)ū* > *māriau*: le Seigneur.

On retrouve là le procédé qui a présidé à la formation de l'état emphatique.

#### *Détermination syntaxique.*

a) Un nom est normalement déterminé quand il est suivi d'un autre nom complément déterminatif. Cette détermination du nom par le nom se fait selon deux procédés.

— un procédé synthétique, le second nom étant annexé au premier mis à l'état construit; ce procédé traditionnellement sémitique est réservé en syriaque au cas où une relation étroite est sentie entre les deux termes (par ex. dans les composés: *bar-nāšā* « fils d'homme », « homme ») et la traduction des mots composés grecs: *qašūt-lebbā* *σκληροκαρδία*);

— un procédé analytique, qui a nettement la prédilection de l'araméen et qui consiste à joindre les deux noms par l'article d'appartenance *d* (aram. *di*):

*ḥumā ḏayaumā*: « la chaleur du jour » (lit. « la chaleur, celle du jour »).

D'une façon générale la détermination du premier nom, quel que soit le procédé, est faiblement sentie.

Quand le second nom est déterminé, il est annoncé par un suffixe, qui s'accorde avec lui et qui est joint au premier nom: *boreh d'alāhā*: « le fils de Dieu ».

b) Quand le nom, dans la proposition, a la fonction de complément d'objet, s'il est déterminé, il est régulièrement introduit par la préposition *l*: *dabar laṭalyā*: « prends l'enfant » (*Mat.* 2, 20); s'il est indéterminé, il n'a pas le lamad. Mais dans l'usage cette règle n'est pas rigoureusement suivie.

D'une manière plus régulière la détermination du nom complément d'objet se fait par le même procédé que celle du nom complément de nom: à l'aide du suffixe accolé au verbe: *paṣqeh reṣeh dayohanān*: « il coupa la tête de Jean » (*Mat.* 14, 10); il est normal qu'on ait le lamad en ce cas: *'ahdeh layohanān*: « il s'empara de Jean » (*Marc* 6, 17).

On peut même avoir à la fois le suffixe au verbe, le lamad avec suffixe et le lamad introduisant l'objet: preuve que la valeur déterminative du lamad est sentie comme insuffisante.

L'expression habituelle consiste à employer un premier lamad avec le suffixe annonçant l'objet et un second lamad pour introduire l'objet lui-même:

*lā yāda'nā leh laḡabrā* (*Mat.* 26, 74): « je ne connais pas l'homme (dont vous parlez) » (τὸν ἄνθρωπον);

« pourquoi faites vous de la peine à la femme: *lāh 'a(n)ltā* (*Mat.* 26, 10, τῇ γυναικί).

L'expression a la valeur d'un article de forte détermination, équivalant presque à un démonstratif. Elle peut d'ailleurs être employée avec un démonstratif:

« il reçoit cet esprit »: *šāqel lāh laḡhai ruḥā*.

On recourt au même procédé pour marquer la détermination d'un nom régime d'une préposition:

*beh bakalimā dahendwoyē*: « dans le climat des Indiens » (Bardesane).

En somme on assiste, en syriaque, à une usure rapide des marques de la détermination: l'état emphatique n'a plus sa valeur d'état déterminé, la détermination d'un nom suivi d'un complément de nom n'est pratiquement plus sentie, l'emploi du lamad pour introduire le nom déterminé quand il est complément d'objet se révèle insuffisant et perd de sa régularité. Le procédé le plus vivant pour noter la détermination consiste à recourir au pronom personnel employé:

- sous sa forme absolue pour un nom indépendant ou sujet;
- comme suffixe annonçant l'objet quand cet objet est le régime d'un nom, d'un verbe ou d'une préposition.

## II. André BASSET. — Détermination et indétermination du nom en berbère.

Nous avons déjà indiqué la position de base dans la séance de *GLECS* du 26 mars 1936 (t. II, p. 52). Le berbère, sous sa forme présente, ne possède pas d'article et n'éprouve pas l'impérieux besoin de distinguer détermination et indétermination du nom. A titre de témoignage indirect, je signalerai ma surprise en entendant un jour mon répétiteur de l'École des Langues faire une faute de français sur ce point.

Toutefois en regard d'une détermination appuyée, marquée par l'emploi d'un démonstratif, généralement en adjectif, invariable en genre et en nombre et post-posé au nom, existent également des possibilités d'expression d'indétermination appuyée: témoins, l'emploi du nom de nombre « un » dans Kabyle *yivən wass*, qui devient couramment *ibbwass*, « un jour » ou encore l'exemple chaouia Ait Fraḥ: *gir at-taru tməttut, tattili ɣər-s imma-s nəg d-utt-ma-s nəg d-bea n-tsədnan si-tauya-nməs* « lorsqu'une femme accouche, se trouve près d'elle sa mère ou sa sœur ou quelque femme de sa parenté ». Mais, balbutiement ou non, ce sont problèmes malheureusement non encore étudiés où il y a lieu de prévoir initiatives dialectales, voire locales et flottement.

A dessein, en raison de l'extension variable qui peut être donnée aux termes techniques ici envisagés, — chacun ne retenant que ce qui l'intéresse —, nous rappellerons brièvement qu'un nom berbère en emploi de substantif peut être qualifié par un adjectif en emploi d'épithète, ou d'attribut, parallèlement, problème également non étudié, à l'emploi, variable selon les parlers, d'un tour verbal. Le substantif ne subit aucune modification du fait de l'adjectif et celui-ci, toujours post-posé en épithète, dialectalement précédé de *d* en attribut et aussi en épithète, reste toujours à l'état libre, l'accord se faisant en genre et en nombre.

Le nom peut être suivi d'un complément de nom. Le déterminé ne subit également de ce fait aucune modification. Le déterminant, post-posé, est à l'état d'annexion, simple ou renforcé, précédé ou non de la préposition *n*, le tout selon les cas et les parlers.

Reste le problème de l'initiale du nom. On a proposé depuis longtemps déjà de la considérer comme un ancien article



agglutiné. A l'intérieur même du berbère des arguments, dont certains fort sérieux, militent en faveur de l'hypothèse. Ainsi, alors qu'un emprunt arabe non berbérisé garde, sauf rare exception, l'article arabe figé, berbérisé il perd, sauf rare exception, cet article, une correspondance s'établissant entre l'initiale du nom berbère et l'article arabe. Un nom berbère féminin sing. a généralement une double indication de genre, *t* préfixé et *t* suffixé. J'avais pensé un moment que *t* final, qui ne se retrouve pas au pluriel, pouvait être un indice de singulatif, mais si l'on admet comme secondaire la distinction de genre au pluriel telle qu'elle est actuellement réalisée — et il semble qu'on ait des arguments très sérieux en faveur de cette hypothèse —, rien n'empêche de considérer *t* suffixé du seul fém. sing. comme un indice de genre lui aussi et, partant, d'admettre la présence, en soi insolite, d'un double indice de genre. Enfin, et surtout, il y a identité formelle entre l'initiale nominale et le démonstratif.

Inversement il y a des difficultés à résoudre trop méconnues jusqu'ici. En négligeant le fait que nous n'avons pas d'attestation berbère de la soudure, — il s'agirait d'un phénomène commun antérieur aux plus anciennes données utilisables —, l'initiale nominale reste, en de nombreux cas, le seul critère nominal. Il est vrai que nous avons encore quelques noms, certainement anciens, sans initiale nominale et, partant, identiques à des thèmes verbaux personnels : *fad* « soif », *laḡ* « faim », *baṭṭu* « partage », etc. Mais surtout il faut justifier le jeu présent de l'initiale nominale, sans rapport ni de forme ni d'emploi avec un jeu même résiduel d'article : masc. *a*, *i*-(*w*)-, fém. *ta*-, *ti*-/*t*-, la forme réduite (*w*)-, *t*- (état d'annexion) étant celle du nom faisant étroitement corps avec le mot qui précède, en particulier verbe précédant sujet ou préposition, étant entendu qu'est seule affectée par ce jeu la voyelle strictement nominale, comme en témoigne le cas aujourd'hui bien éclairci des noms à voyelle constante.

## Séance du 27 Juin 1951



I. Marcel COHEN. — Fausses restitutions de voyelles ə devant laryngale en guèze.

Le guèze présente le remplacement de *a* par *ā* en syllabe fermée par une laryngale; ainsi *yəsmāɛ* « qu'il entende » en face de *yəlbəs* « qu'il revête »; une autre règle comporte le remplacement de *a* par *ə* devant une laryngale suivie de *ū*, *ō* ou *ī*; ainsi le pluriel des mots précédents se trouve être *yəlbəsū* mais *yəsməɛū*; par analogie on trouve *ə* même lorsque la laryngale est suivie de *a*, ainsi *yəsməɛā* « qu'elles entendent ».

Pour les formes à suffixes pronominaux il y a des hésitations dans les verbes; ainsi on peut trouver soit *yəsməɛō*, soit *yəsmāɛō* « qu'il l'entende ».

Certains substantifs ont un *ā* formatif dans la seconde syllabe, quelle que soit la consonne finale, soit au singulier, soit dans une forme usuelle de pluriel: ainsi on a *məšmāɛ* « obédience » comme *məšrāq* « Est » et *əqmāh* « fruit, produit » de *qanḥ*, comme *əalbās* « vêtements ».

La règle est que cet *ā* se maintient, quelle que soit la suite; ainsi *məšmāɛa krəstōs* « l'obédience du Christ », *əqmāhikəmū* « vos produits ».

Or, dans le manuscrit du *Gadla Filmona*, d'ABB. 177, de provenance et de date non déterminée (sans doute partie nord de l'Abyssinie, pays de langue tigrigna; 18<sup>e</sup> siècle), on trouve deux exemples de fausse restitution de *ə*: pour le singulier *məṭbāh* « lieu du sacrifice » il y a deux fois *məṭbəḥa šəgāhū* « le lieu du sacrifice de sa chair » (F<sup>o</sup> 97 recto et 113 verso) et pour le pluriel *əqmāh*, il y a *əqməḥa gadām* « les fruits des champs » (F<sup>o</sup> 110 recto).

[Postérieurement à la séance il a été constaté que le dictionnaire de DILLMANN donne pour le pluriel de *məšnāɛ* « firmament » la forme *məšnəɛāt* à côté de *məšnāɛāt*; mais

*māšwāḡ* « sacrifice » n'a que le pluriel *māšwāḡāt*; de même *māsmāḡāt*, de *māsmāḡ* « audition »; un dépouillement rapide n'a pas fourni de pluriels pour d'autres noms de la même forme].

---

## II. Marcel COHEN. — Sur l'arabe écrit verticalement.

---

La coutume d'écrire verticalement des textes qui doivent être lus horizontalement a été signalée pour le syriaque classique. Pour l'arabe, je l'ai constatée en ce qui concerne Harar en Abyssinie méridionale (voir *Études d'éthiopien méridional*, 1931, p. 339).

Récemment G. TROUPEAU a eu l'occasion de voir écrivant ainsi des étudiants (un syrien, un libanais) en cours d'études à Paris. Dans une conversation à ce sujet, J. HARA a dit avoir constaté le même procédé chez les juifs libanais se servant de la cursive hébraïque pour écrire leur parler arabe.

Il est probable qu'à un moment donné cette disposition a été la plus commode pour écrire sur une feuille étalée à la surface de la paume de la main gauche tenue dans le prolongement du bras. Elle se serait conservée sporadiquement: les observations sur ce fait sont à poursuivre.

---

## III. — M. MALININE présente un exposé, qu'il estime de caractère provisoire, sur les faits coptes concernant la détermination et l'indétermination. Alors qu'en égyptien classique il n'y avait pas d'expression pour ces notions, il a commencé à en apparaître à l'époque démotique; le développement a été complet en copte, la détermination étant essentiellement marquée par d'anciens démonstratifs.

COMPTE-RENDU SUR L'ACTIVITÉ DU GROUPE  
pendant l'année 1950-1951

Le nombre des présences aux séances a été de 18 en moyenne. Au cours de l'année, le Groupe a enregistré 8 adhésions et 3 démissions. Le nombre d'inscrits ayant versé leur cotisation a atteint cette année 56 (à la date du 15 septembre; quelques autres cotisations sont encore attendues).

S. STREL, CYN, Organisateur-Adjoint du Groupe depuis 1948 ayant été d'abord expulsé par la police française, alors qu'il achevait pour la Bibliothèque Nationale le catalogue de la collection Griaule, puis nommé professeur à l'Université de Varsovie, G. TROUPEAU l'a remplacé dans ses fonctions.

La situation financière du Groupe, qui avait été stabilisée à grand peine durant les années précédentes, est de nouveau déficitaire.

Le budget pour l'année 1950-51 s'établit comme suit à la date du 15 septembre :

*Recettes :*

Report de l'année 1949-50.....	25.929	»
Cotisations arriérées.....	6.500	»
Cotisations pour l'année 1950-51.....	28.000	»
Vente des Comptes rendus.....	4.365	»
	<hr/>	
	64.794	»

*Dépenses :*

Frais d'organisation.....	9.550	»
Frais d'impression des Comptes-rendus :		
Payé pour 1949-1950.....	37.423	»
Payé pour 1950-1951.....	4.899	»
	<hr/>	
	51.872	»

Soit une balance positive : 12.922 francs.

Mais il reste à payer, pour clore l'exercice :

24 pages, soit environ.....	30.000 »
Couverture du Tome V, environ.....	3.500 »

Il y a donc en réalité un déficit d'environ 20.600 francs.

Il est donc impossible que le Groupe continue l'an prochain la publication des Comptes rendus dans les mêmes conditions que précédemment.

Au cours de la séance de juin, les membres présents ont été informés de cette situation.

L'Organisateur, qui est d'avis d'éviter tant une augmentation de cotisation que des demandes de subvention, les a mis au courant d'un projet de solution actuellement à l'étude. Le périodique hollandais « *Bibliotheca Orientalis* » (*BIOR*) se chargerait à l'avenir de la publication des Comptes rendus, en réservant aux communications du *GLECS* deux pages dans chacun de ses six numéros annuels. Les Membres du Groupe recevraient des tirages à part de ces deux pages; la cotisation (moins élevée que l'actuelle) permettrait d'équilibrer le budget en frais d'organisation et de tirages à part. Des dispositions spéciales seraient prises pour les personnes qui, abonnées à la *BIOR* ne désireraient pas de tirages à part, mais voudraient cependant continuer à participer au *GLECS*.

Des résolutions seront prises à la séance de novembre 1951, soit pour entériner les dispositions ci-dessus, en fixant des chiffres, soit éventuellement pour adopter une autre solution.

---

*Des exemplaires des Tomes IV (1945-1948) et V (1948-1951) sont encore disponibles, au prix de 1500 frs français chacun.*

---

TABLE DES MATIERES

---

*Communications*

A. BASSET. — Sur une singularité des parlers berbères du sud marocain.....	29
— Sur le participe berbère.....	34
— Réduction de diphtongues et constance de la voyelle initiale en berbère.....	51
— a) Un faux arabisme en berbère.....	63
— b) Emphatiques et emphatisées.....	64
E. CERULLI. — Sur la conjugaison en couchitique....	1
Marcel COHEN. — Proposition verbale en fonction relative en guèze.....	36
— Sur l'écriture libyco-berbère.....	40
— L'écriture dans la main chez les Touaregs et en Chine	56
— De nouveau la « mise à part » en éthiopien.....	55
— Noms d'animaux et de plantes à préfixe <i>n</i> en éthiopien .....	85
— Sur la fabrication des manuscrits éthiopiens.....	90
— Fausses restitutions de voyelle <i>a</i> devant laryngale en guèze.....	97
— Sur l'arabe écrit verticalement.....	98
J. DENY. — Le nom du safran en arabe.....	11
S. GRÉBAUT. — La racine guèze <i>baḥata</i> .....	53
— Vocables liturgiques éthiopiens.....	77
A. HAUDRICOURT. — La mutation des emphatiques en sémitique .....	49
R. LABAT. — Le nom du pignon de pin en akkadien....	14
— Compte rendu de voyage en Irak.....	76
W. LESLAU. — La position du gafat parmi les langues sémitiques de l'Éthiopie.....	47
E. MAINZ. — Quelques tendances dans le développement de l'hébreu moderne.....	68
M. ROBINSON. — Quelques emprunts arabes dans les langues romanes au Moyen-Age.....	3
J. SERVIER. — Trois mots libyques dans Hérodote....	71

G. STRACMANS. — Quelques points de sémantique égyptienne .....	45
S. STRELCYN. — Quelques éléments du vocabulaire magique éthiopien (séries verbales).....	41
— La transcription des mots coptes dans les manuscrits éthiopiens .....	65
J. TUBIANA. — Possibilité d'une « fonction d'appel » en kemant .....	83
Ch. VIROLLEAUD. — L'abécédaire de Ras-Shamra.....	57

### *Entretiens*

#### A. — Sur la phrase dite « nominale » :

A. CAQUOT. — En araméen.....	24
J. J. CLÈRE. — En ancien égyptien.....	17
G. S. COLIN. — En arabe marocain.....	4
S. GRÉBAUT. — En éthiopien.....	9
A. GUILLAUMONT. — En syriaque.....	31
A. HERDNER. — En ougaritique.....	60
M. MALININE. — En copte.....	27
J. NOUGAYROL. — En accadien.....	22

#### B. — Sur la détermination et l'indétermination du nom :

A. BASSET. — En berbère.....	95
H. CAZELLES. — En Ouest-Sémitique.....	79
A. GUILLAUMONT. — En syriaque.....	91
M. MALININE. — En copte.....	98
J. NOUGAYROL. — En accadien.....	73 78
Ch. PELLAT. — En arabe.....	88
R. SCHNEIDER. — En sud-arabique.....	81

### *Comptes rendus sur l'activité du Groupe*

En 1948-1949.....	38
En 1949-1950.....	70
En 1950-1951.....	99